

Driss Lachguar préside la réunion du Conseil national de la Chabiba

En application des conclusions de la réunion du Bureau national de la Chabiba Ittihadia qui a eu lieu le 2 courant, la J-USFP tiendra la deuxième session du Conseil national de la Chabiba qui sera présidée par le Premier secrétaire, Driss Lachguar.

Cette session, placée sous le thème «Chabiba Ittihadia, un nouveau contrat et un engagement permanent pour la jeunesse marocaine », aura lieu ce samedi à partir de 9h au siège central du parti, sis boulevard El Arar, quartier Riyad à Rabat.



Libération

www.libe.ma

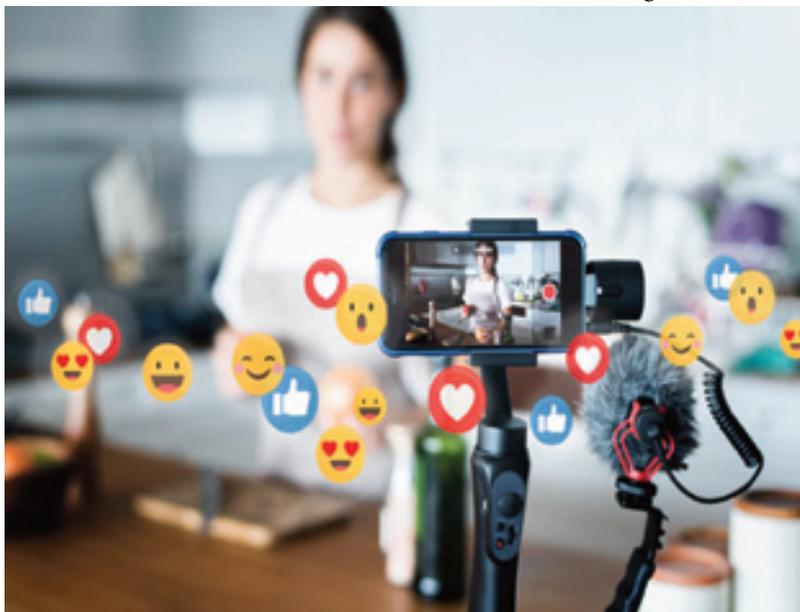
Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10364

Samedi/Dimanche/Lundi 16-17-18 Novembre 2024

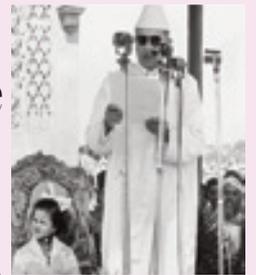
GAME OVER

Les influenceurs marocains amenés à faire connaissance avec le fisc



Page 2

Commémoration du 69^{ème} anniversaire de la Fête de l'Indépendance



Page 3



Pages 4-5

L'Opposition ittihadie rejette le PLF de 2025



Le mariage du possible et de l'infini
De l'intelligence artificielle à l'intelligence augmentée

Pages 8-9

GAME OVER

Les influenceurs marocains amenés à faire connaissance avec le fisc

Actualité



Les temps changent, et avec eux, les privilèges indus. Après des années d'échappatoire fiscale, les influenceurs marocains – youtubeurs, instagrammeurs, tiktokeurs et streamers – sont désormais rattrapés par l'inexorable bras du fisc. Une mesure attendue, réclamée et surtout nécessaire, pour remettre un semblant d'équité dans une société où la majorité s'acquitte de ses obligations fiscales pendant qu'une élite numérique accumulait des fortunes à l'abri de toute contrainte.

Un privilège injustifiable

Que l'on soit fonctionnaire, commerçant, ouvrier ou chef d'entreprise, l'impôt est un passage obligé. Pourtant, les influenceurs marocains, malgré des revenus souvent colossaux, ont longtemps bénéficié d'un statut quasi-intouchable. Une injustice criante, alors que ces figures du numérique affichent sans complexe un train de vie fastueux, financé par des revenus non déclarés. Des millions de dirhams échappaient ainsi chaque année aux caisses de l'État, creusant un fossé de plus en plus béant entre cette nouvelle élite numérique et les travailleurs lambda.

Déjà en 2023, l'administration fiscale avait envoyé des avis à pas moins de 120 influenceurs, les sommant de régulariser leur situation relative aux trois dernières années. Mais depuis, silence radio. Aucun chiffre officiel ne confirme si ces régularisations ont réellement eu lieu. Ce flou nourrit un sentiment d'injustice parmi les contribuables, qui n'ont, eux, jamais eu la possibilité de négocier leurs obligations.

Un contrôle fiscal enfin à la hauteur des enjeux

Cette époque d'impunité semble toucher à sa fin et le temps des comptes a enfin sonné. Avec la mise en place d'une cellule spécialisée au sein de l'Office des changes, l'État affiche sa détermination à traquer les fraudeurs

numériques. Dotée d'une base de données sophistiquée, cette unité scrute les transactions financières des influenceurs au Maroc et à l'étranger. Bank Al-Maghrib, en collaboration avec d'autres institutions bancaires, fournit des rapports détaillés tous les dix jours. Résultat ? Des chiffres édifiants : entre 2018 et 2022, les revenus non déclarés de ces influenceurs s'élevaient à 3 milliards de dirhams. Une manne colossale qui aurait pu financer des écoles, des hôpitaux ou des infrastructures essentielles.

Ce chiffre, impressionnant, ne reflète pourtant qu'une partie de la réalité. De nombreux créateurs de contenus n'hésitent pas à transférer une partie de leurs revenus à l'étranger pour éviter toute traçabilité.

En effet, les revenus générés par cette élite numérique sont souvent bien plus importants. Certains influenceurs gagnent plus de 100.000 dirhams par mois, plaçant dans les tranches d'imposition les plus élevées, jusqu'à 38% de leurs revenus. Mais jusqu'à présent, très peu ont payé, ne serait-ce qu'un centime au fisc.

Un manque de transparence, des doutes persistants

Si le gouvernement a annoncé une taxe de 30% sur les profits des influenceurs à partir de 2025, le sort des montants dus pour les années précédentes reste un mystère et soulève une question plus large : Pourquoi cette catégorie a-t-elle bénéficié si longtemps de passe-droits ?

Si les autorités disposent aujourd'hui de tous les outils nécessaires pour traquer les fraudeurs, leur capacité à traduire ces contrôles en rentrées fiscales effectives reste à prouver. Les contribuables attendent des résultats concrets : combien ces influenceurs doivent-ils réellement, et surtout, combien ont-ils payé jusqu'à présent ?

Pour que cette campagne fiscale soit un succès, elle doit être menée avec rigueur et transparence. Les autorités ne

peuvent se contenter d'envoyer des avis ou de menacer de sanctions. Elles doivent aller jusqu'au bout : recouper les montants dus, publier les chiffres et démontrer que personne n'est au-dessus des lois.

En plus, la question dépasse la simple fiscalité. Les influenceurs, souvent érigés en modèles par la jeunesse, incarnent l'exemple d'une réussite rapide, basée sur la superficialité et la consommation ostentatoire, dans un pays où les opportunités économiques demeurent inégalement réparties. Mais quel message envoient-ils lorsqu'ils se dérobent à leurs obligations fiscales ? Ces comportements, loin d'inspirer, ternissent l'image de tout un secteur qui pourrait, s'il était encadré et responsabilisé, contribuer au développement économique du pays.

Il ne s'agit pas ici de stigmatiser une profession ou un secteur, mais de rétablir une équité de traitement. Les créateurs de contenus numériques, comme tout autre acteur économique, doivent contribuer à l'effort collectif. Ce n'est qu'en jouant le jeu de la transparence que cette industrie pourra gagner en crédibilité et en respectabilité.

L'exception marocaine

Si le Maroc commence tout juste à rattraper son retard en matière de taxation des influenceurs, de nombreux pays à travers le monde ont depuis longtemps intégré ces nouveaux métiers dans leur cadre fiscal. Ces nations ont compris que, derrière le strass et les paillettes des réseaux sociaux, se cache une véritable industrie générant des milliards de dollars. Là-bas, les créateurs de contenus ne bénéficient d'aucun passe-droit : ils paient leurs impôts comme tout autre citoyen ou entreprise et les sanctions en cas de fraude sont sévères.

Prenez l'exemple de la France, souvent citée comme référence en matière de régulation numérique. Les influenceurs français sont tenus de déclarer leurs revenus provenant de partenariats,

de placements de produits ou de publicités sur YouTube, Instagram et TikTok. L'administration fiscale veille au grain : elle n'hésite pas à enquêter et à infliger des pénalités importantes en cas de dissimulation de revenus. Récemment, plusieurs influenceurs ont été lourdement sanctionnés pour avoir tenté de cacher leurs revenus en utilisant des comptes bancaires à l'étranger.

Aux États-Unis, le fisc est encore plus intraitable. Les créateurs de contenus sont soumis aux mêmes obligations fiscales que n'importe quel autre travailleur indépendant ou entrepreneur. Les revenus générés par les plateformes numériques, qu'ils soient issus de publicités, de dons ou de sponsoring, sont minutieusement contrôlés. Les sanctions en cas de fraude peuvent inclure des amendes colossales, voire des peines de prison pour les récidivistes. De nombreux influenceurs américains engagent des conseillers fiscaux spécialisés pour éviter toute erreur ou omission.

Ces régulations n'ont en rien freiné l'essor de l'industrie des influenceurs dans ces pays. Au contraire, elles ont contribué à la structurer et à la professionnaliser. Les créateurs de contenus y bénéficient de statuts clairs, leur permettant de développer leurs activités dans un cadre légal, tout en contribuant aux finances publiques.

En comparaison, le retard marocain a permis à de nombreux influenceurs de prospérer dans une zone grise, accumulant des fortunes parfois colossales sans jamais en rendre compte. Cette situation ne profite ni à l'État, ni aux citoyens, ni même à l'industrie elle-même, qui reste perçue comme opaque et peu fiable.

En s'inspirant de ces modèles internationaux, le Maroc peut non seulement rattraper son retard, mais également envoyer un message fort : aucune profession, aussi moderne ou innovante soit-elle, n'est au-dessus de la loi. L'égalité devant l'impôt est un pilier de la justice sociale et il est temps que ce principe s'applique à tous, sans exception.

Mehdi Ouassat

Commémoration du 69^{ème} anniversaire de la Fête de l'Indépendance

Le peuple marocain commémore ce lundi, dans la joie et la fierté, le 69^{ème} anniversaire de la Fête de l'Indépendance du Maroc, une étape charnière dans l'histoire du Royaume scellant le triomphe du Trône et du peuple pour s'affranchir du joug du colonialisme.

Gravée dans les annales de l'histoire du Royaume, la Fête de l'Indépendance, célébrée chaque 18 novembre, commémore ainsi un moment fort de l'histoire, en l'occurrence le discours historique du 18 novembre 1955 du Père de la Nation, Feu Sa Majesté Mohammed V annonçant la fin du protectorat et la libération de la Patrie.

"Nous nous réjouissons de pouvoir annoncer la fin du régime de tutelle et du protectorat et l'avènement de la liberté et de l'indépendance",

déclara le Sultan Sidi Mohammed Ben Youssef le 18 novembre 1955 à son retour d'exil en compagnie de la famille Royale.

"Nous sommes passés de la bataille du petit Jihad à celle du grand Jihad", poursuivit le regretté Souverain.

Le grand "jihad" n'est autre que celui de la modernisation, de la consolidation de l'État, du parachèvement de l'unité nationale et du développement. Un flambeau porté par la suite par Feu Sa Majesté Hassan II et par Sa Majesté le Roi Mohammed VI afin de relever les défis de la défense de l'intégrité territoriale et de la réalisation du développement durable.

Cette fête permet ainsi aux générations montantes de se remémorer les innombrables sacrifices des fils de la Nation, notamment en août 1953

après que les autorités coloniales ont décidé d'exiler le symbole de la Nation Feu SM Mohammed V, son compagnon de lutte Feu SM Hassan II et le reste de la Famille Royale.

Cet exil avait provoqué la révolution populaire, confortée par la détermination du Père de la Nation à continuer la lutte et le lancement des opérations de l'Armée de libération, conduisant ainsi le colonisateur à capituler et à accepter le retour à la Mère-Patrie de Feu SM Mohammed V.

La Révolution a été suivie par le parachèvement de l'unité territoriale sous la conduite de Feu SM Hassan II, en l'occurrence la récupération de Sidi Ifni en 1969, des provinces du Sud après l'organisation de la Marche Verte en 1975 et ensuite de la province d'Oued Eddahab le 14 août 1979.

Ce processus se poursuit sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, qui a veillé dès Son intronisation à jeter les bases de la modernisation économique du Royaume et de la consécration des valeurs de démocratie et de citoyenneté en plaçant le citoyen marocain au centre de ce grand chantier.

La commémoration de cet anniversaire est ainsi l'occasion de rendre hommage au Père de la Nation Feu Mohammed V qui a su mener le Royaume vers une nouvelle ère marquée par la victoire du droit sur l'injustice et la dignité sur l'asservissement. Elle donne aussi l'occasion aux générations montantes d'apprécier toute la mesure des sacrifices consentis par leurs aïeux pour leur léguer un pays fort de ses valeurs de démocratie et de souveraineté.

À l'occasion de la fête de l'indépendance

Le Président Directeur Général et l'ensemble des collaborateurs du Groupe OCP
ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI



que Dieu L'assiste

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

**Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan et à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid
et à toute la Famille Royale.**

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement au Glorieux Trône Alaouite.



L'Opposition ittihadie rejette le PLF de 2025



Lors de la séance parlementaire dédiée à la discussion et au vote de la première partie du projet de loi de Finances (PLF) au titre de l'année 2025, tenue le 14 novembre 2024, le président du Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants, Abderrahim Chahid, a, dans une allocution résumant les observations et les griefs relevés concernant le bilan d'étape du gouvernement à côté des insuffisances et lacunes constatées dans la gestion des affaires publiques, de prime abord rendu hommage à la teneur du Discours prononcé par Sa Majesté le Roi à l'occasion de la commémoration du 49ème anniversaire de la Marche Verte, en mettant en avant avec grande satisfaction les acquis réalisés par le pays autour de la Cause nationale dont la position française soutenant la marocanité du Sahara et celles auparavant tout aussi favorables de l'Espagne et des USA.

Le député parlementaire usfpéiste a également salué l'appel Royal adressé au gouvernement à opérer une nouvelle mutation dans la gestion des affaires de la communauté marocaine à l'étranger par le biais de l'activation de l'émission de la nouvelle loi de son conseil et la création de « la Fondation Mohammedia des Marocains résidant à l'étranger », mais aussi à travers la gestion de cet instrument national dans le sens de la mobilisation des compétences des Marocains à l'étranger.

Abderrahim Chahid a exprimé, par ailleurs, la perplexité du groupe d'opposition ittihadie devant la persistance du gouvernement dans la perturbation de l'équilibre

institutionnel en optant pour l'incursion et la pression inéquitable sur l'institution parlementaire l'obligeant, sans aucune raison valable à précipiter le débat autour du PLF. De même qu'il a noté que c'est le premier Parlement dans lequel on a procédé à la programmation de la présentation du projet dans l'hémicycle avant sa session.

Les députés ittihadis, a rapporté Chahid, s'étonnent de l'usage par les commissions permanentes de l'acception « Examen des projets de budgets sectoriels » pour contourner les dispositions du règlement intérieur qui disposent que l'on ne peut regrouper la présentation et le débat général, infraction qui a affecté 17 budgets annexes.

Étayant son propos, le président du Groupe socialiste-Opposition ittihadie a déploré l'absence de l'Exécutif lors des discussions des budgets annexes des établissements et délégations dérogeant aux dispositions des articles 223 et 224 du règlement intérieur.

« Nous nous sommes penchés, en tant que parlementaires jour et nuit, sur la discussion et la ratification du projet au sein de la commission des finances et du développement avec madame la ministre et monsieur le ministre. Là-dessus, le gouvernement est tenu de se soumettre au contrôle parlementaire avec tout le temps que nécessite la discussion », a clamé Abderrahim Chahid, en appelant, à l'instar du contenu de la note se rapportant à la loi organique de la loi de Finances, à réviser cette dernière de manière à renforcer les droits des parlementaires, notamment

celui de l'opposition au débat exhaustif et profond des lois de Finances. « L'arbitraire du gouvernement traduit par le non-respect des délais constitutionnels impartis à la Chambre des représentants, fixés à 30 jours en vertu de l'article 49 de la loi organique de la loi de Finances et l'article 230 du règlement intérieur du conseil est considéré comme une infraction claire à la Constitution et à la loi entraînant la nullité conformément au droit marocain », a-t-il développé.

Abderrahim Chahid a fustigé, dans ce sens, le non-respect de la loi par le gouvernement impactant « le cadre institutionnel global » et handicapant la pratique démocratique et pluraliste ». Il a enchaîné en dénonçant l'action du gouvernement « débouchant sur l'affaiblissement des ins-

tutions dont notamment le Parlement », indiquant que la Chambre des représentants n'est toujours pas parvenue à poursuivre le déploiement du groupement thématique chargé d'évaluer le plan Maroc vert...

Le député parlementaire ittihadie a, en outre, dénoncé la domination par le gouvernement des conseils des communes rurales, des municipalités, des groupements des collectivités locales, des conseils d'arrondissements, des conseils provinciaux, des conseils préfectoraux et des conseils des provinces (...)

Dans cette même veine, Chahid a relevé que même les nominations des membres du nouveau gouvernement n'ont pas dérogé à cet état de fait, l'Exécutif ayant réduit au maximum le choix des politiques

- Le gouvernement renonce au cadre institutionnel général.
- Le gouvernement ignore les procédures et les délais et renonce au principe de la suprématie du droit
- Il est inconcevable que le secteur de l'agriculture demeure entre les mains d'un parti politique au cours de plusieurs mandats successifs
- Réclamation de la publication des listes des bénéficiaires du soutien dans le commerce, l'industrie, l'agriculture et la pêche maritime
- La force du pays provient de la force de ses institutions : gouvernement fort-majorité forte-Opposition forte
- Crainte que le gouvernement soit contraint de créer une nouvelle caisse de compensation pour la couverture du chantier de la protection sociale
- Absence d'impact concret du plan Maroc vert qui promettait aux Marocains le paradis
- L'opposition ittihadie présente 167 révisions et tient à 103 révisions
- Le gouvernement tend à anéantir la politique et affaiblir les institutions
- Le gouvernement produit les chômeurs et compromet la paix sociale
- Le gouvernement élargit les disparités
- Le gouvernement, une copie défigurée du véritable libéralisme dans les démocraties ancestrales

L'opposition ittihadie rejette le PLF de l'année 2025

pour se charger des départements ministériels, persistant dans la minimisation et la dévalorisation de l'action politique (...)

D'autre part, le président du groupe d'opposition usfpéiste a souligné que depuis le début du mandat gouvernemental actuel, l'on se trouve confronté à une problématique complexe du fait de la prédominance d'une situation dysfonctionnelle manquant de l'équilibre disposé par la Constitution quant à l'encadrement du rapport entre les deux pouvoirs exécutif et législatif.

Il déplore que lors des séances d'interpellation mensuelles, c'est le chef du gouvernement qui a toute latitude pour choisir la thématique et fixer l'horaire de son arrivée au Parlement pour en débattre, précisant également qu'il s'est dérobé à plusieurs reprises de cet exercice constitutionnel en infraction flagrante de l'article 100 de la Constitution.

Là-dessus, Abderrahim Chadid a fait observer que toutes les séances d'interpellation mensuelles se sont transformées en séances de déroulé de ce qu'a fait ou va faire le gouvernement, le chef de l'exécutif abordant des questions n'ayant aucun caractère d'actualité ni aucun intérêt pour le vécu du citoyen et de la société ...

Par ailleurs, le député parlementaire itihadie a mis l'accent sur l'interprétation fallacieuse par la majorité gouvernementale de la règle de la représentativité proportionnelle induisant que l'opposition n'intervient que dans les limites d'un quart d'heure alors que le gouvernement et sa majorité disposent d'une marge de deux heures et 45 minutes, ne tenant point compte de la justice constitutionnelle qui a révisé cette règle et attribué à l'opposition le même quota temporel que celui accordé à la majorité, consacrant ainsi la stature dévolue à l'opposition par la Constitution.

Concernant le volet législatif, les députés

parlementaires usfpéistes observent le manque de réactivité du gouvernement à l'égard des initiatives des membres du Parlement et son indifférence face aux propositions de loi conçues par l'opposition, et ce à l'ombre d'un bilan législatif insignifiant...

Pire encore, relève Abderrahim Chadid, le gouvernement, dès le début, a procédé sans les moindres consultations et éclaircissements au retrait de nombre de projets de lois se rapportant à l'intégrité, la transparence et la lutte contre la prévarication...

« La force de notre pays provient de celle de nos institutions, toutes nos institutions : Un gouvernement fort, une majorité forte, une opposition forte. Tout cela au profit des réformes politiques et de développement dans le cadre de la consécration du principe de la séparation des pouvoirs et de l'enracinement du plu-



Le gouvernement délaisse le nouveau modèle de développement parce que tout bonnement, il est incapable d'atteindre le degré de développement qu'il prédisait, dicit Abderrahim Chadid

ralisme politique», a-t-il clamé avant de rendre un vibrant hommage aux défunts Abderrahim Bouabid, M'hamed Boucetta, Ali Yaâta et Mohamed Bensaid Aït Idder mais aussi à feu Abderrahmane El Yousoufi qui a dirigé le gouvernement d'alternance « auquel vous avez eu l'honneur de participer »

Quant au PLF, le président du Groupe socialiste-Opposition itihadie estime qu'il reflète la continuité du même modèle libéral sur lequel s'alignaient les lois de Finances précédentes qui étaient alignées dans leur ensemble sur la logique de la budgétisation financière au détriment des équilibres sociaux...

Il considère que le gouvernement n'est pas parvenu à s'acquitter des engagements contenus dans le programme gouvernemental et des promesses électorales, ignorant globalement les recommandations du nouveau modèle de développement en tant que feuille de route vers le progrès et l'épanouissement.

A cet égard, Abderrahim Chadid observe que le gouvernement délaisse le nouveau modèle de développement parce que tout bonnement, il est incapable d'atteindre le degré de développement qu'il prédisait, en l'occurrence l'élévation du niveau de développement en rajoutant au moins 4 points, soit aboutir à des degrés de 7% et les préserver à moyen terme.

D'autre part, il fait remarquer que l'évolution enregistrée quant aux ressources ordinaires du budget général demeure insuffisante pour préparer les marges financières nécessaires afin d'assurer la pérennité des chantiers structurels dont essentiellement la mobilisation de 51 milliards annuellement pour le financement du grand chantier de la protection sociale, sachant que ce dernier est confronté à des contraintes financières assez délicates susceptibles de contraindre le gouvernement à créer une autre caisse

de compensation dans le domaine de la santé...

« Et en veillant sur le renforcement des finances publiques, nous mettons l'accent, à l'instar de la teneur de la note relative à la loi organique de la loi des Finances sur la nécessité de l'approbation par le Parlement des accords de financement et de crédits qui engagent le gouvernement et mettent notre pays face à des engagements dépassant le temps gouvernemental et hypothèquent des générations entières, de même qu'ils mettent en péril l'autonomie de la décision financière nationale », a mis en avant le député parlementaire itihadie.

Par ailleurs, il fustige qu'alors que l'Exécutif scande la devise de l'Etat social, il s'avère, au terme de la 4ème année de son mandat, incapable de protéger le pouvoir d'achat des citoyens, tout en appuyant ce constat par des données alarmantes relatives à la hausse généralisée des tarifs (...)

D'autre part, le président du groupe d'opposition de l'USFP regrette que le gouvernement élève la devise de l'Etat social alors que le taux de chômage a atteint 13,7% attestant que c'est le gouvernement qui est le plus générateur du chômage...

Là-dessus, il énumère nombre de constats mettant à nu cette prétention d'Etat social : l'exode rural, les disparités spatiales (...)

Et d'indiquer que l'opposition itihadie a présenté au sein de la commission des finances et du développement économique un total de 167 révisions. Cependant, le gouvernement n'a pas été réactif à cet égard, ajoutant que le Groupe socialiste tient à l'admission de 103 révisions et propositions de révision.

Abderrahim Chadid conclut son intervention annonçant que le Groupe socialiste-Opposition itihadie votera pour le rejet du PLF de 2025.

Rachid Meftah



Inondations en Espagne

Conformément aux Hautes Instructions Royales, le Maroc mobilise un dispositif logistique significatif en solidarité avec le peuple espagnol



Conformément aux Hautes Instructions Royales, le Maroc concrétise sa solidarité agissante avec le peuple espagnol, en mobilisant un dispositif logistique significatif pour soutenir les efforts de secours dans les zones touchées par les récentes inondations ayant affecté la région de Valence, a

affirmé l'ambassadeur du Maroc en Espagne, Karima Benyaich.

Suite aux inondations qui ont ravagé plusieurs régions de l'Espagne, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a donné Ses Hautes Instructions au ministre de l'Intérieur afin de s'entretenir au téléphone avec son homologue espagnol et l'informer de la pleine

disposition du Maroc à dépêcher des équipes de secours et à fournir toute l'aide nécessaire à l'Espagne pour faire face à cette catastrophe naturelle.

Ainsi, un convoi marocain exceptionnel, mobilisant 24 camions autopompes aspirants et 70 opérateurs, est arrivé mercredi en Espagne pour soutenir les efforts de se-

cours et venir en aide à la région de Valence, gravement touchée par la tempête Dana.

Ce soutien témoigne de la ferme détermination du Royaume du Maroc à contribuer activement aux efforts de secours dans un esprit d'entraide et de fraternité avec l'Espagne, a indiqué Mme Benyaich dans une déclaration à la MAP.

Par cet engagement Royal, incarné par les Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc réaffirme son attachement immuable aux valeurs de respect, d'amitié et de solidarité agissante qui constituent l'essence même des liens profonds unissant les deux nations, a souligné la diplomate.

Mme Benyaich a, par ailleurs, rappelé que le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger s'est aussi immédiatement mobilisé pour venir en aide aux Marocains résidant dans les zones touchées par les inondations.

Pour la diplomate marocaine, l'élan de solidarité nationale avec l'Espagne a trouvé écho dans les rangs de la communauté marocaine établie en Espagne, qui a réagi avec une mobilisation exemplaire pour participer aux opérations de secours dans les régions sinistrées.

Mme Benyaich a saisi l'occasion pour saluer les associations marocaines et les nombreux volontaires dont l'aide concrète et la solidarité manifeste cimentent les liens de fraternité unissant les peuples marocain et espagnol.

Lancement de la "Charte de Fès pour une mobilisation générale en faveur de l'intégrité territoriale"

L'Association Initiatives d'intégration des piliers de l'Etat social (AIIPES) a lancé, jeudi, la "Charte de Fès pour une mobilisation générale en faveur de l'intégrité territoriale".

Intervenant lors du 1er Forum de Fès, la présidente de l'AIIPES, Fadoua Dadoune, a indiqué que l'organisation de cette rencontre coïncide avec la commémoration du 49ème anniversaire de la Marche Verte et du 69ème anniversaire de la Fête d'Indépendance, ajoutant qu'elle intervient dans un contexte de victoires diplomatiques majeures pour le Royaume dans la défense de la Cause nationale.

"Le Maroc, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, a franchi de grands pas sur la voie de développement de ses provinces du Sud, ce qui a accéléré les investissements publics et privés, en particulier dans les domaines des infrastructures, des transports aérien, maritime, ferroviaire et routier, outre les énergies", a rappelé Mme Dadoune.

Ce forum, a-t-elle poursuivi, vise une mobilisation globale des différentes forces vives pour valoriser et préserver l'intégrité territoriale, face à la "propagande belliqueuse et aux attaques féroces" par lesquelles le régime militaire algérien et sa bureaucratie tentent de porter atteinte à l'intégrité territoriale en soutenant le groupe séparatiste du "polisario", qui ne dispose d'aucune légitimité internationale.

De son côté, le professeur d'histoire à la Faculté

des lettres et des sciences humaines Fès-Saïss, Majda El Karimi, est revenue sur le rôle central joué par la femme marocaine sahraouie au service du développement durable des provinces du Sud sous la sage conduite de SM le Roi Mohammed VI.

"Ce que fait la femme marocaine sahraouie aujourd'hui n'est qu'une continuation d'un statut dont elle jouissait depuis des siècles pour se sublimer avec l'expérience de lutte pacifique sous la conduite de Feu SM Hassan II lors de la Marche Verte", a-t-elle souligné.

Et d'ajouter qu'au cours des deux dernières décennies, la marocanité du Sahara a été consacrée sur le plan international.

Dans une déclaration à la MAP, le chercheur aux affaires sahariennes, Rachid Kanjaa, a affirmé que ce forum intervient en application du contenu du discours Royal à l'occasion du 49ème anniversaire de la Marche Verte, expliquant que l'affaire du Sahara marocain nécessite la mobilisation de toutes les franges de la société marocaine, que ce soit au niveau individuel ou collectif.

"Dans ce sens, ce forum vient traduire les orientations du discours Royal en sensibilisant le public aux évolutions de la Cause nationale, les acquis accumulés et les défis qu'il nous reste à surmonter tant au niveau de la diplomatie officielle que parallèle", a-t-il dit.

L'Association Chouâla organise le "Forum des générations"

L'Association Chouâla pour l'Education et la Culture dans la région de Casablanca-Settat, en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, secteur de la Jeunesse, organise la deuxième édition du "Forum des générations" sous le thème : "Relier le passé au présent pour améliorer la gestion associative".

Il s'agit là d'une rencontre de formation et de communication dans le domaine de la gestion associative qui réunira les cadres et les jeunes de l'association des différentes antennes de la région.

Ce forum, qui s'inscrit dans le cadre des transformations que connaît le mouvement associatif au Maroc, se

déroulera en cette fin de semaine à la colonie de vacances nationale Al-Alya à Mohammedia

La Constitution du Royaume de 2011 a accordé une attention particulière aux associations de la société civile, leur attribuant de nouveaux rôles en tant que partenaires essentiels de l'Etat et moteurs du développement global et durable du pays. Elles sont devenues des acteurs impliqués dans la préparation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et des programmes de développement. Alors que ces dispositions constitutionnelles attribuent des rôles et des fonctions devant améliorer la situation et le statut des associations, il reste crucial de développer les méthodes de travail des associations afin qu'elles répondent aux exigences de la gouvernance. De plus, il est nécessaire de mettre en place les ressources humaines et matérielles pour atteindre ces objectifs.

Le forum de la Chouâla s'inscrit dans la dynamique actuelle qui anime l'association et ses différentes antennes à travers le pays. Une dynamique qui repose sur une contribution citoyenne et responsable à l'enrichissement de la production éducative et culturelle, tout en développant et renforçant les capacités des cadres et des jeunes de l'association.

Cette rencontre de formation et de communication dans le domaine de la gestion associative cherchera à répondre aux attentes des antennes de l'association dans la région de Casablanca-Settat, afin d'accélérer le rythme de travail, d'initier des discussions et de partager des idées et des visions. Le forum vise, en outre, à établir des ponts de communication entre les différentes générations appartenant à l'association Chouâla pour l'Education et la Culture.

T.R



Portrait



Robert Kennedy Jr

Le vaccinosceptique qui veut "rendre à l'Amérique sa santé"

Donald Trump et l'ancien démocrate Robert Kennedy Jr., connu pour ses positions vaccinosceptiques, ont promis de "rendre à l'Amérique sa santé", en s'entendant d'abord sur une chose: leur défiance à l'égard des institutions.

Neveu du président assassiné John F. Kennedy, "RFK" Junior était crédité de quelque 5% des voix en tant que candidat indépendant avant de se retirer et d'apporter son soutien à Donald Trump. Au grand dam d'autres membres de sa célèbre famille.

Lui qui n'a pas de formation scientifique est connu pour propager des théories du complot, notamment sur les vaccins contre le Covid-19 -- ceux-là mêmes développés en un temps record sous l'administration Trump.

Tenant de rassurer, l'excentrique membre de la dynastie Kennedy a récemment soutenu en interviews qu'il "ne retirerait les vaccins de personne". Tout en ajoutant qu'il ferait en sorte que "les Américains soient bien informés" sur la question.

Personnage haut en couleur, accro à l'héroïne dans sa jeunesse, il a raconté durant la campagne avoir abandonné le cadavre d'un ours dans Central Park à New York, et avoir un jour dû se faire retirer un ver de son cerveau.

L'annonce de sa possible participation au gouvernement avait dès le départ sus-

cité l'inquiétude de certains.

Mais l'ancien avocat respecté en droit de l'environnement, qui a plaidé contre Monsanto sur l'herbicide Roundup et a lutté contre la construction d'un oléoduc, a aussi quelques bonnes idées, notamment en voulant s'attaquer aux pesticides et au problème de l'obésité, ont pointé des experts.

Les deux alliés surprises font la promotion d'un nouveau mouvement baptisé MAHA, "Make America Healthy again", slogan calqué sur le célèbre MAGA ("Make America Great again") du républicain.

Le but: "transformer" l'alimentation, l'air, l'eau, les sols ou encore "les médicaments de notre pays", clame-t-il dans une vidéo, de sa voix qu'une maladie neurologique a rendue chevrotante.

"Notre grande priorité sera d'assainir les agences de santé publique", celles en charge des recommandations de santé (CDC), de la recherche (NIH), des médicaments (FDA), mais aussi le ministère américain de l'Agriculture, ajoute-t-il.

Elles "sont devenues les marionnettes des industries qu'elles sont censées régle-

menter", affirme le septuagénaire, pour qui la lutte contre la "corruption" est une obsession.

Aux employés de la FDA "faisant partie de ce système", il a conseillé: "Gardez vos archives" et "faites vos cartons".

Donald Trump, qui adore pourtant les fast-foods, l'a également chargé de superviser l'alimentation.

Il faut "mettre un terme à l'épidémie de maladies chroniques", notamment l'obésité, martèle Robert Kennedy Jr., par ailleurs amateur du lait non pasteurisé tant redouté des agences sanitaires.

Dans une liste de mesures envisagées, publiée en septembre, il cite la baisse du prix de médicaments anti-diabète comme Ozempic -- par ailleurs cheval de bataille du sénateur de gauche Bernie Sanders.

Ou encore l'idée d'empêcher les bons alimentaires d'être utilisés pour acheter des sodas ou des aliments transformés.

Une mesure "que je défends depuis 15 ans", avait commenté Tom Frieden, directeur des CDC sous Barack Obama. Avant d'ajouter: si la lutte contre les maladies chroniques est appropriée, la

"pseudo-science" du mouvement MAHA "n'est pas la solution".

Celui qu'on surnomme "Bobby", a également provoqué la controverse en déclarant vouloir recommander l'arrêt de l'ajout de fluor dans l'eau courante, une mesure destinée à prévenir les caries, que les CDC considèrent comme l'une des dix plus grandes réussites sanitaires du 20ème siècle.

Durant la campagne, Donald Trump avait enfin déclaré qu'il serait chargé de "la santé des femmes".

Sur cette question, "RFK" a eu des positions contradictoires. Il a récemment défendu l'idée que les femmes devraient pouvoir avorter toute leur grossesse, ne faisant "pas confiance au gouvernement" pour exercer un pouvoir "sur les corps".

Il est ensuite revenu sur ces déclarations, se prononçant pour une interdiction à partir de la viabilité du fœtus (environ 24 semaines). Soit la limite fixée pendant 50 ans avant que la Cour suprême américaine, profondément remaniée par Donald Trump, ne rende aux Etats la liberté de légiférer sur la question en 2022.

Neveu du président assassiné John F. Kennedy, "RFK" Junior était crédité de quelque 5% des voix en tant que candidat indépendant avant de se retirer et d'apporter son soutien à Donald Trump

Le mariage du possible et de l'infini

HORIZONS

De l'intelligence artificielle à l'intelligence augmentée

Il y a plus de 20 ans, lors de mes travaux sur les possibilités d'application des techniques de l'intelligence artificielle à l'exploration minière (Machine Learning, Neural Networks, etc), j'ai eu l'occasion d'interviewer un expert dans le domaine afin de « modéliser » sa façon de faire et la rendre accessible aux autres. Il était à l'origine de la découverte d'un gisement aurifère. L'une des questions que je lui ai adressées était : comment as-tu fait pour décrocher cette zone pour la première fois ? Sa réponse était : une fois que je suis arrivé sur place, j'ai senti qu'elle était différente ! Sa réponse « j'ai senti qu'elle était différente » au lieu de « j'ai su qu'elle était différente » m'a donné une grande leçon : des compétences sont modélisables et transférables, mais d'autres ne le sont pas. Actuellement, l'intelligence artificielle offre de plus en plus d'opportunités, mais elle rend aussi l'intelligence humaine de plus en plus critique.

L'intelligence artificielle, catalyseur de transformation

Au XIX^e siècle, l'électricité a illuminé le monde, métamorphosant les sociétés en offrant lumière, communication et industrialisation. De même, l'IA, fruit de décennies de recherche, s'impose aujourd'hui comme une force motrice, redéfinissant les contours de notre existence et reflétant la quête incessante de l'humanité visant à transcender ses limites et à façonner son destin.

L'adoption de l'électricité fut progressive, jalonnée de défis techniques et économiques. De même, l'IA traverse une phase d'intégration, confrontée à des obstacles éthiques, réglementaires et éducatifs. Ces parcours illustrent la nécessité d'une adaptation collective face à l'innovation.

L'introduction de l'électricité a redéfini le marché du travail, exigeant de nouvelles compétences et entraînant la disparition de certains métiers. L'IA suit une trajectoire similaire, automatisant des tâches tout en ouvrant des

perspectives inédites, incitant à une reconfiguration des savoir-faire. Comme l'électricité nécessitait des infrastructures robustes pour sa distribution, l'IA requiert des bases technologiques solides, telles que des centres de données performants et des réseaux de communication efficaces. Ces deux technologies, bien que distinctes, partagent une essence commune : celle d'être des catalyseurs de transformation, reflétant l'ingéniosité humaine et sa capacité à réinventer le monde. Cette ingéniosité est définie selon Howard Gardner, le père des intelligences multiples comme suit :

« Selon moi, une compétence intellectuelle humaine doit comprendre un ensemble d'aptitudes à résoudre des problèmes, permettant à l'individu de surmonter les difficultés ou problèmes réels qu'il rencontre et, le cas échéant, de créer un produit efficace. Elle doit également inclure la capacité à identifier ou créer de nouveaux problèmes, posant ainsi les bases pour l'acquisition de nouvelles connaissances ». Il va sans dire que cette ingéniosité recèle des aspects rationnels et transférables et d'autres irrationnels difficilement transférables.

L'IA et l'importance des émotions

L'intelligence artificielle, aussi impressionnante soit-elle dans sa capacité à traiter des données, exécuter des tâches complexes et résoudre des problèmes, se heurte à un mur intangible, mais fondamental : celui des émotions. Si l'on devait la comparer à une symphonie, l'IA excelle dans la technique, dans l'exécution mécanique de chaque note, mais elle demeure sourde à la mélodie de l'âme humaine. Et c'est là que réside son premier grand paradoxe. Les émotions ne se programment pas, elles se vivent. Elles ne sont pas des algorithmes à optimiser. Elles sont des expériences vécues, imprégnées d'une histoire, d'un contexte, d'une culture, et parfois même d'un mystère que seule l'humanité sait pleinement saisir. En cela, l'IA peut simuler un sourire,

mais elle ne sait pas en ressentir la profondeur ni en deviner la douleur qu'il pourrait cacher.

Les émotions ne sont pas toujours rationnelles. Elles oscillent, se contredisent, surgissent sans prévenir. L'intelligence artificielle, conçue pour optimiser, prédire et structurer, peine à comprendre cette irrégularité. Comment pourrait-elle interpréter une colère qui masque un amour, ou une joie dissimulant une tristesse profonde ? Ces nuances, qui définissent l'authenticité de l'être humain, sont des zones d'ombre que l'IA ne peut explorer. Peut-on confier nos émotions, nos moments de vulnérabilité à une machine ? L'idée même de déléguer une partie si intime de nous-mêmes à un système sans conscience soulève des questions profondes. Une IA peut-elle vraiment se substituer à l'humanité dans la gestion de ce qui fait de nous des êtres humains ? La réponse semble s'écrire dans l'évidence : non.

L'intelligence artificielle, ce prodige de l'ingéniosité humaine, se dresse aujourd'hui comme une réponse universelle aux défis modernes. Pourtant, derrière ses algorithmes élégants et sa puissance de calcul vertigineuse, l'IA révèle des failles insoupçonnées lorsqu'il s'agit de contextualiser les données et les informations, une tâche qui reste profondément humaine.

L'IA et la contextualisation de l'information

La contextualisation est une danse subtile entre le savoir, la culture et l'intuition. L'IA, quant à elle, opère dans un univers de logique binaire, incapable de percevoir les nuances émotionnelles, historiques ou symboliques qui donnent vie aux données. Certes, elle peut analyser des millions de points d'information en un éclair, mais son traitement reste figé, limité par ce que ses créateurs ont codé ou ce que ses réseaux de neurones ont appris. Or, le monde n'est pas une équation statique. Il est fluide, imprévisible, et parfois même contradictoire. Prenons l'exemple du langage, cet outil par lequel les

sociétés expriment leurs valeurs, leurs rêves et leurs douleurs. L'IA peut générer des textes parfaitement construits, mais elle reste aveugle au sous-texte, au non-dit, incapable de saisir les implications culturelles ou historiques d'une phrase. Elle ne comprend pas ce derrière un simple mot se cache parfois un siècle de luttes, un héritage millénaire ou une souffrance collective. L'IA est prisonnière des données qu'on lui donne. Si les informations initiales sont biaisées, tronquées ou mal contextualisées, ses conclusions seront autant de reflets déformés d'une réalité déjà altérée. Elle amplifie alors les préjugés au lieu de les corriger, enfermant l'humanité dans des cycles d'erreurs systémiques.

Mais peut-on réellement blâmer l'IA pour cela ? Après tout, elle n'est qu'un miroir de l'esprit humain, avec ses forces et ses contradictions. La contextualisation, cette capacité à lier le passé au présent, à comprendre les silences autant que les mots, reste une affaire de conscience, de vécu, d'humanité. Et c'est là que réside la limite fondamentale de l'IA : elle n'a pas d'histoire propre, pas de mémoire émotionnelle, pas d'âme. Loin d'être un plaidoyer contre l'intelligence artificielle, cette réflexion invite à la prudence et à l'humilité. L'IA est un outil extraordinaire, mais elle ne peut ni remplacer le jugement humain ni se substituer à la richesse d'une pensée enracinée dans le temps, la culture et l'expérience. Elle peut nous accompagner, mais elle ne doit jamais nous conduire.

L'IA et la prise de décision

L'intelligence artificielle se présente comme l'éclatante promesse d'un futur guidé par la rationalité et l'efficacité. Mais derrière cette façade de perfection algorithmique, se cache une réalité plus nuancée : celle de ses limites dans la prise de décision.

L'IA, aussi puissante soit-elle, reste tributaire de ses origines : les données. Tel un sage qui ne saurait parler qu'à partir des récits qui lui sont contés, l'IA ne peut agir qu'à partir des informa-



tions qu'elle absorbe. Si elles sont biaisées, incomplètes ou obsolètes, alors ses décisions porteront les cicatrices de ces failles. L'impartialité tant vantée de la machine se heurte ainsi à la subjectivité inhérente à son créateur : l'homme.

Autre limite fondamentale : le manque d'intuition. Là où l'humain puise dans ses émotions, ses expériences et son instinct pour naviguer dans des situations ambiguës, l'IA, elle, reste figée dans les confins du calcul. Elle peut exceller dans l'analyse des probabilités, mais qu'en est-il des décisions qui nécessitent une touche d'humanité, une dose d'empathie ou une vision à long terme imprévisible ? Les dilemmes moraux ou éthiques, où chaque choix porte en lui une part d'incertitude, sont des labyrinthes où la machine s'égaré.

Et que dire de l'inaptitude de l'IA à comprendre le contexte profond de certaines situations ? Une décision peut sembler logique à l'échelle d'un algorithme, mais désastreuse lorsqu'elle est replacée dans un cadre humain, culturel ou social.

Enfin, il y a cette incapacité, presque tragique, de l'IA à assumer la responsabilité. L'humain, dans sa grandeur et ses failles, porte le poids de ses choix, face à ses pairs et à sa conscience. La machine, elle, n'est qu'un outil, dépourvu de conscience et de remords. Alors, qui répondra de ses erreurs lorsque celles-ci auront des conséquences irréversibles ?

En vérité, l'IA n'est ni ange ni démon, mais un reflet amplifié de nos ambitions et de nos lacunes. Elle est une alliée puissante, mais un mauvais maître. Si elle peut guider, éclairer et soutenir, il revient à l'humain de rester au cœur de la décision, car, en définitive, la complexité de l'âme humaine dépasse de loin les limites de tout algorithme.

L'IA, risques et défis

L'intelligence artificielle brille comme une étoile dans le ciel de nos ambitions. Mais derrière son éclat fascinant, elle porte en elle des ombres, des zones d'incertitude et des risques qui, mal appréhendés, pourraient redessiner les contours de nos sociétés.

L'illusion de la maîtrise : L'IA est souvent perçue comme un outil docile, une extension de l'esprit humain capable d'exécuter nos volontés. Mais qu'arrive-t-il lorsque cette création dépasse le créateur ? En offrant à la machine des capacités décisionnelles, nous semons les graines d'une autonomie qui pourrait, un jour, échapper à notre contrôle. L'histoire regorge d'exemples où l'homme, par excès de confiance, a libéré des forces qu'il ne pouvait plus contenir.

L'érosion de l'humain : Dans sa quête d'efficacité, l'IA menace de redéfinir l'essence même de ce qui nous rend humains. La déshumanisation de nombreux secteurs – la santé, l'éducation, ou même l'art – pose la question suivante : peut-on confier à des algorithmes des décisions aussi intimes que celles qui touchent à la vie, à la morale, ou à la créativité ? Si nous déléguons à des machines le pouvoir de juger et de créer, où trouverons-nous notre place dans ce nouvel ordre ?

Si l'IA représente une promesse, elle est aussi un défi. Il nous incombe de naviguer avec prudence, d'instaurer des régulations, et de repenser notre relation avec la technologie pour qu'elle serve l'humanité sans la supplanter. L'intelligence artificielle, miroir et catalyseur de nos aspirations, nous confronte à une vérité simple : ce n'est pas la machine qui décidera de notre avenir, mais la sagesse avec laquelle nous choisissons de

l'utiliser. Dans ce labyrinthe d'opportunités et de dangers, il nous appartient de tracer un chemin éclairé.

Combiner l'intelligence artificielle et l'intelligence humaine : le mariage du possible et de l'infini

L'intelligence humaine, avec ses doutes, ses intuitions, et ses fulgurances créatives, a toujours été la boussole qui guide le progrès. Mais voilà qu'à l'horizon se dresse un compagnon inattendu : l'intelligence artificielle, rigoureuse, infaillible, calculatrice. Beaucoup de choses les opposent, mais ne voit-on pas ici l'occasion d'unir le tangible et l'infini ? Une collaboration où chacun comble les failles de l'autre, forgeant une force hybride sans précédent.

L'intuition humaine, amplifiée par l'IA : L'intelligence humaine excelle dans l'ambiguïté. Elle voit dans le chaos des solutions que personne n'imagine. Mais face à des volumes de données colossaux, elle vacille, submergée par l'information. L'IA, en revanche, brille dans cette immensité : elle décortique, organise, extrait l'essentiel. Ensemble, elles fonctionnent comme un éclat d'éclair et le ciel étoilé qu'il illumine. L'humain devine l'idée, et l'IA lui donne des bases solides sur lesquelles il pourrait bâtir.

L'éthique et la sensibilité, l'apport irremplaçable de l'humain. Il y a dans l'humain une qualité que l'IA ne peut reproduire : la capacité à ressentir, à comprendre ce qui échappe à la logique pure. Lorsque l'IA propose une solution, c'est l'intelligence humaine qui la mesure, la nuance, l'habille de moralité. Car une décision, même parfaite sur le papier, n'est rien sans un cœur pour l'évaluer. Ensemble, ils assurent un équilibre entre efficacité et éthique.

L'apprentissage mutuel, quand le code apprend de l'âme : L'IA n'est pas figée, elle apprend de ses interactions avec l'humain. Mais cet apprentissage va dans les deux sens. A force de voir l'IA modéliser des scénarios, l'humain affine ses raisonnements. Il découvre de nouvelles façons de structurer sa pensée, tout en insufflant à l'IA une touche de créativité et de subtilité qu'elle seule ne pourrait atteindre.

Dans un monde où IA et humain collaborent, le rôle de l'humain n'est pas d'être remplacé, mais d'être transcendé. Il devient le maître d'orchestre, celui qui dirige la symphonie où l'IA joue sa partition. Il pose les grandes questions : "Pourquoi ?", "Au service de qui ?", pendant que l'IA répond au "comment". En combinant l'intelligence humaine et l'intelligence artificielle, nous ne créons pas uniquement des outils, nous inaugurons une nouvelle manière de penser. Une pensée augmentée, libre des limites de l'individu seul. Ce n'est pas un remplacement, mais une amplification; ce n'est pas une soumission, mais une élévation. Et peut-être, dans ce mariage entre l'âme et le code, trouverons-nous enfin ce que signifie véritablement être humain dans un monde de machines.



1Frames of mind : Howard Gardner
Par Abderrazak Hamzaoui
Email : hamzaoui@hama-co.net
www.hamaco.net

Commune de Marou
 Mairie de Tadmouct
 Casbah de Khémisat
 Casbah de Khémisat

Programme prévisionnel annuel modifié

Maire d'ouvrage : le Président de la Commune de Khémisat.

Année budgétaire : 2024.

Le programme prévisionnel modifié des marchés que le Président de la Commune de Khémisat envisage de lancer pour l'année budgétaire 2024 et les deux années suivantes 2025 et 2026 est présenté ci-après :

4) Prestations de travaux.

Année budgétaire 2024.

N°	Objet	Site d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Ouvr
1	Aménagement des quartiers sous-équipés.	Cab. Khémisat	2 000 000,00	A.O.D.N	Appari de Mars Tr.	
2	Construction d'une salle polyvalente (dôme et dernière tranche).	Cab. Khémisat	1 000 000,00	A.O.D.N/S	Appari de Mars Tr.	
3	Acquisition et pose de matériel de sport	Cab. Khémisat	1 300 000,00	A.O.D.N	Appari de Mars Tr.	
4	Aménagement et gros travaux de maintenance de marché de gros.	Cab. Khémisat	1 300 000,00	A.O.D.N	Appari de Mars Tr.	
5	Acquisition et pose des jeux d'enfants	Cab. Khémisat	2 700 000,00	A.O.D.N	Appari de Mars Tr.	
6	Bâtiments	Cab. Khémisat	300 000,00	A.O.D.S/S/C	Appari de Mars Tr.	
7	Aménagements	Cab. Khémisat	250 000,00	A.O.D.S/S/C	Appari de Mars Tr.	
8	Gros travaux d'aménagement des espaces verts.	Cab. Khémisat	1 000 000,00	A.O.D.N	Appari de Mars Tr.	

Présentation abrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes :

Année budgétaire 2025, sans modification
 Année budgétaire 2026, sans modification
 5) Prestations de fournitures.

Année budgétaire 2024.

N°	Objet	Site d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Ouvr
1	Matériel et mobilier de bureau	Cab. Khémisat	500 000,00	A.O.D.S/S/C	Appari de Mars Tr.	
2	Matériel technique et matériel de l'audiovisuel	Cab. Khémisat	450 000,00	A.O.D.S/S/C	Appari de Mars Tr.	
3	Matériel de signalisation	Cab. Khémisat	770 000,00	A.O.D.S/S/C	Appari de Mars Tr.	
4	Matériel informatique, logiciels et licences électroniques	Cab. Khémisat	600 000,00	A.O.D.S/S/C	Appari de Mars Tr.	

Présentation abrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes :

Année budgétaire 2025, sans modification
 Année budgétaire 2026, sans modification
 5) Prestations de services.
 Année budgétaire 2024, sans modification
 Année budgétaire 2025, sans modification
 Année budgétaire 2026, sans modification

N° 8707/PA

Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech-Safi



Direction Provinciale de Safi

AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N° :07/DS/2024

Il est porté à la connaissance de public que l'appel d'offres ouvert sur offres des prix n° :07/DS/2024 publié dans le journal libération et alittihad alichtiraki et au portail des marchés publics le 21/10/2024 e ,et annulé , Vu que les montants des cautions provisoires n'apparaissent pas sur le journal en arabe

N° 8708/PA

Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech-Safi



Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° :08/DS/2024 EN QUATRE LOTS SEPARES

Le 09/12/2024 à 09H ,il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, sis à Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, n° 08/DS/2024, en quatre (04) lots séparés, pour objet :

Lot n°	Objet
1	Avs Géotechnique et La Réception des Fonds De Fouilles Et Le Contrôle de La Qualité des Matériaux des travaux de lot (12) Terrain de Sport de Proximité Aux Communes Territoriales suivantes : 01 Sebti Goulou - 01 Iahelou - 01 El Goussant - 01 Chahou - 01 Anar - 01 Saoula - 01 El Ghate - 01 Abouabou - 01 Aji - 01 Raggat - 01 Iahelou, Province Safi, Région MARRAKECH-SAFI
2	Avs Géotechnique et La Réception des Fonds De Fouilles Et Le Contrôle de La Qualité des Matériaux des travaux de sept (07) Terrain De Sport de Proximité Aux Communes Territoriales suivantes : 01 Lamraoua - 01 Lamraoua - 01 Ouled Salmane - 01 Safi Atlas - 01 Safi Enji - 01 El Bouddoua - 01 Iher Si Atlas, Province Safi, Région MARRAKECH-SAFI
3	Avs Géotechnique et La Réception des Fonds de Fouilles Et Le Contrôle de La Qualité des Matériaux des travaux de sept (07) terrain de sport de proximité aux communes territoriales suivantes : 01 Mhat Azakane - 01 Laamama - 01 Bouqadira - 01 Jamaat Shaim - 01 Moul El Bergui, Province Safi, Région MARRAKECH-SAFI
4	Avs Géotechnique et La Réception des Fonds de Fouilles Et Le Contrôle de La Qualité des Matériaux des travaux de neuf (09) Terrain De Sport de Proximité Aux Communes Territoriales suivantes : 08 Safi (Mou.) - 01 Lamraoua , Province Safi, Région MARRAKECH-SAFI

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les estimations des coûts des prestations (tablé par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

- LOTN° 01 : 200 000,00 DHS TTC (Deux Cent Mille Dirhams TTC)
- LOTN° 02 : 150 000,00 DHS TTC (Cent Dix Mille Dirhams TTC)
- LOTN° 03 : 110 000,00 DHS TTC (Cent Dix Mille Dirhams TTC)
- LOTN° 04 : 140 000,00 DHS TTC (Cent Quarante Mille Dirhams TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- LOTN° 01 : 4 000,00 DH (Quatre Mille Dirhams)
- LOTN° 02 : 2200,00 DH (Deux Mille Deux cent Dirhams)
- LOTN° 03 : 2200,00 DH (Deux Mille Deux cent Dirhams)
- LOTN° 04 : 2800,00 DH (Deux Mille Huit cent Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pliers justificatifs à fournir sont celles prévues par l'article 8 de règlement de consultation.

N° 8709/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 REGION DRAA TAFILALET
 PROVINCE DU ZAGORA
 CERCLE ZAGORA
 CAJDAT TAMEIGROUTE
 COMMUNE DE FEZOATA

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Suite à la décision N° 15 du 14/11/2024 de Mr le président de la commune Fezoata organise l'examen d'aptitude professionnel pour l'année 2024, au profit des fonctionnaires rétribués sur son budget, au siège de ladite commune, selon le tableau suivant :

Examen pour accéder au Grade	Nombre de poste	Conditions de participation	Date de l'examen	Dernier délais de dépôt de dossier
Rédacteur Zeme Grade Echelle 10	01	Ancienneté de six (6) ans au Rédacteur 3eme grade	21/12/2024	07/12/2024

Ainsi les fonctionnaires remplissant les conditions demandées, sont priés de déposer leur candidature au service du personnel de la commune, au délai fixé.

N° 8710/PA

ROYAUME DU MAROC

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE PRÉCÉDANCE ET DES SPORTS
 A.S.P.
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION BORDJ BOUJELAL KHENICHA
 DIRECTION PROVINCIALE DE KHOURZIGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS NATIONAUX
 Au rabais ou à majoration
 (Séance publique)

Le 09/12/2024 à l'heure citée au tableau ci-dessous, en séance publique, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation de Bordj Boujelal-Kheniccha à Khourziga, sis à avenue El Amir Khouziga, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts nationaux « Au rabais ou à majoration » :

N° de l'appel d'offres	Objet	Heure d'ouverture des plis	Cautionnement Provisoire (en DH)	Coefficient de qualification et de classification demandé	L'indication du coût des prestations (en DH TTC)
1000000	Travaux d'entretien et de réhabilitation des lycées qualifiants relevant de la Direction Provinciale de Khourziga, en lot unique	09H00	20 000,00 (vingt mille)	Secteur : A Classe : 4 Qualifications : A2 ou A5	1 204 440,00
1000001	Travaux d'entretien et de réhabilitation des cinq lycées collégiens relevant de la Direction Provinciale de Khourziga, en lot unique	09H15	30 000,00 (trente mille)	Secteur : A Classe : 4 Qualifications : A2 OU A5	1 666 560,00
1000002	Travaux d'entretien et de réhabilitation de sept lycées collégiens relevant de la Direction Provinciale de Khourziga, en lot unique	09H30	30 000,00 (trente mille)	Secteur : A Classe : 4 Qualifications : A2 ou A5	1 666 440,00
1000003	Travaux d'entretien et de réhabilitation de six écoles primaires relevant de la Direction Provinciale de Khourziga, en lot unique	09H45	30 000,00 (trente mille)	Secteur : A Classe : 4 Qualifications : A2 ou A5	1 671 120,00
1000004	Travaux d'entretien et de réhabilitation de huit écoles primaires et groupes scolaires relevant de la Direction Provinciale de Khourziga, en lot unique	11H00	30 000,00 (trente mille)	Secteur : A Classe : 4 Qualifications : A2 ou A5	1 690 320,00
1000005	Travaux d'entretien et de réhabilitation de onze écoles primaires et groupes scolaires relevant de la Direction Provinciale de Khourziga, en lot unique	11H15	30 000,00 (trente mille)	Secteur : A Classe : 4 Qualifications : A2 ou A5	1 675 920,00
1000006	Travaux d'entretien et de réhabilitation de quatorze groupes scolaires relevant de la Direction Provinciale de Khourziga, en lot unique	11H30	30 000,00 (trente mille)	Secteur : A Classe : 4 Qualifications : A2 ou A5	1 665 600,00
1000007	Travaux d'entretien et de réhabilitation des salles précolaires dans des établissements d'enseignement relevant de la Direction Provinciale de Khourziga, en lot unique.	11H45	15000,00 (quinze mille)	-	724 368,00
1000008	Travaux d'entretien et de réhabilitation de terrain de sport au collège relevant de la Province de Khourziga, en lot unique	12H00	2000,00 (deux mille)	-	105 400,00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pliers justificatifs à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8711/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHÉNIFRA
CONSEIL PROVINCIAL
SRHAF

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
04/2024/BP

Le 12 Décembre 2024 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau de M. Le Président du Conseil Provincial de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :

Ameublement d'une piste rurale reliant les Communes Mriat, El Hammam et Oum rabiaa dans le cadre de partenariat (I^{me} Tranche) - Province de khénifra-

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

➤ Le Maître d'ouvrage : M. Le Président du Conseil Provincial de Khénifra

➤ Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **12 000,00 (Douze mille Dirhams).**

Le cautionnement provisoire doit être déposé sous format électronique conformément à l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 al-hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

➤ L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **415 728,00 (Six cent quinze mille sept cent vingt dirhams) TTC.**

4 Le présent appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 précité.

Les concurrents doivent :

- Transmettre leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics conformément à l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 précité.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
- Concernant le dossier technique :
 - Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau suivante :

Secteur	Classe	Qualification exigée
B	5	B1

N° 8712/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SETTAT
CIRCUIT D'EL BORDOU
CADAT BEN MESSINE EL GHARBA
COMMUNE DE BEN KHLOUG

Avis d'organisation des examens d'aptitude professionnelle
au titre de l'année 2024

La Commune de Beni Khloug organise les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2023 pour l'accès aux grades de rédacteur 2^e grade échelle 10 ouverts aux fonctionnaires de la dite commune ayant au moins six ans d'ancienneté dans leurs grades au premier examen comme suit :

Annis en grade de :	places selon sa disponibilité	Date de concours		Lieu de dépôt des demandes de candidature et la date limite.	Lieu de concours
		Entré	Orale		
rédacteur 2 ^e grade échelle 10	Le Quota est limité à 14% des fonctionnaires remplissant les conditions réglementaires.	30/12/2024	30/12/2024	Service des Ressources Humaines jusqu'au 16/12/2024.	Siège de la Commune de Beni Khloug

N° 8713/PA

الجمهورية المغربية للتشغيل والتنمية البشرية
ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Province de Marrakech
Secrétariat Général
Service de l'Action Sociale

تدأ لإعداد المهام
من أجل اختيار الهيئات المهتمة بتقديم خدمات في إطار تدعيم
برنامج تحسين الدخل والإنتاج الاقتصادي للشباب برسم سنة 2025
على صعيد إقليم مديونة

في إطار تفعيل المرحلة الثالثة للمبادرة الوطنية للتنمية البشرية، توفر صناديق إقليم مديونة مشروعاً متماسكاً برؤية استراتيجية ومنهجية تلآذ بعين الاعتبار أولويات ومستويات الكفاءة والخبرة والقدرة.

في إطار تآذ هذا المشروع، ولضمان فرصة نجاح المبادرة الوطنية للتنمية البشرية على الصعيد الإقليمي، يعلن السيد عامل إقليم مديونة رئيس اللجنة الإقليمية للتنمية البشرية عن دعوة طلب إيداع الاهتمام لاختيار هيئات أو جمعيات لتقديم خدمات طبقاً لآظرات التعملات الخاصة بمحاور برنامج تحسين الدخل والإنتاج الاقتصادي للشباب، ولآذ لضمان جودة واستمرارية الخدمات التي توفرها مآصة الشباب الإقليم مديونة تطع مآليل و مآطقتها لآادة الفآات المستهدفة ببرامج المبادرة الوطنية للتنمية البشرية.

الأهداف الإستراتيجية :

- تهيئة مآاح من التآة والمشاركة، خاصة مع الشباب والسكان المحليين.
- دعم الشباب (NEET) والتآاء القرويات عن طريق تآزيز قابلية توظيفهم ومواءمة حاجتى المشاريع أو أفكار المشاريع.
- تآزيز روح المبادرة والإبداع، وتشجيع تطوير نسخ اقتصادية تنميكية على المستوى المحلي.
- دعم الفآات ذات الصلة بآتمية الرأسمال البشري.
- ضمان استدامة الأنشطة والخدمات بالمراكز والمساعدة في التنمية المستدامة.

طبيعة الخدمات

الهيئات المعنية	المعروف أو النشاط	اسم المآصة	
جمعية / هيئة	طبيعة الخدمة المطلوبة:	تآوير و تآوير التآمة، التآوير الإداري والتآة التي لا تآل ضمن مآليل الخاصي مآسى خدمات مواءمة، مآليل المستفيدين من الشباب الراغبين في الاستفادة من الخدمات المقدمة من طرف المآصة، والإعداد والإسراع للشباب من طرف الفآراء أو المهنيين المتخصصين، توجيه الشباب لآد مآليل مواءمة (التآل أو المآوانية أو الإقتصاد الإبداعي) و التآاضاري أو لآد البرامج القروية المآروسة القروية أو الفصوية والمآصلة لآدمآهم ومآشآهم المهنية.	تآوير و تآوير التآمة
	خدمات في مجال التآوير و تآوير فآرات التآوير (NEET) والتآاء القرويات للمساعدة في تحسين العمل لآد أو الإنتاج في مآليل التآل في مآليل مآسى التآوير و المآليل التي لآز الإنتاج من خلال تآوية والتآة...وما إلى آة	مآصة الشباب	
جمعيات / هيئة	توفر الفآراء أو المهنيين المتخصصين مواءمة قابلية و الجعية للإنتاج في مآليل التآل	إقليم مديونة	
	خدمات في مجال تنمية القرويات في مجال الأنشطة المهنية و الحرفية والفآة الخاصة لآادة الشباب، مواءمة الشباب في عملية إعداد مآليل و إعداد دراسة الجدوى لمشروعهم، توفير الفآراء أو المهنيين المتخصصين مواءمة القابلية والجعية للشباب حاجتى المشاريع، مواءمة القابلية للشباب حاجتى المشاريع أو أفكار مشاريع المساعدة في تحسين العمل لآد أو الإنتاج في مآليل التآل، دعم و مآصلة الشباب و تمكينهم من الآوات الصلية على مآليل من وضع مشروعهم (آلة العمل) وإعداد مآليل و المساعدة على تآيرة أفكار القرويات...إآ، مواءمة الجعية للشباب حاجتى المشاريع طبقاً مآس تآيرة المشروع و المساعدة على تآويره...إآ.	دعم المحلي	
الهيئات المعنية	طبيعة الخدمة المطلوبة:	اسم المآصة	
جمعية / هيئة	تآوير لآادة التآويرات و حاجتى المشاريع المتعلقة من نتائج مآليل الإنتاج المستدامة، في إطار الاقتصاد الإبداعي والتآطلي ولآذ عن مواءمة القابلية والجعية و المساعدة الكآبية (دعم إنشاء التآويرات، شهودات الجوده، وما إلى آة...إآ)، توفير الفآراء أو المهنيين المتخصصين مواءمة القابلية والجعية لإنتاج الشباب، مواءمة الشباب في عملية إعداد أفكار القرويات و إعداد دراسة الجدوى لمشروعهم.	مآوير لآادة الإنتاج	

مآليل وإعداد التآويرات:

تآيب نسخة إلكترونية من دفتر التعملات من مآليل أقدم العمل الإجماعي بآرف صناديق إقليم مديونة ابتداء من تاريخ 19 أكتوبر 2024.

الجمعيات أو الهيئات المهتمة مدعوة إلى الإآلاء بالوثائق اللازمة المتلصوة عليها بآظرات التعملات و تآود مآليل طلبات التآوير بآتاب الضبط المركزي للمآصة.

الموعد النهائي لتآوير التآيرات هو : يوم الأآين 02 جآوير 2024 على الساعة 16h30.

مآلاحظة : - لا يقبل أي مآليل طلب التآوير لم تقدمه خارج الأآال المحدد أعلاه أو غير مستوف للوثائق المطلوبة.

N° 8714/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHÉNIFRA
CONSEIL PROVINCIAL
SRHAF

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
04/2024/BP

Le 12 Décembre 2024 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau de M. Le Président du Conseil Provincial de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :

Ameublement d'une piste rurale reliant les Communes Mriat, El Hammam et Oum rabiaa dans le cadre de partenariat (I^{me} Tranche) - Province de khénifra-

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

➤ Le Maître d'ouvrage : M. Le Président du Conseil Provincial de Khénifra

➤ Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **12 000,00 (Douze mille Dirhams).**

Le cautionnement provisoire doit être déposé sous format électronique conformément à l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 al-hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

➤ L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **615 728,00 (Six cent quinze mille sept cent vingt dirhams) TTC.**

4 Le présent appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 précité.

Les concurrents doivent :

- Transmettre leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics conformément à l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 précité.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
- Concernant le dossier technique :
 - Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau suivante :

Secteur	Classe	Qualification exigée
B	5	B1

N° 8715/PA

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

Mots flechés

ÉVINÇÉES	BÂFREUR	TRAITEMENT TORPEUR	ÉPOUSE DE JACOB	FARCE	PRONOM CARDIN- AUX	DESCEND	LOUPE
SOMBRE			ROMAN POLICIER POUPOU				
PLAISANT HALTE					BONNE ACTION		
			PARTIE DU NÉANT		SONGE- AIENT GRIGOU		
RÈGLE PLATE		ADRESSE					
	SODIUM		FORME D'ÊTRE EXTRAIT		DONNE LE JOUR	TÊTE DE GNOME	FIN D'ANNÉE
CUBE ROULÉ		PARTIE DU CORPS SUPER		DICTON			
		LETTRES DE TZIGANE NUÉ		NABOTE			
CRACK ESPIONS	BRUN CLAIR					RÉCUSER VENTILÉ	
				À L'ENVERS- PIGE			
LACET	EN VOGUE	LETTRES DE ZÉNON	AHURIE				
				FIN DE VERBE		EN TRAVERS	
VENUE AU MONDE			ÂGE		PRAIRIE		

Jeux & Loisirs

Solution mots flechés d'hier

DICTIONNAIRE	REVOLTE	SONNET	SONNET	N	NOUVEAU	O	ORIENTAL	E	ESTRÉE	Y	BASE	
	E	L	U	C	U	B	R	A	T	I	O	N
EN	I	B	ARTICLE	L	E	R	U	G	A			
PROFES- SION	C	A	P	L	I	A	I	S	O	N		
VENUE SALA	E	C	O	U	L	E	O	U	T			
	A	N	I	C	I	L	I	R	I			
COR-	C	A	L	G	O	U	L	E	T	S		
CONVAIN-	I	F	N	E	L	C	S					
OPPRÉ- SÉE	E	F	F	A	R	O	U	C	H	E	E	
NUMÉRI- QUE	M	I	A	A	I	D	A	I	M			
FABRI- QUÉ	E	C	O	R	N	E	R	N	E			
LETTRON- NE	N	H	A	C	E	N	G	I	N			
ARTISTE	T	E	M	P	E	R	A	M	E	N	T	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouafiy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sbi (Responsable)
Myriem Rebane
Khadija Halafi
Maritana Farki
Elkardoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Aoua Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmedou El Katab (Ladysour)
Abdelali Khallaf (Essouira)

Collaborateurs
Oussab Senouan
Khali Benmouza

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdouader
B.P. 2160 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61 94 04

Fax de la rédaction:
0522 62 04 72

Service annonces et publicité
E-mail: annonces@liberation.ma
Youssef El Gabi

Moussa El Youssefi
Loubra Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dohman
Siham Zaher
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 10

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAF/ISSN
Dossier de presse
130/64

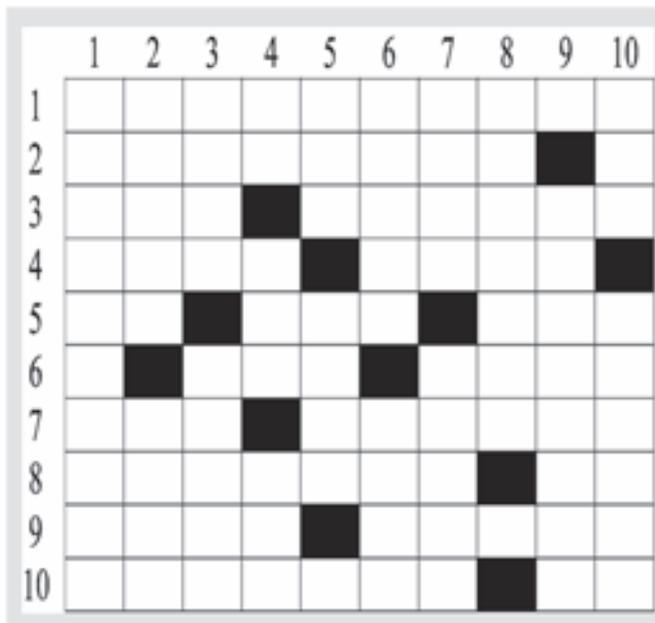
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Agenda
- 2- Morphologie
- 3- Au Pied ! - Matière à joints
- 4- Époques - Gar de vitrine
- 5- L'Union - Ouverture - Mornuie jaune
- 6- Parte en éclats - Stationna
- 7- Poisson - Bois
- 8- Abandonner - Costumes
- 9- Vase - Plat
- 10- Délaissé - Infrutif

VERTICALEMENT

- 1- Fameuse méthode de Socrate
- 2- Elle coule - Difficiles
- 3- Pétrin - Filtres naturels
- 4- En côte - Rébélié - Chevillé
- 5- Eructation - Est égale
- 6- Conduit - Héros suisse
- 7- Il fruit le noyau de la terre - Plainte affectée
- 8- Maître
- 9- Très chère
- 10- Possessif - Levier arabe

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

			5	2				9
5								
	2	9		7	1	8	4	
	9	2					1	
3	6	1	9		4	7	2	8
	8					6	3	
	5	6	2	4		9	7	
								1
	3			9	5			

Moyen

		1						2
8	4	5					6	
			4	6			8	
5				4	9			
		6	3	8	2			
		4	7					3
	5	6	7					
		3				8	4	6
	1					3		

Difficile

	3	6	7					4
7				4				
1	8		5					
		1	5				8	
	6						7	
8		3	6					
			4	1	2			
		6					9	
	8			2	3	5		

Expert

		1	2					
		6		8				
	4	6	1				3	
7		3				5		
2	8						6	7
		9		5				1
	2		3	6		7		
			8			9		
			5	8				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	6	1	9	8	7	2	3	4
8	7	3	2	4	5	1	6	9
4	9	2	1	3	6	8	7	5
9	1	7	5	2	4	3	8	6
2	3	5	6	1	8	4	9	7
6	4	8	7	9	3	5	2	1
7	2	4	8	5	9	6	1	3
3	8	6	4	7	1	9	5	2
1	5	9	3	6	2	7	4	8

Moyen

6	3	5	1	4	7	9	8	2
7	4	9	8	2	3	6	5	1
8	2	1	6	5	9	3	4	7
2	5	6	3	8	1	7	9	4
3	1	8	9	7	4	2	6	5
9	7	4	5	6	2	1	3	8
4	8	2	7	9	6	5	1	3
1	6	7	4	3	5	8	2	9
5	9	3	2	1	8	4	7	6

Difficile

5	9	8	7	1	4	2	6	3
1	6	4	8	2	3	7	5	9
2	3	7	9	5	6	8	4	1
3	5	2	6	4	8	1	9	7
9	4	1	2	3	7	6	8	5
7	8	6	1	9	5	4	3	2
4	7	9	5	8	2	3	1	6
8	2	5	3	6	1	9	7	4
6	1	3	4	7	9	5	2	8

Expert

4	6	7	3	5	2	8	1	9
3	2	8	9	1	7	6	4	5
1	5	9	8	4	6	3	2	7
8	3	5	1	6	9	2	7	4
7	1	2	4	3	8	5	9	6
6	9	4	2	7	5	1	3	8
9	4	6	5	2	3	7	8	1
5	8	3	7	9	1	4	6	2
2	7	1	6	8	4	9	5	3

Economie

Marrakech

Focus sur les interactions entre l'autorité de concurrence et les régulateurs sectoriels

Les interactions entre l'autorité de concurrence et les régulateurs sectoriels ont été au cœur d'un panel organisé, mercredi à Marrakech, dans le cadre de la conférence internationale sur la "Neutralité concurrentielle et l'accès au marché".

Cette rencontre a été l'occasion pour des présidents d'autorités de contrôle et de régulation, des responsables et des experts de renommée en la matière, marocains et étrangers, de faire la lumière sur les principales missions et configurations institutionnelles de ces instances et d'apporter leurs éclairages sur cette importante et cruciale thématique.

Ils ont également abordé les questions de conflit de compétences, de coopération et d'harmonisation des décisions, évoquant, à titre d'exemple, les domaines bancaires, de l'assurance et de la prévoyance sociale ainsi que de l'électricité, rapporte la MAP.

Ils ont, dans ce sens, souligné que le législateur marocain a établi des passerelles afin de favoriser une meilleure communication et interaction entre les deux parties, tout en mettant l'accent sur l'applicabilité du droit de concurrence dans ces différents secteurs, notamment bancaire.

D'autre part, cette rencontre a été l'occasion pour des responsables et des experts représentant le Kenya, le Canada, le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord, de partager leurs réflexions, expériences et expertises en la matière.

Organisée par le Conseil de la concurrence, cette conférence d'envergure internationale offre l'opportunité pour échanger les bonnes pratiques, renforcer la coopération entre les organismes concernés par la concurrence et permettre aux pays d'améliorer le cadre réglementaire régissant cette question.

Ce conclave connaît la participation de représentants des organismes de gouvernance, d'opérateurs socio-économiques, des institutions et organisations nationales et internationales concernées par la neutralité concurrentielle, en plus d'économistes, juristes et experts du domaine.

Au menu de cette rencontre figurent quatre plénières abordant les thématiques des "Entreprises publiques face à la neutralité concurrentielle", "Professions réglementées entre concurrence et régulation", "Interactions entre autorité de la concurrence et régulateurs sectoriels" et "L'accès aux marchés publics entre exigences de la concurrence et efficacité des dépenses".

Mobilisation de l'épargne

Un nouveau cadre législatif et réglementaire pour renforcer le rôle des OPCVM

Le rôle des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) en matière de mobilisation de l'épargne est amené à se renforcer avec l'adoption prochaine d'un nouveau cadre législatif et réglementaire les régissant ainsi que leurs sociétés de gestion, a affirmé, mercredi à Casablanca, la présidente de l'Autorité marocaine du marché des capitaux, Nezha Hayat.

Ce nouveau cadre, élaboré pour répondre aux besoins et contraintes tant des investisseurs que des professionnels, a été pensé et conçu dans l'objectif de hisser l'industrie de gestion des OPCVM au Maroc aux meilleurs standards internationaux et d'accroître son attractivité et son développement, a expliqué Mme Hayat lors d'une conférence tenue à l'initiative de l'Association des sociétés de gestion et fonds d'investissement marocains (ASFIM) sous le thème "Canaliser l'épargne nationale pour stimuler la croissance".

D'après elle, la nouvelle loi relative aux OPCVM permettra de renforcer la sécurité de l'investissement en OPCVM, ainsi que la protection et la confiance des épargnants, notamment, en soumettant les sociétés de gestion d'OPCVM à l'agrément de l'AMMC et en introduisant des mécanismes de gestion du risque de liquidité auquel sont exposés ces organismes, rapporte la MAP.

Il s'agit également d'élargir la gamme des produits offerts aux investisseurs marocains en introduisant les ETF (Exchange Traded Fund - fonds négocié en bourse), les OPCVM en devises destinés notamment aux Marocains résidant à l'étranger, les OPCVM participatifs et les OPCVM à règles de fonctionnement allégées réservés aux investisseurs avertis et bénéficiant de ratios prudentiels bonifiés, a soutenu Mme Hayat.

Ladite loi permettra aussi d'encourager plus encore les gestionnaires à innover en



élargissant l'univers d'investissement des OPCVM aux produits dérivés dont le marché a été lancé mardi, aux titres d'OPCI et à de nouveaux instruments financiers étrangers ainsi qu'à de nouveaux marchés, notamment africains, en plus de faire des OPCVM un véhicule de placement multi-supports permettant aux investisseurs, en particulier les institutionnels, d'y loger également leurs investissements alternatifs en OPCC (Organismes de Placement Collectif en Capital) et en OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier), a-t-elle ajouté.

"Loin de constituer un simple amendement, la nouvelle loi se veut le point de départ d'un nouveau cycle de croissance et de développement de l'industrie de la gestion d'OPCVM au Maroc", a fait valoir la présidente de l'AMMC.

Compte tenu des nouvelles opportunités qu'elle offre, cette nouvelle loi implique des responsabilités plus importantes pour les professionnels de la gestion d'actifs, a-t-elle indiqué, précisant que de nouvelles règles devront être respectées et les sociétés de gestion seront appelées à renforcer leurs moyens ainsi que leur capacité à évaluer et assurer un

suivi adéquat des risques supportés par les OPCVM.

De plus, Mme Hayat a estimé que le succès de cette nouvelle loi est tributaire d'améliorations substantielles de deux volets importants, à savoir, la distribution des OPCVM et l'éducation financière des investisseurs.

Et de conclure : "Je souhaite réaffirmer ma conviction que les nouveautés réglementaires imminentes renforceront le rôle des OPCVM en tant que contributeurs majeurs au financement de notre économie et je ne doute pas que le Maroc, fort du développement continu de son marché des capitaux, est bien placé pour devenir un modèle de mobilisation de l'épargne en Afrique".

Pour sa part, le président de l'ASFIM, Réda Hilali, a souligné l'adaptabilité des OPCVM qui, avec une forte liquidité des fonds gérés, a permis un volume cumulé de transactions de près de 2 milliards de dirhams (MMDH) en 2024, entre souscriptions et rachats.

Il a précisé qu'un quart de ces opérations concernent des actifs à horizon long terme, avec un taux de rotation supérieur à 100%.

Cette dynamique d'épargne a directement alimenté l'économie marocaine

au cours des dix derniers mois, à travers une augmentation de 60 MMDH du financement direct du Trésor, a noté M. Hilali.

S'agissant des finances publiques, le président de l'ASFIM a fait remarquer que les OPCVM détiennent plus de 310 MMDH en titres émis ou garantis par l'Etat, jouant ainsi un rôle crucial dans le soutien aux finances publiques.

Le secteur privé bénéficie également de ces placements, avec une hausse de 36 MMDH en dette privée, portant les investissements à un total de 180 MMDH, a-t-il ajouté.

En ce qui concerne le marché boursier, M. Hilali a considéré que les OPCVM restent des acteurs de premier plan, intervenant dans plus d'un tiers des échanges de la Bourse de Casablanca et contribuant à 50% des levées de fonds.

Cette conférence s'est articulée autour de trois panels abordant les thématiques de l'épargne domestique et son impact sur l'économie nationale, avec un retour d'expérience comparatif basé sur des benchmarks internationaux, l'innovation, ainsi que les grandes tendances mondiales de la gestion d'actifs et les perspectives de croissance pour le secteur au Maroc.

La 6^{ème} édition de l'Africa Food Show se tiendra du 20 au 22 novembre à Casablanca

Le parc des expositions de Casablanca accueillera, du 20 au 22 novembre, la sixième édition de la Semaine du commerce chinois (China Trade Week) ainsi que le Salon africain de l'alimentation (Africa Food Show).

Ces deux événements, qui réunissent plus de 80 exposants provenant de 20 pays, offrent une opportunité exceptionnelle pour renforcer les échanges économiques entre la Chine et l'Afrique et explorer des collaborations dans des domaines clés tels que l'agriculture, l'alimentation, les technologies de construction et les biens de consom-

mation, indique un communiqué des organisateurs. Ils illustrent les ambitions du Maroc dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation et son rôle de hub entre l'Afrique et l'Asie, ajoute le communiqué.

Ils offrent également aux entreprises marocaines une plateforme idéale pour développer des partenariats stratégiques avec des acteurs internationaux et découvrir des innovations dans divers secteurs.

A cette occasion, des conférences aborderont l'avenir des partenariats Asie-Afrique et le rôle du

Maroc comme porte d'entrée vers l'Afrique de l'Ouest. Les visiteurs pourront ainsi assister à des démonstrations culinaires et à des événements culturels mettant en avant la diversité des saveurs mondiales.

Considéré comme l'un des plus grands événements agroalimentaires en Afrique, le Salon africain de l'alimentation, organisé habituellement au Kenya, se tient pour la première fois au Maroc, reflétant le rôle stratégique du Royaume du Maroc dans les domaines de l'alimentation et des investissements agricoles en Afrique.

Tanger: Rencontre d'affaires avec une délégation espagnole opérant dans les secteurs des viandes rouges et des produits laitiers

La ville de Tanger a accueilli, mercredi, une délégation espagnole de premier plan, opérant dans les secteurs des viandes rouges, viandes blanches et produits laitiers, à l'occasion d'une rencontre d'affaires visant à promouvoir la coopération bilatérale dans ces filières clés.

Organisée conjointement par le Centre régional d'investissement de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (CRI TTA), la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM-TTA) et le Conseil économique Maroc-Espagne (CEMAES), cette rencontre a été un véritable tremplin pour stimuler les investissements dans un secteur agroalimentaire en pleine expansion, indiquent les organisateurs dans un communiqué.

Cette rencontre d'affaires a offert une plateforme propice

aux échanges et à la réflexion stratégique, avec des panels thématiques, des tables rondes et des rencontres B2B, a précisé la même source, notant que les experts marocains et espagnols, ainsi que des acteurs institutionnels, ont discuté des enjeux et des opportunités offertes par le secteur agro-industriel, un secteur stratégique pour la sécurité alimentaire du Maroc, ainsi que de la croissance économique et de la création d'emplois à travers des solutions innovantes à même de renforcer les synergies entre les deux pays, rapporte la MAP.

Plusieurs thématiques ont été abordées en marge de cette rencontre, notamment celle de l'offre territoriale et l'incitation à l'investissement, qui a mis en avant les atouts de la Région TTA en tant que destination privilégiée pour les

investissements dans les filières des viandes rouges, viandes blanches et produits laitiers.

Des représentants d'institutions publiques ainsi que des experts du secteur ont présenté, dans ce sens, les avantages fiscaux, les incitations à l'investissement et les opportunités spécifiques pour les investisseurs nationaux et internationaux.

La thématique de la réglementation et du soutien à l'investissement dans l'agro-industrie a également été abordée à travers la présentation des dernières évolutions en matière de réglementation de la sécurité alimentaire et de la qualité, ainsi que les dispositifs d'accompagnement mis en place pour soutenir les entreprises du secteur agroalimentaire.

Des experts ont ainsi par-

tagé les opportunités d'accompagnement et de financement destinées à encourager l'investissement durable et à renforcer la compétitivité des entreprises opérant dans ce secteur stratégique.

Par ailleurs, un volet important de cet événement a été dédié aux rencontres B2B entre les entreprises marocaines et espagnoles, permettant des échanges directs, la mise en réseau et la conclusion de partenariats ciblés, a noté le communiqué, faisant savoir que ces sessions ont favorisé la création de synergies et l'initiation de projets concrets dans les secteurs des viandes rouges, blanches et produits laitiers, contribuant ainsi à l'intégration des chaînes de valeur et à la consolidation des relations commerciales bilatérales.

Il est à noter que le secteur

de l'agroalimentaire au Maroc et dans la région TTA, en particulier dans les filières des viandes et des produits laitiers, est en pleine dynamique de croissance et constitue un levier stratégique pour le développement économique de la région.

En abordant les enjeux de durabilité, d'innovation et de financement, cette rencontre a permis d'encourager des investissements pérennes, de promouvoir une transformation industrielle et de soutenir l'émergence de collaborations fructueuses entre les entreprises marocaines et espagnoles.

Cette initiative renforcera ainsi les liens économiques entre les deux pays et offrira des perspectives prometteuses pour les entreprises du secteur agroalimentaire, a conclu le communiqué.

Agadir: Focus sur les meilleures pratiques pour le développement du secteur des fruits rouges

Les travaux de la cinquième édition de la "Morocco Berry Conference" se sont ouverts jeudi à Agadir, à l'initiative de la Fédération interprofessionnelle marocaine des fruits rouges.

Cet événement réunit les leaders de l'industrie des fruits rouges du Maroc et de plus de 30 pays pour une journée riche en savoir-faire, innovations et collaborations stratégiques, selon les organisateurs.

Cette rencontre qui rassemble plus de 500 participants, dont 200 internationaux, vise à propulser le Maroc en tant que leader mondial des fruits rouges, tout en offrant des opportunités aux communautés agricoles locales et en promouvant des pratiques agricoles durables, rapporte la MAP.

Elle met la lumière sur les tendances du marché ainsi que les avancées en matière de durabilité, de sélection variétale, de technologie et de gestion des opérations. S'exprimant à cette occasion, le président de la Fédération interprofessionnelle marocaine des fruits rouges, Mohamed Al Amouri, a souligné que ce conclave met l'accent sur les défis majeurs qui s'imposent actuellement pour le secteur des fruits rouges, notant qu'il s'agit notamment de questions relatives à la réduction de la consommation d'eau, à l'optimisation des chaînes d'approvisionnement et à la garantie d'un produit de qualité.

Cette rencontre offre un panorama global des meilleures pratiques, des innovations technologiques et des straté-

gies commerciales adaptées aux réalités de chaque marché, a-t-il ajouté.

Pour sa part, le président de l'association marocaine des producteurs de fruits rouges, Amine Bennani, a indiqué que cette édition permet de découvrir les dernières innovations technologiques pour optimiser la production et garantir une agriculture respectueuse de l'environnement.

Il s'agit aussi d'un espace d'échange et de partage des expertises entre les différents opérateurs et professionnels opérant dans le secteur de production des fruits rouges, a-t-il enchaîné.

Au programme de cette rencontre figurent des panels axés notamment sur "La mise à jour du marché", "Technologie et gestion des opérations, et "La sé-

lection variétale et durabilité".

A noter que le Maroc, acteur majeur du marché mondial des fruits rouges, s'est positionné parmi les plus grands exportateurs mondiaux (5e place mondiale pour l'export des myrtilles).

Le pays représente actuellement environ 10% des exportations mondiales de fruits rouges, une part en constante augmentation grâce aux efforts d'innovation et à une production respectueuse de l'environnement.

En 2023, le Royaume a exporté plus de 200.000 tonnes de fraises, framboises et myrtilles générant plus de 600 millions de dollars de recettes.

Ce secteur stratégique est un pilier de l'économie agricole marocaine, créant des milliers d'emp

Houda Rihani : *Le succès d'un festival de cinéma est lié à la qualité des films programmés*



Le succès de tout festival de cinéma est intimement lié à la nature et à la qualité des films programmés, avec pour objectif d'atteindre un large public de cinéphiles et de professionnels aux goûts variés, et de lui offrir une sélection de projections à la hauteur des attentes, a affirmé l'actrice maroco-canadienne Houda Rihani.

"Le choix d'une œuvre cinématographique pour un festival repose sur plusieurs critères dont son format, son mode de récit et son genre", a expliqué Mme Rihani dans une interview accordée à la MAP, en marge de sa participation en tant que membre du jury long-métrage de la 20^{ème} édition du Festival international Cinéma et migrations, qui prend fin ce samedi à Agadir.

"Cette 20^{ème} édition, j'en suis persuadée, connaîtra un grand succès", a ajouté la comédienne, précisant que les organisateurs ont veillé à programmer

une panoplie de films d'une "excellence inégalée". Cette sélection témoigne de l'effervescence que connaît la scène cinématographique à différents niveaux, a-t-elle dit. Mme Rihani a, en outre, mis l'accent sur l'influence des festivals sur la chaîne de valorisation des films, expliquant que les festivals ont également un impact indéniable en ce sens qu'ils constituent une opportunité idoine pour maximiser la visibilité, la diffusion et la distribution des œuvres cinématographiques.

Par ailleurs, Houda Rihani a tenu à exprimer sa grande fierté de faire partie du jury de cette édition, se disant très touchée par cette nouvelle expérience qui ne peut qu'enrichir son parcours.

Née à Casablanca, Houda Rihani, lauréate de l'Institut supérieur des Arts dramatiques et de l'animation culturelle (ISADAC), a très vite dompté la scène en faisant ses débuts au théâtre

avant de passer à la télévision et au cinéma.

Elle a fait son entrée au cinéma marocain en 1998 à travers le film "Elle est diabétique et hypertendue et elle refuse de crever" de Hakim Noury, avant de tourner dans plusieurs films, séries, téléfilms et sitcoms.

Elle compte à son actif de nom-

breux prix et distinctions, dont le prix de la meilleure interprétation féminine au Festival international du film méditerranéen de Tétouan (18^{ème} édition) en 2012, le prix de l'interprétation féminine au Festival national du film de Tanger et la mention spéciale du jury au Festival international Cinéma et migrations d'Agadir en 2015.

10^{ème} Festival international du cinéma pour tous à Tiznit

La dixième édition du Festival international du cinéma pour tous, aura lieu du 22 au 24 novembre à Tiznit.

Cette édition proposera une sélection riche et variée de films, notamment une compétition de courts métrages sous le thème "La Paix en Palestine", indique un communiqué de l'Association Tiznit de la culture cinématographique.

Des professionnels du cinéma seront également présents pour animer des ateliers et des tables rondes, afin de débattre des enjeux actuels du cinéma pour tous.

Cette manifestation vise à sensibiliser le public local et les visiteurs à l'importance et à la force expressive et éducative du cinéma pour toutes les couches sociales, selon la même source.

Des lieux de projection variés seront mis à disposition, à savoir la Maison de la culture Mohammed Kheir Eddine, l'Institut de musique Hadj Belaïd, la prison locale et certaines institutions éducatives.

Dans le cadre du partenariat entre l'Association Tiznit de la culture cinématographique et la Direction provinciale de l'éducation et de la formation, il sera procédé à l'organisation d'une série d'ateliers de formation pour dynamiser la vie scolaire et les clubs cinématographiques au profit des acteurs pédagogiques de la ville.

Ces ateliers permettront d'acquérir des compétences en écriture de scénario, réalisation, préparation d'acteurs, script, photographie et autres techniques d'exploitation cinématographique.

Cet événement est organisé en partenariat avec le Conseil communal de Tiznit, et le soutien du Centre cinématographique marocain et du Conseil régional de Souss-Massa.

Projection à Londres du film "Um Echgag" du réalisateur Ahmed Bouchekla

Le film documentaire "Um Echgag", du réalisateur marocain Ahmed Bouchekla, a été projeté, mardi soir à Londres, dans le cadre de la 5^{ème} édition du "London Arthouse Film Festival" (LAHFF), offrant aux cinéphiles britanniques un aperçu sur le cinéma hassani marocain. Cette pro-

duction braque les projecteurs sur une période importante de l'histoire du Sahara marocain, relatant les faits ayant conduit à la tenue du congrès d'Um Echgag, qui a réuni en 1956 les notables et les représentants de l'ensemble des tribus sahraouies marocaines et dont le point culminant a été

l'envoi d'une délégation à Rabat pour renouveler les liens d'allégeance à Feu SM Mohammed V à son retour de l'exil.

Sur la base d'archives et de témoignages recueillis auprès de militants sahraouis, le documentaire retrace les événements qui ont marqué la région depuis l'arrivée des forces françaises et espagnoles jusqu'au parachèvement de l'intégrité territoriale du Royaume, à la suite de la glorieuse Marche Verte.

Ce film est "le fruit de deux années d'efforts et d'importants travaux de recherche dans les archives françaises et espagnoles, afin de présenter des informations sourcées et vérifiables", a déclaré à la MAP le réalisateur du film, Ahmed Bouchekla. "C'est donc un plaidoyer en faveur de la marocanité du Sahara", puisqu'il révèle des faits historiques qui témoignent des liens indélébiles entre les Sahraouis et le Maroc, ainsi que leur attachement au Trône Alaouite, a-t-il souligné.

Pour sa part, le président de la Fédéra-

tion des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel au Sahara, Saïd Zribiaa, a expliqué que la projection du film à Londres s'inscrit dans le cadre de la convention conclue entre la Fédération et la direction du LAHFF, afin de défendre la Cause nationale et favoriser le développement du film hassani.

Cette participation vise, par ailleurs, "à faire la promotion de l'espace sahraoui marocain dans le cinéma mondial", tout en établissant des contacts et des partenariats avec les autres participants à cette manifestation culturelle, a-t-il détaillé.

Le "London Arthouse Film Festival" se présente comme un événement "qui croit au pouvoir du cinéma pour créer le changement sociétal, plaidoyer en faveur des droits de l'Homme et raconter des histoires de paix". Cette manifestation offre l'occasion pour les cinéastes de divers horizons de projeter leurs productions dans des lieux hautement symboliques, promouvant ainsi un échange culturel enrichissant.



Neuvième édition du Forum du roman à Agadir

La Maison du roman au Maroc organise, du 21 au 23 novembre à Agadir, la 9^e édition du Forum du roman, sous le thème "Le roman, la lecture, l'interprétation et la traduction".

Il s'agit d'un rendez-vous culturel invitant à une réflexion autour de la relation entre l'écriture et la lecture, dans un contexte mondial qui requiert le renouvellement des outils de l'interprétation et l'élargissement des perspectives de la traduction, indique un communiqué des organisateurs, ajoutant que ce forum célèbre aussi le récit dans ses différentes manifestations et interpelle le sort du texte à l'ère des mutations profondes.

Cet événement, qui se déroulera à la salle Brahim Radi d'Agadir et à la Faculté des langues, arts et Sciences humaines d'Aït Melloul, se veut un carrefour d'échange de visions et d'expériences, ainsi que d'interaction entre les créateurs qui interrogent le présent à travers l'écriture et envisagent l'avenir à travers le texte, précise la même source.

Un parterre d'intervenants les plus éminents de la scène littéraire et critique arabe et méditerranéenne prendront part à cette édition, dont, du Maroc, le professeur Saïd Bensaid Alaoui, le romancier et critique Abdelkader Chaoui, ainsi que les romanciers Ismail



Ghazali, Younes Ouali, Mohamed Hassim, Rachid Khoja et Imad Salah.

De l'Italie, cette édition verra la participation de la traductrice et écrivaine Francesca Valente, ainsi que les traductrices et chercheuses Cristina Dusio et Grazia Dell'Oro.

Cette manifestation culturelle sera également enrichie par la présence de figures littéraires arabes, dont les romancières Maha Hassan (Syrie), Faiqa Qanfali (Tunisie) et Naglaa Wali (Égypte), ainsi que les romanciers Abdu Khal (Arabie saoudite) et Abdulrab Sarouri

(Yémen), en plus de l'écrivain et éditeur palestinien Khaled Sulaiman Al-Nassiri.

Le programme de cette édition se distingue par son ouverture sur des espaces multiples dans la région de Souss-Massa, au-delà des espaces traditionnels notamment des établissements scolaires, cafés culturels et espaces publics, en vue de traduire la vision du festival pour la démocratisation de la culture et la justice littéraire territoriale et de faire de l'action créative une pratique quotidienne vivante qui dépasse l'élitisme.

Bouillon de culture

Année culturelle Qatar-Maroc 2024

Une série de manifestations et d'activités culturelles et éducatives ont été programmées à l'occasion de la célébration de l'Année culturelle Qatar-Maroc 2024, à l'initiative de la Bibliothèque nationale du Qatar et d'autres institutions, dont les Musées du Qatar.

Ces activités comprenant des conférences, des spectacles, des débats et des expositions thématiques, qui mettent en lumière le riche patrimoine du Qatar et du Maroc, viennent s'ajouter aux activités déjà programmées dans le cadre de cet événement.

A cette occasion, la Bibliothèque nationale du Qatar a annoncé qu'une séance de lecture intitulée "Parlons du Maroc!" sera organisée le 18 novembre pour discuter de l'histoire, des arts, de la gastronomie et de la culture du Royaume.

Les festivités de l'Année culturelle Qatar-Maroc se poursuivront le 26 novembre à la Bibliothèque avec une exposition sur l'art de fabrication des manuscrits, mettant en avant les traditions et les techniques ancestrales utilisées pour la fabrication du livre manuscrit au Maroc. En marge de cette exposition, un atelier sera tenu autour de l'histoire de la calligraphie marocaine.

La Bibliothèque nationale du Qatar prévoit, aussi, d'organiser une activité destinée à explorer l'histoire et l'importance culturelle du thé marocain, ainsi que les traditions, les coutumes et les aspects sociaux relatifs à cette boisson emblématique, outre ses origines historiques et sa place prépondérante dans la culture marocaine.

Par ailleurs, le Musée arabe d'art moderne présentera une série d'expositions itinérantes et d'activités familiales visant à rendre l'art accessible à tous, tout en mettant en relief les œuvres d'artistes marocains exposés.

Dans ce cadre, le Musée organisera les 23, 27 et 28 novembre, plusieurs ateliers, dont "Ville bleue en argile", qui invite les participants à explorer les riches et vives couleurs bleues de la ville de Chefchaouen et "Fils de textile au Maroc", qui permet de découvrir les riches traditions du tissage marocain.

Salon international du livre de Sharjah

La culture marocaine amazighe en vedette

Les maisons d'édition marocaines participant au 43^{ème} Salon international du livre de Sharjah, dont le Royaume du Maroc est l'invité d'honneur, présentent une sélection remarquable d'ouvrages qui mettent en avant la culture marocaine, notamment son affluent amazigh.

Ces publications mettent en lumière la culture amazighe marocaine qui fait partie intégrante de l'identité nationale, tout en reflétant la richesse et la diversité du patrimoine marocain ancestral.

Cette nouvelle édition du Salon international du livre de Sharjah (6-17 novembre) offre ainsi aux visiteurs et intéressés par la culture amazighe l'opportunité de découvrir une série de titres pour une compréhension plus approfondie de cette riche culture.

A cet égard, l'ouvrage "Mina thaqafa al maghribia al amazighia" (De la culture marocaine amazighe) de Zoubir Mehdad constitue une précieuse source d'informations pour tout lecteur désireux d'en apprendre davantage sur la culture des habitants du Sahara marocain d'origine amazighe.

Ce livre met également en valeur le patrimoine culturel amazigh du Maroc, en offrant un aperçu complet des différents aspects de cette culture, notamment la langue, les traditions, les arts et les coutumes sociales des communautés amazighes du Royaume, et en explorant les dimensions historiques et civilisationnelles qui ont façonné l'identité de la population amazighe.

Concernant le second ouvrage, il s'agit du roman de Malika Ratnane "La lionne de Haha" qui revisite la mémoire de cette région située entre Essaouira et Agadir. En rappelant l'histoire de la résistance des habitants amazighs de cette région aux troupes portugaises, symbole de patriotisme, l'auteur cherche à faire du passé une force pour l'édification d'un avenir meilleur. Les pavillons des maisons d'édition marocaines présentent également le livre "Islam et amazighité" de Tijani Boulaouali qui aborde la question amazighe et ses rapports avec l'Islam à travers une lecture dans les recherches menées par de nombreux intellectuels.

Dans cet ouvrage, M. Boulaouali

s'est basé sur deux analyses majeures, la première portant sur "Les droits linguistiques et culturels des amazighs" réalisée par le chercheur Hassan Id Belkassm, tandis que la deuxième, réalisée par le recteur de l'Institut Royal de la culture Amazighe, Ahmed Boukous, se penche sur l'écriture amazighe.

Placé sous le thème "Le Maroc des cultures à Sharjah du livre", le pavillon marocain au sein du Salon propose un programme culturel riche avec pas moins de 107 événements rassemblant une centaine d'écrivains, d'auteurs et d'éditeurs et couvrant divers domaines culturels, artistiques et littéraires, en plus d'une série de séances consacrées à la découverte de la cuisine marocaine.

Le pavillon permet également au public de découvrir le patrimoine marocain à travers des conférences, des pièces de théâtre, des expositions artistiques, des tables rondes, ainsi que des ateliers pour enfants sur la décoration et le tissage. Environ 4.000 titres de 25 maisons d'édition marocaines y sont exposés.

Sharjah: Hajar Raddi (MAP)



Quatrième Chapitre

Toutefois, se dit-il, j'y ai assisté portant le nom d'un prisonnier, j'avais la feuille de route d'un prisonnier dans ma poche, et, bien plus, son habit sur moi ! Voilà qui est fatal pour l'avenir ? qu'en eût dit l'abbé Blanès ? Et ce malheureux Boulot est mort en prison ! Tout cela est de sinistre augure ; le destin me conduira en prison. Fabrice eût donné tout au monde pour savoir si le hussard Boulot était réellement coupable ; en rappelant ses souvenirs, il lui semblait que la géolière de B*** lui avait dit que le hussard avait été ramassé non seulement pour des couverts d'argent, mais encore pour avoir volé la vache d'un paysan, et battu le paysan à toute outrance : Fabrice ne doutait pas qu'il ne fût mis un jour en prison pour une faute qui aurait quelque rapport avec celle du hussard Boulot. Il pensait à son ami le curé Blanès ; que n'eût-il pas donné pour pouvoir le consulter ! Puis il se rappela qu'il n'avait pas écrit à sa tante depuis qu'il avait quitté Paris. Pauvre Gina se dit-il, et il avait les larmes aux yeux, lorsque tout à coup il entendit un petit bruit tout près de lui ; c'était un soldat qui faisait manger le blé par trois chevaux auxquels il avait ôté la bride, et qui semblaient morts de faim ; il les tenait par le bridon. Fabrice se leva comme un perdreau, le soldat eut peur. Notre héros le remarqua, et céda au plaisir de jouer un instant le rôle de hussard.

- Un de ces chevaux m'appartient, f... ! s'écria-t-il, mais je veux bien te donner cinq francs pour la peine que tu as prise de me l'amener ici.

- Est-ce que tu te fiches de moi ? dit le soldat. Fabrice le mit en joue à six pas de distance.

- Lâche le cheval ou je te brûle !

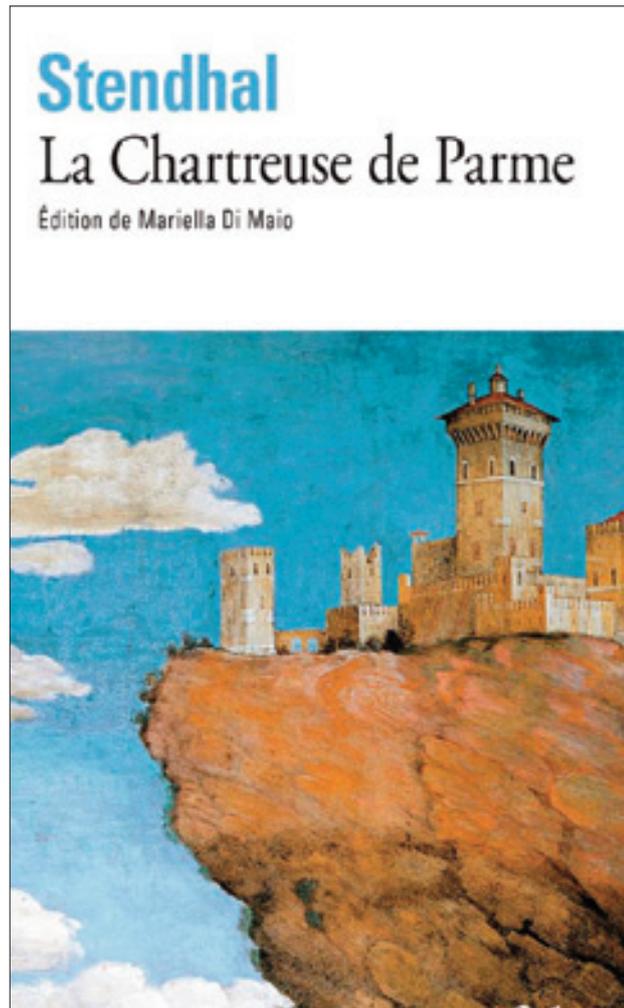
Le soldat avait son fusil en bandoulière, il donna un tour d'épaule pour le reprendre.

- Si tu fais le plus petit mouvement tu es mort ! s'écria Fabrice en lui courant dessus.

- Eh bien donnez les cinq francs et prenez un des chevaux, dit le soldat confus, après avoir jeté un regard de regret sur la grande route où il n'y avait absolument personne. Fabrice, tenant son fusil haut de la main gauche, de la droite lui jeta trois pièces de cinq francs.

- Descends, ou tu es mort... Bride le noir et va-t'en plus loin avec les deux autres... Je te brûle si tu remues.

Le soldat obéit en rechignant. Fabrice s'approcha du cheval et passa la bride dans son bras gauche, sans perdre de vue le soldat qui s'éloignait lentement ; quand Fabrice le vit à une cinquantaine de pas, il sauta lestement sur le cheval. Il y était à peine et cherchait l'étrier de droite avec le pied, lorsqu'il entendit siffler une balle de fort près : c'était le soldat qui lui lâchait son coup de fusil. Fabrice, transporté de colère, se mit à galoper sur le soldat qui s'enfuit à toutes jambes, et bientôt Fabrice le vit monté sur un de ses deux chevaux et galopant. Bon, le voilà hors de portée, se dit-il. Le cheval qu'il venait d'acheter était magnifique, mais paraissait mourant de faim. Fabrice revint sur la grande route, où il n'y avait toujours à



qui vive ; il la traversa et mit son cheval au trot pour atteindre un petit pli de terrain sur la gauche où il espérait retrouver la cantinière ; mais quand il fut au sommet de la petite montée, il n'aperçut, à plus d'une lieue de distance, que quelques soldats isolés. Il est écrit que je ne la reverrai plus, se dit-il avec un soupir, brave et bonne femme ! Il gagna une ferme qu'il apercevait dans le lointain et sur la droite de la route. Sans descendre de cheval, et après avoir payé d'avance, il fit donner de l'avoine à son pauvre cheval, tellement affamé qu'il mordait la mangeoire. Une heure plus tard, Fabrice trotta sur la grande route, toujours dans le vague espoir de retrouver la cantinière, ou du moins le caporal Aubry. Allant toujours et regardant de tous les côtés, il arriva à une rivière marécageuse traversée par un pont en bois assez étroit. Avant le pont, sur la droite de la route, était une maison isolée portant l'enseigne du Cheval Blanc. Là je vais dîner, se dit Fabrice. Un officier de cavalerie avec le bras en écharpe se trouvait à l'entrée du pont ; il était à cheval et avait l'air fort triste ; à dix pas de lui, trois cavaliers à pied arrangeaient leurs pipes.

- Voilà des gens, se dit Fabrice, qui m'ont bien la mine de vouloir m'acheter mon cheval encore moins cher qu'il ne m'a coûté. L'officier blessé et les trois piétons le regardaient venir et semblaient

l'attendre. Je devrais bien ne pas passer sur ce pont, et suivre le bord de la rivière à droite, ce serait la route conseillée par la cantinière pour sortir d'embarras... Oui, se dit notre héros mais si je prends la fuite, demain j'en serai tout honteux, d'ailleurs mon cheval a de bonnes jambes, celui de l'officier est probablement fatigué ; s'il entreprend de me démonter, je galoperais. En faisant ces raisonnements, Fabrice rassemblait son cheval et s'avançait au plus petit pas possible.

- Avancez donc, hussard, lui cria l'officier d'un air d'autorité.

Fabrice avança quelques pas et s'arrêta.

- Voulez-vous me prendre mon cheval ? cria-t-il.

- Pas le moins du monde avancez.

Fabrice regarda l'officier : il avait des moustaches blanches, et l'air le plus honnête du monde ; le mouchoir qui soutenait son bras gauche était plein de sang, et sa main droite aussi était enveloppée d'un linge sanglant. Ce sont les piétons qui vont sauter à la bride de mon cheval, se dit Fabrice mais, en y regardant de près, il vit que les piétons aussi étaient blessés.

- Au nom de l'honneur, lui dit l'officier qui portait les épaulettes de colonel, restez ici en vedette, et dites à tous les dragons, chasseurs et hussards que vous verrez, que le colonel Le Baron est dans l'auberge que voilà, et que je leur ordonne

de venir me rejoindre. Le vieux colonel avait l'air navré de douleur ; dès le premier mot il avait fait la conquête de notre héros, qui lui répondit avec bon sens :

- Je suis bien jeune, monsieur, pour que l'on veuille m'écouter ; il faudrait un ordre écrit de votre main.

- Il a raison, dit le colonel en le regardant beaucoup ; écris l'ordre, La Rose, toi qui as une main droite.

Sans rien dire, La Rose tira de sa poche un petit livret de parchemin, écrivit quelques lignes, et, déchirant une feuille, la remit à Fabrice, le colonel répéta l'ordre à celui-ci, ajoutant qu'après deux heures de faction, il serait relevé, comme de juste, par un des trois cavaliers blessés qui étaient avec lui. Cela dit, il entra dans l'auberge avec ses hommes. Fabrice les regardait marcher et restait immobile au bout de son pont de bois, tant il avait été frappé par la douleur morne et silencieuse de ces trois personnages. On dirait des génies enchantés, se dit-il. Enfin il ouvrit le papier plié et lut l'ordre ainsi conçu :

« Le colonel Le Baron, du 6^e dragon, commandant la seconde brigade de la première division de cavalerie du 14^e corps, ordonne à tous cavaliers, dragons, chasseurs et hussards de ne point passer le pont, et de le rejoindre à l'auberge du Cheval blanc, près le pont, où est son quartier général.

« Au quartier général, près le pont de la Sainte, le 19 juin 1815.

« Pour le colonel Le Baron, blessé au bras droit, et par son ordre, le maréchal des logis, « La Rose. »

Il y avait à peine une demi-heure que Fabrice était en sentinelle au pont, quand il vit arriver six chasseurs montés et trois à pied ; il leur communique l'ordre du colonel.

- Nous allons revenir, disent quatre des chasseurs montés, et ils passent le pont au grand trot. Fabrice parlait alors aux deux autres. Durant la discussion qui s'animait, les trois hommes à pied passent le pont. Un des deux chasseurs montés qui restaient finit par demander à revoir l'ordre, et l'emporte en disant :

- Je vais le porter à mes camarades, qui ne manqueront pas de revenir ; attends-les ferme. Et il part au galop ; son camarade le suit. Tout cela fut fait en un clin d'œil.

Fabrice, furieux, appela un des soldats blessés, qui parut à une des fenêtres du Cheval-blanc. Ce soldat, auquel Fabrice vit des galons de maréchal-des-logis, descendit et lui cria en s'approchant :

- Sabre à la main donc vous êtes en faction. Fabrice obéit, puis lui dit :

- Ils ont emporté l'ordre.

- Ils ont de l'humeur de l'affaire d'hier, reprit l'autre d'un air morne. Je vais vous donner un de mes pistolets ; si l'on force de nouveau la consigne, tirez-le en l'air, je viendrai, ou le colonel lui-même paraîtra.

Fabrice avait fort bien vu un geste de surprise chez le maréchal-des-logis, à l'annonce de l'ordre enlevé ; il comprit que c'était une insulte personnelle qu'on lui avait faite, et se promit bien de ne plus se laisser jouer.

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DRAA-TAFILALET
PROVINCE
D'ERRACHIDIA
CERCLE D'ERFOUD
CAIDAT ARAB
SABBAH ZIZ
COMMUNE D'ES-SIFA
 Avis d'appel d'offres
 ouvert National des prix
 N° : 01 / 2024
 Concernant : TRAVAUX
 D'AMENAGEMENT DES
 PLACES DES KSOURS
 SUIVANTS : KSIR SIFA,
 KSAR MONGARA, KSAR
 ZAOUA BOUBKRIA,
 ENTREE KSAR
 OULAD HSINE
 A LA COMMUNE
 D'ES-SIFA

Le : 09/12/2024, à 11
 Heures du matin, il sera
 procédé dans le bureau du
 président du conseil de la
 commune d'es-sifa, sis à
 son siège, à l'ouverture des
 plis relatifs à l'appel d'offres
 ouvert National des prix
 N° 01 / 2024.
 Pour les travaux des amé-
 nagements des places des
 ksours ES-SIFA.
 Le dossier d'appel d'offres
 doit être téléchargé à partir
 du portail des marchés pub-
 licables accessible à l'adresse :
 www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des
 prestations établis par le
 maître d'ouvrages est fixée à
 la somme de : 3.137.340,00
 DH (trois million et cent
 trente-sept mille et trois cent
 quarante dirhams)
 Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de :
 62500,00 DH (soixante-
 deux mille et cinq cent di-
 rhams).
 Le contenu, la présentation
 ainsi que le dépôt des docu-
 ments des concurrents doi-
 vent être conformes aux
 dispositions des articles 30
 à 40 du décret relatif aux
 marchés publics.
 Les concurrents doivent dé-
 poser leurs dossiers par
 voie électronique dans le
 portail des marchés publics
 accessible à l'adresse :
 www.marchespublics.gov.
 ma
 Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par l'article n° 10 du règle-
 ment de consultation.

N° 8718/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE CASABLANCA-
SETTAT
PREFECTURE DES
ARRONDISSEMENT ANFA
COMMUNE DE
CASABLANCA
ARRONDISSEMENT
ANFA
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE DES
MARCHES ET
DES AFFAIRES
FINANCIERES
 Avis d'appel d'offres
 ouvert simplifié Sur offres
 de prix n° 06/AA/2024
 Le jeudi 17 septembre 2024
 à 12 H, il sera procédé, dans
 le bureau du président de
 l'arrondissement Anfa, sis
 Rue Skhirate angle Ain Atiq

Casablanca, à l'ouverture
 des plis relatifs à l'appel
 d'offres ouvert simplifié sur
 offres de prix n° 06 / AA/
 2024 du 17/09/2024
 Pour : Construction de la
 clôture grillagée des ter-
 rains de foot Hay El Hank
 espace Toro-Casablanca.
 Lieu d'exécution : Rue à
 Hay El Hank espace Toro
 Casablanca, Casablanca,
 commune de Casablanca,
 préfecture des arrondisse-
 ments d'Anfa, Wilaya de la
 région de Casablanca-Set-
 tat.
 Le dossier d'appel d'offres
 doit être téléchargé à partir
 du portail des marchés pub-
 licables accessible à l'adresse:
 www.marchespublics.gov.
 ma.
 L'estimation des coûts des
 prestations établie par le m
 De 484.320,00 (Quatre Cent
 Quatre-Vingt-Quatre Mille
 Trois Cent Vingt
 dirhams)/toutes taxes com-
 prises.
 Le cautionnement provi-
 soire est fixé à la somme de
 8.000,00 (Huit Mille di-
 rhams).
 Le contenu, la présentation
 ainsi que le dépôt des docu-
 ments des concurrents doi-
 vent être conformes aux
 dispositions des articles 30
 à 34 du décret relatif aux
 marchés publics.
 Les concurrents doivent dé-
 poser leurs dossiers par
 voie électronique dans le
 portail des marchés publics
 accessible à l'adresse www.
 marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par l'article n°6 du règle-

ment de consultation.
N° 8719/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE
LA LOGISTIQUE
D'AL HAOUZ
 Avis d'appel d'offres
 ouvert international n°
 72/2024/HZ
 Le 11/12/2024 à 10h00mn,
 il sera procédé en séance
 publique dans le bureau de
 Mr le Directeur Provincial
 de l'Équipement du Trans-
 port et de la Logistique d'Al

Hacour à Tahannaout à l'ou-
 verture des plis relatifs à
 l'appel d'offres ouvert inter-
 national, sur offres des prix
 pour : Travaux de recon-
 struction de l'ouvrage d'art
 sur Oued Agoudiss d'art
 PK242+314 de la RN7 - Pro-
 vince d'Al Haouz
 Le dossier d'appel d'offres
 doit être téléchargé à partir
 du portail des marchés pub-
 licables http://www.marches-
 publics.gov.ma
 Le cautionnement provi-
 soire dématérialisé est fixé à
 la somme de : Deux cent
 mille Dirhams (200 000,00)
 Dirhams.
 L'estimation des coûts des
 prestations établie par le ma-
 ître d'ouvrage est fixée à la

somme de : Quarante-mil-
 lions cent cinquante-trois
 mille neuf cent quatre-vingt-
 dix-neuf dirhams 46 centimes
 TTC (14 158 999,46 Dh).
 Le contenu, la présentation
 ainsi que le dépôt des docu-
 ments des concurrents doi-
 vent être conformes aux
 dispositions des articles 30
 à 34 du décret relatif aux
 marchés publics.
 Les concurrents doivent dé-
 poser leurs plis électroni-
 quement via le portail des
 marchés publics (www.
 marchespublics.gov.ma).
 Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par l'article 5 du règlement
 de consultation.
N° 8720/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
SECRETARIAT GENERAL
PROVINCE D'OUARZAZATE
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES
N° /DBM/SM
AVIS DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 16/INDH/2024
(Avis rectificatif)

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert national N° 16/INDH/2024, Publié dans le journal
 libération N°10362 en date du 14/11/2024, relatif aux TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES
 ACCES AU COLLEGE TICHKA A LA COMMUNE DE TELOUETE ET L'ECOLE
 TIGUERT A'AIT FARIS A LA COMMUNE D'AIT ZINER PROVINCE D'OUARZAZATE. Il
 est porté à la connaissance du public que le dossier technique doit comprendre : Une note
 indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et les attestations ou leurs copies
 certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, ou par
 les hommes de l'art, au lieu du certificat de qualification et de classification exigé.
 Par ailleurs, la date d'ouverture des plis sera le 09/12/2024 à 10h au lieu du 06/12/2024 à
 10h30 et le reste sans changement.
N° 8725/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale
 de l'Enfance, de la Jeunesse
 et du Sport

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS NATIONAUX SUR OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE

Le jeudi 09 décembre 2024, à partir de 10h00 du matin il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale
 du ministère de l'Éducation Nationale du préscolaire et du sport de Kenitra, sis à rue Abdelaziz Bouteflika Mimosa -
 Kenitra, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts nationaux sur offres de prix suivants :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC	Montant de la Caution provisoire en dirh	Heure d'ouverture des plis
765sp/DPK/2024	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CENTRES SOCIO-SPORTIFS DE PROXIMITE TYPE « E » DANS LES COMMUNES TERRITORIALES SUIVANTES : SIDI TAJIB, MERDIA, OULED SLAMA, À LA PROVINCE DE KENITRA EN LOT UNIQUE.	3 794 752,00 dirh TTC (Trois millions sept cent quatre vingt-quatre mille sept cent cinquante-deux dirhams TTC).	60 000,00 dirh (Soixante mille dirhams).	10h00 (Dix heures)
775sp/DPK/2024	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CENTRES SOCIO-SPORTIFS DE PROXIMITE TYPE « E » DANS LES COMMUNES TERRITORIALES SUIVANTES : LAMNASRA, HADDADA, AMER SEFLIA, À LA PROVINCE DE KENITRA EN LOT UNIQUE.	3 456 114,00 dirh TTC (Trois millions quatre cent cinquante-six mille cent quarante dirhams TTC).	55 000,00 dirh (cinquante-cinq mille dirhams).	10h30 (Dix heures et demi)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

La classe et les qualifications exigées sont comme suit :

AOU nationales n°	SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
765sp/DPK/2024	A	3	A ₁
775sp/DPK/2024	A	4	A ₁

* Ce certificat tient lieu de dossier technique.

N.B : La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et du sport de Kenitra.

N° 8716/PA

المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية
 والتعليم الأولي والرياضة
 المديرية الإقليمية للتعليم والابتعاث بولاية بني ملال
 المديرية الإقليمية للتعليم والابتعاث بولاية بني ملال

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
SEANCE PUBLIQUE

Le jeudi 09 décembre 2024, à partir de 11h30 du matin il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale
 du ministère de l'Éducation Nationale du préscolaire et du sport de Kenitra, sis à rue Abdelaziz Bouteflika Mimosa -
 Kenitra, à l'ouverture des plis relatifs au appel d'offres ouverts nationaux sur offres de prix suivants :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC	Montant de la Caution provisoire en dirh	Heure
76/DPK/2024	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 07 (SEPT) SALLES DE CLASSE POUR LE REMPLACEMENT DES SALLES DU PRÉFABRIQUE EN DUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES RELIANT DES COMMUNES SUIVANTES : KENITRA ET BENSANSOUR-PROVINCE DE KENITRA- En lot unique	2 868 574,00 dirh TTC (Un million huit cent soixante huit mille cinq cent soixante quatre dirhams TTC)	30 000,00 dirh (trente mille dirhams)	10h00
76/DPK/2024	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 16 BLOCS SANITAIRES Y COMPRIS FOSSE SEPTIQUE ET PUIS PERDU DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELIANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE KENITRA À LA PROVINCE DE KENITRA -EN 02 LOTS SEPARES : Lot n° 01 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 08 BLOCS SANITAIRES Y COMPRIS FOSSE SEPTIQUE ET PUIS PERDU DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELIANT DES COMMUNES : HADJADJA, AMER SEFLIA, MOGRIANE, SIDI ABAL TAZI ET BENSANSOUR- PROVINCE DE KENITRA. Lot n° 02 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 08 BLOCS SANITAIRES Y COMPRIS FOSSE SEPTIQUE ET PUIS PERDU DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELIANT DES COMMUNES : CHOUAFAA, BAHARA OULAD AYED, SOUR TLAJ ALGHARB ET SIDI MOHAMED LAMMER- PROVINCE DE KENITRA	Lot n° 01 : 2 105 048,80 dirh TTC (un million cent cinq mille quarante huit dirhams et quatre-vingt centimètres TTC) Lot n° 02 : 2 105 048,80 dirh TTC (un million cent cinq mille quarante huit dirhams et quatre-vingt centimètres TTC)	Lot n° 01 : 30 000,00 dirh (vingt mille dirhams) Lot n° 02 : 30 000,00 dirh (vingt mille dirhams)	10h00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05, du règlement de consultation.

N.B : La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et du sport de Kenitra.

N° 8717/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE TINGHIR
COMMUNE D'ALNIF

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 17/CA/2024

Le 09 décembre 2024 à 10h sera procédé dans la salle de réunion de la commune d'Alnif à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour : **travaux de réhabilitation des quartiers sous équipés TAOUALITE, IGHEREM, LKHETARTE, SOUK et LE QUARTIER ADMINISTRATIF du centre de la commune d'Alnif -dans le cadre de la politique de la ville-**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de (Soixante mille dirhams), **60.000,00 dhs**
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de six million dirhams (6.000.000,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15Chaaban1444 (08 Mars 2023) relatif Aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent par voie électronique, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8721/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE TINGHIR
COMMUNE D'ALNIF

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 20/CA/2024

Le 09 décembre 2024 à 11H sera procédé dans la salle de réunion de la commune d'Alnif à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour : **travaux d'aménagement du centre de la commune d'Alnif.**

-Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de (Cinquante mille dirhams), **50.000,00 dhs**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq millions deux cent dix mille Dirhams (5.210.000,00dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15Chaaban1444 (08 Mars 2023) relatif Aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent par voie électronique, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8722/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE TINGHIR
COMMUNE D'ALNIF

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 21/CA/2024

Le 09 décembre 2024 à 12H sera procédé dans la salle de réunion de la commune d'Alnif à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour : **Travaux d'éclairage publics au centre de la commune d'Alnif.**

- Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

• Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de (Vingt Cinq mille dirhams), **25.000,00 dhs**
• L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux Million Cent Mille Dirhams (2.100.000,00 dhs).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15Chaaban1444 (08 Mars 2023) relatif Aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent par voie électronique, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8723/PA

جامعة سيدي محمد بن عبد الله تازة
+٠٧٤٤.٣٣ ٠٠٠٠٠٠٠ ١ ٠٠٠٠
FACULTÉ POLYDISCIPLINAIRE DE TAZA
UNIVERSITÉ SIDI MOHAMMED BEN ABDELLAH DE FES

Avis de concours de recrutement des maîtres de conférences
Session : 09/12/2024

La Faculté Poly disciplinaire de Taza organisera des concours de recrutement des maîtres de conférences dans les spécialités suivantes :

- جغرافية بشرية: منصب واحد (01)
- نحو ولغات عربية: منصب واحد (01).

♦ Les concours sont ouverts aux candidats (es) titulaires de doctorat ou doctorat d'Etat ou tout autre diplôme reconnu équivalent (L'attestation de réussite n'est pas considérée comme valable), ayant moins de 45 ans pour les non fonctionnaires.

♦ Les candidats(es) intéressés (es) doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant :

<http://recrutement.enssup.gov.ma>, et l'inscription doit se faire **avant le 04/12/2024**,

♦ Les candidats (es) convoqués (es) pour les épreuves orales sont invités à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines et Affaires Institutionnelles de la faculté Polydisciplinaire de Taza avant de passer les épreuves Orales :

- Une demande adressée à Monsieur le doyen par Intérim, portant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du candidat;
- Une copie de la carte d'identité nationale biométrique ;
- Une copie des diplômes dont le diplôme de doctorat ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Une copie de l'arrêté d'équivalence scientifique pour les diplômes étrangers ;
- Une copie du CV ;
- Une attestation de travail récemment délivrée pour les candidats fonctionnaires ;
- Une autorisation **sans conditions** de participation au concours pour les candidats fonctionnaires ;
- Une déclaration sur l'honneur.
- Autorisation du chef de gouvernement pour les candidats dépassant l'âge légal de recrutement.

♦ La liste des candidats retenus pour passer les entretiens oraux , la liste des candidats retenus définitivement, et ceux dans la liste d'attente seront publiées sur les sites électroniques suivants :

- La plateforme électronique : <http://recrutement.enssup.gov.ma>.
- Le site électronique de l'emploi public : www.emploi-public.ma.
- Le site électronique de la faculté : <https://fpt.usmba.ac.ma>,

♦ L'avis des listes des candidats retenus pour passer les entretiens oraux est considéré comme convocation pour passer le concours.

♦ Tout dossier incomplet sera rejeté.

♦ Le concours comprend deux phases :

- Présélection basée sur l'étude des dossiers scientifiques des candidats.
- Entretien oral pour les candidats présélectionnés en présence des membres du jury.

N° 8724/PA

STE - CRISTAL SEL - SARL AU CONSTITUTION DE SOCIETE

I- Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 02/05/2024 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivants :
Objet : Commerce de détail en magasin non spécialisé
Dénomination : CRISTAL SEL SARL AU
Siège : 77 RUE MOHAMED SMHA ETG 10 N°57 - CASABLANCA
Durée : 99 ans.
Capital : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100,00 DHS chacune
- Mr HADDAD YOUSSEF 100 000,00 Dirhams.
Gérance : Mr HADDAD YOUSSEF gérant unique.
Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.
Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.
II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance de Casablanca Le 29/05/2024 sous le numéro 628473.

N° 8726/PA

STE - BLANC SEL - SARL AU CONSTITUTION DE SOCIETE

I- Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 02/05/2024 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivants :
Objet : Commerce de détail en magasin non spécialisé
Dénomination : BLANC SEL SARL AU
Siège : 45 Rue Abdelkader Mouftakar étage 2 Apt 4 - CASABLANCA
Durée : 99 ans.
Capital : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100,00 DHS chacune
- Mr HADDAD YOUSSEF 100 000,00 Dirhams.
Gérance : Mr HADDAD YOUSSEF gérant unique.
Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.
Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.
II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance de Casablanca Le 04/06/2024 sous le numéro 628345.

N° 8727/PA

STE - HABI SMART - SARL AU CONSTITUTION DE SOCIETE

I- Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 02/05/2024 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivants :
Objet : Commerce Des Habillement
Dénomination : HABI SMART SARL AU
Siège : 29 RUE MOHAMED EL BAAMRANI RESIDENCE SARA 2 ETG 2 N°206 - CASABLANCA
Durée : 99 ans.
Capital : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100,00 DHS chacune
- Mr HADDAD YOUSSEF 100 000,00 Dirhams.

Gérance : Mr HADDAD YOUSSEF gérant unique.
Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.
Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.
II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance de Casablanca Le 30/05/2024 sous le numéro 628753.

N° 8728/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Faculté de Médecine et de Pharmacie
Université Hassan II de Casablanca
Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié N° 08/FMPC/2024 (Séance publique)

Il sera procédé au siège de l'Université Hassan II de Casablanca (site Casablanca) sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, Casablanca le 28/11/2024 à 12 :30, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix relatif à : L'achat de matériel informatique pour le centre des langues de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en lot unique
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

• L'estimation des coûts des prestations est fixée à : 1 199 520,00 (Un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent vingt dirhams TTC)

• Le cautionnement provisoire est fixé à : 20 000,00 (vingt mille dirhams)

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023)

• Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du service Marché de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca sise à Tarik Ibnou Ziad Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis à 16h ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

• Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la présentation relatif au présent appel d'offres.

N° 8729/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse
DIRECTION PREFECTORALE DE LA JEUNESSE AIN SEBAA HAY MOHAMMADI
AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRE DES PRIX N° 04/2024

Le Jeudi 28/11/2024 à 11h, il sera procédé dans les Bureaux du directeur préfectoral du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication -département de la jeunesse- Ain Sebba Hay Mohammadi sise à : Angle Bd Ibn Al Adraa AL Mourrakochi et Bd Fouarat Hay Adil à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° 04/2024 pour :
Achat des équipements pour la Maison des jeunes Hay Adil relevant de la direction Préfectorale de la jeunesse Ain Sebba Hay Mohammadi.
- Lot unique.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 826 440,00 dirhams TTC (Huit cent vingt six mille quatre cent quarante dirhams) T.T.C.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 16 500,00 dirhams (Seize mille cinq cent dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret N° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 8730/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur Wilaya de la région Casablanca - settat Province de Settat Cercle de ben Ahmed janoubia Caïdat de ras el Ain Chaouia Commune Ras el Ain Chaouia
Avis d'appel d'offre ouvert n° : 04 /RAS/2024

Lundi 9 décembre 2024 à 11 heure du matin, il sera procédé dans les bureaux de la commune de ras el ain chaouia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix pour la Location du souk hebdomadaire (sauf abattoir communal) ras el ain chaouia province de Settat au titre de l'année 2025.

Le dossier d'appel d'offre peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à les articles 19 et 20 du décret n° 02.22.431 du 15 Chaaban 1444 (08 mars 2023) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux disposi-

tions de l'article 29 du décret n° 02.22.431 du 15 chaaban 1444 (08 mars 2023).

1- Retirer le dossier d'appel d'offre gratuitement au bureau de ressource Financier de la commune ou sur le site internet dédié aux annonces administratives relatives aux marchés publics
2- Déposer les plis avec un reçu au le bureau d'ordre de la commune.
3- Ou l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président du conseil. Un jour avant d'ouverture des plis.
4- Ou le remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier de participation doit être placé dans une enveloppe scellée sur laquelle sera clairement indiquant le nom du lot à louer, le nom du concurrent et la date d'ouverture des plis comprenant les deux enveloppes suivantes

1) Enveloppe contenant le dossier administratif comprenant les documents suivants :
- Une déclaration sur l'honneur conforme au modèle établie de l'article 29 du décret n° : 2-22-431 relatif aux marchés publics.

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire concernant la Location du souk hebdomadaire (sauf abattoir communal) d'un montant 152.600,00 dhs (cent cinquante-deux mille six cent dhs.) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garantie pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché et considéré comme partie du montant de location des quatre derniers mois pour la personne retenue après la signature du contra de location.
- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 10.000,00 dhs (dix mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié.

- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférant à la personne agissant ou nom du concurrent présente

Conformément de l'article 28 page2-A du décret n° : 2-22-431 relatif aux marchés publics

- l'attestation ou copie conforme à l'original délivré depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.

- L'attestation d'immatriculation au registre du commerce
- l'attestation ou copie conforme à l'original délivré depuis moins d'un an par délivrée par la CNSS (caisse nationale de la sécurité sociale).

- Une copie du cahier des charges signé par les concurrents (cps)
- La possibilité de présentation de tout certificat ou copie attestation conforme à l'original prouvant la bonne gestion des concurrents de certains installations et

d'autre souks hebdomadaires communales.

- 2) Enveloppe contenant le dossier financier comprenant les document suivantes :

- lettre d'engagement indiquant le montant de l'offre proposée de la location mensuelle en lettres et en chiffres du lot en l'objet en incluant les impôts et taxes (TTC) mise dans une enveloppe fermée et cachetée indiquant le nom du lot à louer, le nom du concurrent et la date d'ouverture des plis

Toute offre ne comprenant pas les pièces indiquées en haut sera annulée
Observation ; Si les offres sont infructueuses, la réunion se rapportera à la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

N° 8731/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur Wilaya de la région asablanca - settat Province de Settat Cercle de ben Ahmed janoubia Caïdat de ras el Ain Chaouia Commune Ras el Ain Chaouia
Avis d'appel d'offre ouvert n° : 05 /ras/2024

Lundi 9 décembre 2024 à 12 heure du matin, il sera procédé dans les bureaux de la commune de ras el ain chaouia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix pour la Location de l'abattoir communal de la commune de ras el ain chaouia province de Settat au titre de l'année 2025.

Le dossier d'appel d'offre peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à les articles 19 et 20 du décret n° 02.22.431 du 15 Chaaban 1444 (08 mars 2023) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 29 du décret n° 02.22.431 du 15 Chaaban 1444 (08 mars 2023).

1- Retirer le dossier d'appel d'offre gratuitement au bureau de ressource Financier de la commune ou sur le site internet dédié aux annonces administratives relatives aux marchés publics

2- Déposer les plis avec un reçu au le bureau d'ordre de la commune.

3- Ou l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président du conseil. Un jour avant d'ouverture des plis.
4- Ou le remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier de participation doit être placé dans une enveloppe scellée sur laquelle sera clairement indiquant le nom du lot à louer, le nom du concurrent et la date d'ouverture des plis comprenant les deux enveloppes suivantes

1) Enveloppe contenant le dossier administratif com-

prenant les documents suivants :

- Une déclaration sur l'honneur conforme au modèle établie de l'article 29 du décret n° : 2-22-431 relatif aux marchés publics.

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire concernant la Location de l'abattoir communal d'un montant 10.000,00 dhs (dix mille dhs.) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garantie pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration la durée du contra de location et après régularisation de sa situation administrative et financier avec la commune

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garantie pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration la durée du contrat de location.

- la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférant à la personne agissant ou nom du concurrent présente
Conformément de l'article 28 page2-A du décret n° : 2-22-431 relatif aux marchés publics

- l'attestation ou copie conforme à l'original délivré depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.

- L'attestation d'immatriculation au registre du commerce
- l'attestation ou copie conforme à l'original délivré depuis moins d'un an par délivrée par la CNSS (caisse nationale de la sécurité sociale).

- Une copie du cahier des charges signé par les concurrents (cps)
- La possibilité de présentation de tout certificat ou copie attestation conforme à l'original prouvant la bonne gestion des concurrents de certains installations et d'autre abattoirs communaux.

- 2) Enveloppe contenant le dossier financier comprenant les document suivantes :

- lettre d'engagement indiquant le montant de l'offre proposée de la location mensuelle en lettres et en chiffres du lot en l'objet en incluant les impôts et taxes (TTC) mise dans une enveloppe fermée et cachetée indiquant le nom du lot à louer, le nom du concurrent et la date d'ouverture des plis

Toute offre ne comprenant pas les pièces indiquées en haut sera annulée
Observation ; Si les offres sont infructueuses, la réunion se rapportera à la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

N° 8732/PA

ABB EAUX TRAVAUX
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1500.000,00
DHS (Un Million Cinq Cent Mille) DHS
Siège social : Addeha 1, Imn AS2 N° 11 Ain Sebba Casablanca
RC (Casablanca) N° 129033
Par décision de la gérance en date du 18/12/2023, il a été décidé :

- Le transfert du siège social de la société de Casablanca Addeha 1, Imn AS2 N° 11 Ain Sebba (ancienne adresse) à Addeha 1, Imn AS2 RDC Apt N° 3 Ain Sebba Casablanca (nouvelle adresse)
- Modification statutaire de l'article 4 des statuts.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 17/10/2024 sous le n° 938966.

N° 8773/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
ECI FAZAZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° : 04/2024
Le 11 Décembre 2024 à 11 h, il sera procédé dans la salle de réunion au siège de l'Établissement de coopération intercommunale FAZAZ à la province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert national sur offres de prix concernant : REALISATION DE L'ÉTUDE DE RESTRUCTURATION RELATIVE AU SERVICE DU TRANSPORT COLLECTIF PAR AUTOBUS ET PARTICIPATION A LA DESIGNATION DE L'ASSISTANT AU MAÎTRE D'OUVRAGE (AMO) PROVINCE DE KHENIFRA.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent mille dirhams TTC (400 000,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit mille dirhams (8 000,00 DHS).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.

N° 8733/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
Région Sous-Mass
Délégation d'Agadir Ida Outanane
Centre Hospitalier Régional D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 28/2024
(Séance publique)
Le 19/12/2024 à 10h, il sera procédé, dans la salle de réu-

nion du Centre Hospitalier Régional d'Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour acquisition et installation d'équipements informatiques destinés pour le service des urgences du Centre Hospitalier Régional d'Agadir.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 287 960,00 dh : (Deux cent soixante-sept mille neuf cent soixante dirhams) TTC.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000,00 dh : (Cinq mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31, 32, 34 et 135 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent envoyer leurs offres par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces, relatifs aux marchés publics. Dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres :
Doivent être déposés dans le bureau de service des marchés du Centre Hospitalier Régional d'Agadir dans un pli distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.

N° 8734/PA

Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres Ouvert sur Offres de Prix N° 25/2024/AMEE
RESERVE AUX TRES PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES INSTALLEES AU MAROC Y COMPRIS LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS
Séance Publique

Le 09 Décembre 2024 à partir de 10 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhlil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 25/2024 pour la réalisation d'un marché concernant le « Développement d'un module de formation sur les solutions d'efficacité énergétique appliquées aux systèmes de Chauffage-Ventilation-Climatisation (CVC) et de production du froid industriel »
L'appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises y compris les jeunes entreprises innovantes, aux

unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.
Lieu d'exécution :
• Siège de l'AMEE à Rabat, Espace les Patios 1er étage, angle avenue Anakhlil et avenue Mehdi Ben Barka, Hay Riad Rabat.
• Représentation de l'AMEE à Marrakech, Rue El Mashaïr El Haram, Issil Marrakech.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma, et peut être téléchargé sur le site de l'AMEE : www.amee.ma
L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.
• Le cautionnement provisoire est fixé à : Mille cinq cent (1 500,00 DHS) : cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés Publics
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Cent mille Dirhams Hors Taxes (100 000,00 DHS HT)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 8-11 du règlement de consultation.
N° 8735/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCHOOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION - REGION DE FES-MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE DE MY YACOB AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX NATIONAL
Le 28/11/2024, IL SERA PROCÉDE A LA DIRECTION PROVINCIALE DE MOULAY YACOB RELIANT DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION REGION DE FES-MEKNES, (AVENUE TARIK IBN ZIYAD AIN KADOUS-FES) A L'OUVERTURE DES PLS RELATIFS AUX APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX COMME SUIV :
* APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX NATIONAL, N° 13/EXP/2024/DPMY
OBJET : Travaux d'impression des livrets de l'enseignement explicite (TOME1) pour les élèves des établissements primaires pionniers relevant de la direction provinciale de l'AREF Fes-Meknes à My Yacob au titre de l'année scolaire 2024-2025.

ESTIMATION EN DIRHAMS (TTC) 656 676,00
SIX CENT CINQUANTE SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE
LA CAUTION PROVISOIRE EN DIRHAM EST DE 11 000,00 (ONZE MILLE DH).
HEURE D'OUVERTURE : 10H.
- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
- Le dépôt, le retrait des plis et des offres des concurrents doivent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma> conformément aux dispositions des articles 9 et 20 de l'arrêté n° 1692-23 relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.
Les pièces fournies doivent être originales ou copies certifiées conformes à l'original.
N° 8736/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KENIFRA
COMMUNE MOULAY BOUAZZA
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N°13/2024
Le 09/12/2024, A 11 HEURES DU MATIN IL SERA PROCÉDE DANS LE BUREAU DU MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNE DE MOULAY BOUAZZA A L'OUVERTURE DES PLS DES ARCHITECTES RELATIFS A LA :
CONSULTATION ARCHITECTURALE POUR ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DU CENTRE MOULAY BOUAZZA A LA PROVINCE DE KHENIFRA
- VOIE D'ACCES AU MAUSOLÉE À PARTIR DU MARCHÉ.
- ACCÈS AU MAUSOLÉE ET TRAITEMENT DE SON ENVIRONNEMENT.
- PLACE 09 ET TRAITEMENT DE SON ENVIRONNEMENT.
- PLACE 10 ET TARIATEMENT DE SON ENVIRONNEMENT.
- VOIE D'ACCES AU SIEGE DE LA COMMUNE.
- SANITAIRE PUBLICS + KIOSQUE.
- AIRE DE JEUX POUR ENFANTS.
- AIRE DE SPORT POUR ADULTS.
- ESPACE VERT.
LE MAÎTRE D'OUVRAGE QUI PROCÉDE A LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE EST LA COMMUNE DE MOULAY BOUAZZA-PROVINCE DE KHENIFRA, REPRESENTÉ PAR LE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNE DE MOULAY BOUAZZA.
LE DOSSIER DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE DOIT ÊTRE TÉLÉCHARGÉ

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 106/INDH/7/2024
Le 10/12/2024 A 10 Heures, il sera procédé, dans le bureau de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE POUR LES ENFANTS AUTISTES A LA VILLE DE SETTAT-PROVINCE DE SETTAT.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Soixante Quinze mille dirhams (75.000,00dh).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre millions soixante dix mille deux cent quarante six dirhams quarante centimes toutes taxes comprises (4.070.246,40dh.T.T.C)

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 106/INDH/7/2024
Le 10/12/2024 A 10 Heures, il sera procédé, dans le bureau de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE POUR LES ENFANTS AUTISTES A LA VILLE DE SETTAT-PROVINCE DE SETTAT.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Soixante Quinze mille dirhams (75.000,00dh).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre millions soixante dix mille deux cent quarante six dirhams quarante centimes toutes taxes comprises (4.070.246,40dh.T.T.C)

Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Université Hassan II de Casablanca
La Présidence
Appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix n° 85UH2C/2024 (Séance publique)
Le 28 Novembre 2024 à 11h00, il sera procédé dans la salle de Réunion du siège de la présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue tarik Ibnou Ziad, Mans Sultan, Casablanca l'ouverture des plis relatifs à :
Achat de matériel d'enseignement pour l'équipement du centre microdentisterie de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca en lot unique
Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
Montant du cautionnement provisoire est de : 20 000,00 DHS (Virg Mille Dirhams).
Montant de l'estimation des coûts des prestations est de : 1 188 000,00 DHS TTC (Un Million Cent Quatre Vingt Huit Mille Dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30a 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023.
Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service financier de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca, Theure limite pour le dépôt des notices, prospectus et documentation techniques au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis Ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 8739/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Université Hassan II de Casablanca
La Présidence
Appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix n° 85UH2C/2024 (Séance publique)
Le 28 Novembre 2024 à 11h00, il sera procédé dans la salle de Réunion du siège de la présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue tarik Ibnou Ziad, Mans Sultan, Casablanca l'ouverture des plis relatifs à :
Achat de matériel d'enseignement pour l'équipement du centre microdentisterie de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca en lot unique
Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
Montant du cautionnement provisoire est de : 20 000,00 DHS (Virg Mille Dirhams).
Montant de l'estimation des coûts des prestations est de : 1 188 000,00 DHS TTC (Un Million Cent Quatre Vingt Huit Mille Dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30a 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023.
Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service financier de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca, Theure limite pour le dépôt des notices, prospectus et documentation techniques au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis Ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 106/INDH/7/2024
Le 10/12/2024 A 10 Heures, il sera procédé, dans le bureau de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE POUR LES ENFANTS AUTISTES A LA VILLE DE SETTAT-PROVINCE DE SETTAT.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Soixante Quinze mille dirhams (75.000,00dh).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre millions soixante dix mille deux cent quarante six dirhams quarante centimes toutes taxes comprises (4.070.246,40dh.T.T.C)

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Université Hassan II de Casablanca
La Présidence
Appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix n° 85UH2C/2024 (Séance publique)
Le 28 Novembre 2024 à 11h00, il sera procédé dans la salle de Réunion du siège de la présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue tarik Ibnou Ziad, Mans Sultan, Casablanca l'ouverture des plis relatifs à :
Achat de matériel d'enseignement pour l'équipement du centre microdentisterie de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca en lot unique
Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
Montant du cautionnement provisoire est de : 20 000,00 DHS (Virg Mille Dirhams).
Montant de l'estimation des coûts des prestations est de : 1 188 000,00 DHS TTC (Un Million Cent Quatre Vingt Huit Mille Dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30a 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023.
Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service financier de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca, Theure limite pour le dépôt des notices, prospectus et documentation techniques au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis Ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Université Hassan II de Casablanca
La Présidence
Appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix n° 85UH2C/2024 (Séance publique)
Le 28 Novembre 2024 à 11h00, il sera procédé dans la salle de Réunion du siège de la présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue tarik Ibnou Ziad, Mans Sultan, Casablanca l'ouverture des plis relatifs à :
Achat de matériel d'enseignement pour l'équipement du centre microdentisterie de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca en lot unique
Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
Montant du cautionnement provisoire est de : 20 000,00 DHS (Virg Mille Dirhams).
Montant de l'estimation des coûts des prestations est de : 1 188 000,00 DHS TTC (Un Million Cent Quatre Vingt Huit Mille Dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30a 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023.
Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service financier de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca, Theure limite pour le dépôt des notices, prospectus et documentation techniques au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis Ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 8739/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Université Hassan II de Casablanca
La Présidence
Appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix n° 85UH2C/2024 (Séance publique)
Le 28 Novembre 2024 à 11h00, il sera procédé dans la salle de Réunion du siège de la présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue tarik Ibnou Ziad, Mans Sultan, Casablanca l'ouverture des plis relatifs à :
Achat de matériel d'enseignement pour l'équipement du centre microdentisterie de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca en lot unique
Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
Montant du cautionnement provisoire est de : 20 000,00 DHS (Virg Mille Dirhams).
Montant de l'estimation des coûts des prestations est de : 1 188 000,00 DHS TTC (Un Million Cent Quatre Vingt Huit Mille Dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30a 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023.
Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service financier de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca, Theure limite pour le dépôt des notices, prospectus et documentation techniques au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis Ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Université Hassan II de Casablanca
La Présidence
Appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix n° 85UH2C/2024 (Séance publique)
Le 28 Novembre 2024 à 11h00, il sera procédé dans la salle de Réunion du siège de la présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue tarik Ibnou Ziad, Mans Sultan, Casablanca l'ouverture des plis relatifs à :
Achat de matériel d'enseignement pour l'équipement du centre microdentisterie de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca en lot unique
Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
Montant du cautionnement provisoire est de : 20 000,00 DHS (Virg Mille Dirhams).
Montant de l'estimation des coûts des prestations est de : 1 188 000,00 DHS TTC (Un Million Cent Quatre Vingt Huit Mille Dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30a 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023.
Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service financier de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca, Theure limite pour le dépôt des notices, prospectus et documentation techniques au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis Ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Université Hassan II de Casablanca
La Présidence
Appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix n° 85UH2C/2024 (Séance publique)
Le 28 Novembre 2024 à 11h00, il sera procédé dans la salle de Réunion du siège de la présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue tarik Ibnou Ziad, Mans Sultan, Casablanca l'ouverture des plis relatifs à :
Achat de matériel d'enseignement pour l'équipement du centre microdentisterie de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca en lot unique
Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
Montant du cautionnement provisoire est de : 20 000,00 DHS (Virg Mille Dirhams).
Montant de l'estimation des coûts des prestations est de : 1 188 000,00 DHS TTC (Un Million Cent Quatre Vingt Huit Mille Dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30a 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023.
Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service financier de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca, Theure limite pour le dépôt des notices, prospectus et documentation techniques au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis Ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Université Hassan II de Casablanca
La Présidence
Appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix n° 85UH2C/2024 (Séance publique)
Le 28 Novembre 2024 à 11h00, il sera procédé dans la salle de Réunion du siège de la présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue tarik Ibnou Ziad, Mans Sultan, Casablanca l'ouverture des plis relatifs à :
Achat de matériel d'enseignement pour l'équipement du centre microdentisterie de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca en lot unique
Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
Montant du cautionnement provisoire est de : 20 000,00 DHS (Virg Mille Dirhams).
Montant de l'estimation des coûts des prestations est de : 1 188 000,00 DHS TTC (Un Million Cent Quatre Vingt Huit Mille Dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30a 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023.
Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service financier de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca, Theure limite pour le dépôt des notices, prospectus et documentation techniques au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis Ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Université Hassan II de Casablanca
La Présidence
Appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix n° 85UH2C/2024 (Séance publique)
Le 28 Novembre 2024 à 11h00, il sera procédé dans la salle de Réunion du siège de la présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue tarik Ibnou Ziad, Mans Sultan, Casablanca l'ouverture des plis relatifs à :
Achat de matériel d'enseignement pour l'équipement du centre microdentisterie de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca en lot unique
Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
Montant du cautionnement provisoire est de : 20 000,00 DHS (Virg Mille Dirhams).
Montant de l'estimation des coûts des prestations est de : 1 188 000,00 DHS TTC (Un Million Cent Quatre Vingt Huit Mille Dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30a 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023.
Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service financier de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca, Theure limite pour le dépôt des notices, prospectus et documentation techniques au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis Ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 8739/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADÉMIE
RÉGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR
OFFRES DE PRIX N° :
09/2024-ET/BG DU
27/11/2024 A 10H00
 Le 27 Novembre 2024 à 10:00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de FAREF Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié sur offres de prix n°: 09/2024-ET/BG pour :

OBJET :
 LOT N° 01 : LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'INGÉNIEURIE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (6) SIX TERRAINS DE SPORT DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES SUIVANTES : MACHRAA AL AIN, SIDI AHMED OMER, ASSADIS, AL KHNAFIE, LAMHADI, AHL RMELEVALENT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SOUSS MASSA A TAROUDANT.

LOT N° 02 : LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'INGÉNIEURIE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (6) SIX TERRAINS DE SPORT DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES SUIVANTES : ZAGMOUZEN, TIZGZAOUNE, ASSAKI, ASSAIS, SIDI HSSAINE, AZRARRELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SOUSS MASSA A TAROUDANT. Estimations des coûts des prestations :

- Lots 1 : 360 000 dirhams (Trois cent soixante mille dirhams)
- Lots 2 : 360 000 dirhams (Trois cent soixante mille dirhams)

Montant du cautionnement provisoire :

- Lot 01 : 5000,00 (Cinq Mille Dirhams).
- Lot 02 : 5000,00 (Cinq Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret N° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N° 09 et 10 du règlement de consultation.

N° 8740/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT
 N° : 75/2024/INDH/PAZ
 Le 10 Décembre 2024 à 11 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Achèvement travaux de renforcement route reliant la R.R 302 et douar Ait Abdi à la C.T Zaouiate Ahansal, Province d'Azilal. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinquante-deux mille dirhams, 00 Cts (52.000,00 DH)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions six cent treize mille six cent dirhams, 00 Cts (2.613.600,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8741/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
 N° : 76/2024/INDH/PAZ
 Le 10 Décembre à 12 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Construction de Dar Taliba à la C.T Ait Tamil, Province d'Azilal. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente-neuf mille huit cent dirhams, 00 Cts (39.800,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million neuf cent quatre-vingt-dix mille soixante-trois dirhams, 94 Cts (1.990.063,94 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les catalogues exigés par le

dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du Chef de la Division des Ressources financières et Humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8742/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
SIMPLIFIE
 N°: 77/2024/B.G/PAZ
 Le 29 Novembre 2024 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts simplifiés sur offres de prix, pour : Fourniture et installation des climatiseurs, Province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille cinq cent dirhams, 00 Cts (3.500,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent dix-huit mille deux cent vingt dirhams, 00 Cts (218.220,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres sont mis dans un pli distinct et doivent être déposés à la Division des Ressources Humaines et Financières de la Province d'Azilal au plus tard le : 28 Novembre 2024 avant 16 heures ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 14 du règlement de consultation.

N° 8743/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE DE
ZAOUIAT AHANSAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
 N°06/2024 /BC/CT.ZA /PAZ
 Le 03decembre à 11 h il sera procédé, dans la salle de réunions de la CT de zaouiati ahansal à l'ouverture des plis relatifs à l'

appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour :

- Ouverture piste reliant Douzas Tighanimine et Timghazine

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois mille dirhams, 00 Cts (3.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent soixante trois mille deux cent dirhams (163200,00DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 8744/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE DE
ZAOUIAT AHANSAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
 N°07/2024 /BC/CT.ZA /PAZ
 Le 03decembre à 12 h il sera procédé, dans la salle de réunions de la CT de zaouiati ahansal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour :

- Ouverture piste menant au puits Maskou à Ait Aabdi.

- Ouverture piste menant au douar Aghanbou Nait mansour à Ait Aabdi.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Trois mille dirhams, 00 Cts (3.000,00 DH)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent cinquante trois mille six cent dirhams (153 600,00DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 8745/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR

PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE DE
ZAOUIAT AHANSAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
 N°08/2024 /BC/CT.ZA /PAZ
 Le 03 décembre 2024 à 13 h il sera procédé, dans la salle de réunions de la CT de zaouiati ahansal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour :

- Ouverture piste reliant Ankrif et toujadine.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Trois mille dirhams, 00 Cts (3.000,00 DH)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent soixante cinq mille six cent quarante deux dirhams (165 600,00DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 8746/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADÉMIE
RÉGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
RÉGION
DRAA-TAFILALET
DIRECTION
PROVINCIALE
DE OUARZAZATE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT
SIMPLIFIÉ N° :
72/INV/2024
SEANCE PUBLIQUE
 Le 28 Novembre 2024, à 10 h 00 mn du matin, il sera procédé, au bureau du chef de service des constructions, d'équipement et du patrimoine au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate, sise à Anglé Av Med6 et Av Almouahidine, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert simplifié pour :

ACQUISITION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE AU PROFIT DU CENTRE BTS AU LYCEE QUALIFIANT TECHNIQUE IBNO LHAYTHAM RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT A OUARZAZATE.

ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS :
 432.000,00 DHS TTC (Quatre Cent Trente Deux Mille Dirhams TTC)

MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVI-

SOIRE 8 000,00 DHS (Huit Mille Dirhams)

Le dossier de l'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres, doivent être déposés dans le bureau d'équipement de la DP de l'AREF-DT à Ouarzazate sis à l'annexe de la DP Avenue Bir Anzarane (Anciens locaux du lycée My Rachid pour l'enseignement original), au plus tard le Mercredi 27 Novembre 2024 à 16H00 ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 09 du règlement de consultation relatif à chaque appel d'offres.

N° 8747/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
 N°115/2024/BG
 Le 27 Novembre 2024 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions au siège de la Province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N° 115/2024/BG du 27 Novembre 2024 Pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LOGEMENT ADMINISTRATIF - PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma

Les estimations des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme comme suit: 279.804,00 dh (deux cent soixante dix neuf mille huit cent quatre dirhams).

Les cautionnements provisoires est fixé à la somme de : cinq mille cinq cent dirhams (5.500,00 dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 8748/PA

FONDATAIX
Conseil financier et fiscal
MELMAL FOOD
R.C.: 156269

AVIS DE CONSTITUTION
Au terme d'un acte ssp en date du 29 OCTOBRE 2024, il a été institué une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes :

- 1-Dénomination: MELMAL FOOD
- 2-Siège social : MAGASIN RDC 16 RUE IBN EL BENNA-MARRAKECH
- 3-Activité : RESTAURANT (EXPLOITANT DE)
- 4-Capital :
- MR OMAR ABOUSALHAM fait apport en numéraire de la somme de 50.000 DH, divisée en 500 parts sociales de 100 DH chacune
- MME YASMINA HAJBI fait apport en numéraire de la somme de 50.000 DH, divisée en 500 parts sociales de 100 DH chacune
- 5-Gérance:
- MR OMAR ABOUSALHAM est désigné gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 6-l'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au tribunal de commerce de Marrakech sous le numéro de dépôt légal 168512 le 14/10/2024
N° 8749/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION
CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE OULAD
FREIHA
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE DES AFFAIRES TECHNIQUES, HYGIENE ET PATRIMOINE
BUREAU DE PLANIFICATION, DES ETUDES, DES MARCHES, DES TRAVAUX ET ENTRETIEN
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°02/2024/COF
Le douze décembre l'an deux mille vingt-quatre (12/12/2024), à onze (11) heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune d'Oulad Freiha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° : 02/2024/COF pour l'affermage du souk hebdomadaire de la Commune Oulad Freiha sauf l'abattoir communal au titre des années : 2025 et 2026.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation du cout d'affermage mensuel établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de seize mille sept cent (16.700,00) dirhams TTC.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trente mille (30.000,00) dirhams.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2.22.431 relatifs aux marchés publics en tenant compte des clauses du cahier des prescriptions spéciales et du règlement de consultation pour l'affermage sus-indiqué.
Les concurrents peuvent - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des études et des marchés

ciales et du règlement de consultation pour l'affermage sus-indiqué.
Les concurrents peuvent - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des études et des marchés relevant de la commune Oulad Freiha ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma selon les prescriptions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.
N° 8750/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION
CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE OULAD
FREIHA
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE DES AFFAIRES TECHNIQUES, HYGIENE ET PATRIMOINE
BUREAU DE PLANIFICATION, DES ETUDES, DES MARCHES, DES TRAVAUX ET ENTRETIEN
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°03/2024/COF
Le douze décembre l'an deux mille vingt-quatre (12/12/2024), à quatorze (14) heures, il sera procédé dans La salle de réunion de La commune d'Oulad Freiha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° :03/2024/COF pour : L'affermage de l'abattoir communal relevant de la commune Oulad Freiha au titre de l'année : 2025.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation du cout d'affermage mensuel établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux mille (2.000,00) dirhams TTC
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : de trois mille (3.000,00) dirhams
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2.22.431 relatifs aux marchés publics en tenant compte des clauses du cahier des prescriptions spéciales et du règlement de consultation pour l'affermage sus-indiqué.
Les concurrents peuvent - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des études et des marchés

relevant de la Commune Oulad Freiha ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma selon l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.
N° 8751/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 36/2024/SAICG
RESERVE AUX PME, AUX COOPÉRATIVES, AUX UNIONS DE COOPÉRATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS
Le 10/12/2024 à 10 h30 sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI El Jadida - Maroc, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres n°36/2024/SAICG de prix pour :
AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DE L'ORMVA DES DOUKKALA AU TITRE DES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026
Le dossier d'appel doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Vingt Mille (120 000,00) Dirhams.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux Mille (2.000,00) Dirhams.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 du règlement de consultation.
N° 8752/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET

DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA
FOUJH BEN SALAH
N°...../SMG/BAM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 39/2024/SMG du 09/12/2024
SEANCE PUBLIQUE
Réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives,
aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.
Le 09/12/2024 à 10 Heures 30 minutes, Il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sise au siège de l'ORMVA du Tadla, Quartier Administratif à Foujh Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 39/2024/SMG du 09/12/2024, pour les Travaux de Mise à niveau de Trois Postes de Transformation Electrique relevant de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla - Province de Foujh Ben Salah-
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Sept Cent Neuf Mille Sept Cent Quatre Vingt Huit Dirhams, toutes taxes comprises (709.788,00 DH TTC).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quatorze Mille Dirhams (14.000,00 DH);
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Il est prévu une visite des lieux le 02/12/2024. Le rendez-vous est fixé à 10 heures Au Service des Moyens Généraux de l'ORMVA du Tadla
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation de l'appel offres.
N° 8753/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béné Mellal Khenifra
Province de Béné-Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE
N° 04/INDH/2024
Le 28/11/2024 à 10 heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de Béné-Mellal (DBM-SM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix relatif à : ACQUISITION DE DEUX (02) VEHICULE DE SERVICE AU PROFIT DU SE-

CRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES REGIONALES, WILAYA DE LA REGION BENI MELLAL KHENIFRA.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7.000,00 dhs (Sept Mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 385.200,00 dhs « Trois Cent Quatre Vingt Cinq Mille Deux Cent Dirhams ».
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chāban 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de consultation.
N° 8754/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béné Mellal Khenifra
Province de Béné-Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE
N° 05/INDH/2024
Le 28/11/2024 à 11 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de Béné-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix relatif à : RESTAURATION DES PARTICIPANTS AUX ACTIONS DE FORMATION DE L'ECOSYSTEME INDH 2024/2025 ORGANISEES PAR LA COORDINATION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN, WILAYA DE LA REGION BENI MELLAL KHENIFRA.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7.000,00 dhs (Sept MILLE Dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 398.805,00 dhs TTC « Trois Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Huit Cent Cinq Dirhams ». Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chāban 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.
N° 8755/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié national sur offres de prix N° 34/2024/DAAJ
Le 28/11/2024 à dix heures (10H), il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Affaires Administratives et Juridiques Sise à Avenue Hassan II Complexe dbagh (2ème étage) à Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié national sur offres de prix n° 34/2024/DAAJ relatif à : L'achat du mobilier de bureau pour le compte du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts - Département de l'Agriculture - à Rabat.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts du mobilier est fixée à la somme de : Cinq Cent Cinquante-six mille Deux Cents dirhams Toutes Taxes comprises (556 200,00 DHS TTC).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit Mille Dirhams (8 000,00 DHS).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les prospectus et notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés contre récépissé au bureau d'ordre de la Direction des Affaires Administratives et Juridiques Sise à Avenue Hassan II Complexe dbagh (2ème étage) à Rabat au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis, conformément à l'article 17 du règlement de consultation.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n° 9, 10 et 11 du règlement de consultation.
N° 8756/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech SAFI
 Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX NATIONAL N° 73EXP/2024
 (Séance publique)

Le 10/12/2024 à 10 heures, il sera procédé à la salle de réunion au siège de la Direction Provinciale de Marrakech, sis à l'avenue Jnanellarti, guéiz Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix national ayant pour objet :

LA PRESTATION DE RESTAURATION COLLECTIVE AU PROFIT DES INTERNATS ET CANTINES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MARRAKECH EN DEUX LOTS SÉPARÉS.

- Lot N°01: Internats du lycée collégial CENTRE 44, à la C.E. OULAD BLIDJ, et lycée collégial ABDOKHILA à la C.E. LAMNABIA.
- Lot N°02: Internats du lycée collégial HOMANE AL FETOUKI à la C.T. LOUDAYA et lycée collégial ASSADYINE à la C.T.SAADIA.

Le dossier de l'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et les estimations sont fixés comme suit:

Lot N°	Caution Provisoire (mdhs)	L'estimation maximale des Coûts des Prestations (08s TTC)
01	100 000,00 (cent mille Dirhams)	5 009 400,00 (cinq millions neuf mille quatre cents dirhams)
02	63 000,00 (soixante-trois mille Dirhams)	3 150 628,00 (trois millions cent cinquante mille six cent vingt dirhams)

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation

N° 8757/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech SAFI
 Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX NATIONAL N° 74EXP/2024
 (Séance publique)

Le 10/12/2024 à 11 heures, il sera procédé à la salle de réunion au siège de la Direction Provinciale de Marrakech, sis à l'avenue Jnanellarti, guéiz Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix national ayant pour objet :

LA PRESTATION DE RESTAURATION COLLECTIVE AU PROFIT DES INTERNATS ET CANTINES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MARRAKECH EN DEUX LOTS SÉPARÉS.

- Lot N°01: Internat du lycée collégial AL BOSNA, à la C.T. WABAT SIDI BRAHIM, et cantine du lycée collégial AL KINDI ET lycée collégial CHORAJA à la C.T. TASELTANT et lycée collégial AL WIDANE à la C.E. AL WIDANE.
- Lot N°02: cantines du lycée collégial IBN BATOUTA A LA C.T.OULAD HASSOUNE et lycée collégial TANSIFT A LA C.T.OUARI SIDI BRAHIM.

Le dossier de l'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et les estimations sont fixés comme suit:

Lot N°	Caution Provisoire (mdhs)	L'estimation maximale des Coûts des Prestations (08s TTC)
01	54 000,00 (cinquante-quatre mille Dirhams)	2 726 900,00 (deux millions sept cent vingt-six mille neuf cent dirhams)
02	49 000,00 (quarante-neuf mille Dirhams)	2 464 000,00 (deux millions quatre cent soixante-quatre mille dirhams)

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation

N° 8758/PA


DIRECTION PROVINCIALE D'ASSA-ZAG
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT. »
SEANCE PUBLIQUE

IL SERA PROCÉDÉ DANS LA SALLE DES RÉUNIONS DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE ASSA ZAG RELLEVANT DE LA ZONE RÉGIONALE DE TIBERKASTIN ET DE FORMATION DE EL BORDJ DEUXIÈME SÈNE À : 08H 15 MAI ASSA, À L'OUVERTURE DES PLS RELATIFS À L'APPEL D'OFFRE OUVERT CONCERNANT :

N° 01	OBJET	N° DE PROPOSITIONS PRÉVUES EN 08S	Estimation de TTC	Qualification (Classification des offres)	DATE DE DÉPÔT DES PLS
27/2024 /INV	ALUMI DE MATIÈRE DE BUREAU DESTINÉ AUX CENTRES D'ÉDUCATION ALUMI DEUXIÈME SÈNE RELATIFS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE D'ASSA-ZAG	4 000	246 000,00 (Deux cent quarante six mille Dirhams)	AOO	30/11/2024 à 12H00
28/2024 /INV	ALUMI DE MATIÈRE D'ÉDUCATION DESTINÉ AUX CENTRES D'ÉDUCATION ALUMI DEUXIÈME SÈNE RELATIFS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE D'ASSA-ZAG	7 000	134 000,00 (Cent trente quatre mille Dirhams)	AOO	30/11/2024 à 12H00
29/2024 /EXP	RETOURNE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉPREUVE PRIMAIRE ET DE L'ÉPREUVE SECONDAIRE ÉDUCATION, RELEVANT DE ASSA-ZAG	12 000	200 000,00 (Deux cent mille Dirhams)	AOO	30/11/2024 à 12H00
30/2024 /EXP	RETOURNE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉPREUVE SECONDAIRE ÉDUCATION RELEVANT DE ASSA-ZAG	12 000	200 000,00 (Deux cent mille Dirhams)	AOO	30/11/2024 à 12H00
31/2024 /INV	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SPORTS EN DEUX LOTS RELATIFS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE D'ASSA-ZAG	2 000	100 000,00 (Cent mille Dirhams)	AOO	30/11/2024 à 12H00
32/2024 /INV	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SPORTS EN DEUX LOTS RELATIFS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE D'ASSA-ZAG	2 000	100 000,00 (Cent mille Dirhams)	AOO	30/11/2024 à 12H00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du service des achats et des marchés au siège de la Direction provinciale de Tan-Tan ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'État : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 20 à 24 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les Prospectus ou notices exigés par le dossier des appels d'offres doivent être déposés au Bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale d'ASSA ZAG relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guéimim Qued Noum ROE 19 MAI ASSA ou plus tard le 27 Novembre 2024 à 15 heures 00 ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 09 du règlement de consultation pour l'AOO N° : 27/2024/INV et 28/2024/INV et Les Article 4, 13 et 14 du règlement de consultation pour les AOO N° : 29/2024/EXP et 30/2024/EXP.

N° 8760/PA

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL KEELAA DES SRAGHINA
COMMUNE D'EL KEELAA DES SRAGHINA
DIRECTION DES SERVICES
 Division administrative, économique et financière
SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
 Bureau Régie de recettes

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 04/2024 (SEANCE PUBLIQUE)

Le 12 Décembre 2024 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Commune d'EL KEELAA DES SRAGHINA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, relatif à : Objet de Marché N° 04/2024 comme suit :

- Location de l'abattoir communal, à partir du 01/01/2025 au 31/12/2027.**
- Location de souk hebdomadaire des bestiaux et Aid Al Adha à partir du 01/01/2025 au 31/12/2027.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du Décret n° 2-22-431 du (08 Mars 2022) relative aux conditions et les formes de passation des marchés de des marchés de l'État Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions du Décret n°2-22-431 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leur pli, au bureau d'ordre de la Commune, ou la Régie de recettes,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune urbaine d'El Keelaa des Sraghina.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer au portail des offres publiques.

A/ Le dossier Administratif comprend :

- La déclaration sur l'honneur
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent
- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.
- Le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;
- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu

La caution provisoire est fixée comme suit :

	Prix d'ouverture (en dh)	Caution provisoire (en dh)	Caution définitive (en dh)
Location de l'abattoir communal	1.263.000,00	100.000,00	100.000,00
Location de souk hebdomadaire des bestiaux et Aid Al Adha	2.466.000,00	200.000,00	200.000,00

B/ Le dossier Technique comprend :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

C/ Le dossier financier comprend :

Acte d'engagement comportant le montant de location proposé par le concurrent

NB : Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division des ressources financières, il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante : <http://www.marchespublics.gov.ma>

N° 8759/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADÉMIE
RÉGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
RÉGION GUELMIM
OUED NOUN
Direction provinciale
ASSA ZAG
AVIS DE LA CONSULTATION
ARCHITECTURALE
RALE OUVERT
N° : 01/2024/CA.AZ

Le 09 Décembre 2024 à 10H00 il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la Direction provinciale d'ASSA ZAG relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun, Sis à RUE 19 MAI ASSA, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale à pour objet : ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES D'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE, RELEVANT DE LA DP D ASSA-ZAG - AREF CON.. Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des

Marchés relevant de la direction provinciale à ASSA ZAG ou téléchargé du portail des marchés publics : www.marches-publics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 960 000,00 Dirhams HT. (NEUF CENT SOIXANTE MILLE DIRHAMS HT). Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions aux articles 103, 104 et 105 du décret n°2-22-431 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics. (Les pièces justificatives à fournir du règlement de consultation).

Les architectes peuvent déposer leurs dossiers Conformément aux dispositions des articles 105 et 135 du décret N°2-22-431 précité, et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les plis sont, au choix des architectes:

- Soit déposés, contre ré-

cépié, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué:
• Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
• Soit remis, séance tenante, au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N° 8761/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE TAINESTE
CAIDAT KAF EL GHAR
COMMUNE KAF
L GHAR
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N° :03/2024

Le 18/ 12/ 2024 à 11 heures, il sera procédé à la bureau de monsieur le président de la Commune de Kaf El Ghar Province de Taza au siège de la commune, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de construction des ouvrages buses sur les pistes desservants les différents douars à la Commune de Kaf El Ghar Province de Taza. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés

public accessible à l'adresse : (www.marches-publics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million trois cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingts dirhams (1324680dhs) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Vingt-six mille dirhams (26000.00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22 431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des pro-

cédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation.
N° 8762/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم الصويرة
دائرة تمتاز
قيادة مسميو
الجماعة الترابية لمسميو

إعلان

عن إجراء الكفالة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الأولى برسم سنة 2024

يعلن رئيس جماعة مسميو انه تقرر إجراء امتحان الكفالة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الأولى والتي يقع في وجه

المساعدين التقنيين من الدرجة الثانية التابعين لمجالية جماعة مسميو المتوفرين على الشروط النظامية و المشتملة في العمدة لا تقل عن ست سنوات و

يحدد عدد المتساب المتمن في شأنها في منصب الأحد (01) ويجري هذا الامتحان بمقر جماعة مسميو بتاريخ 2024-12-07

وتشتمل المباراة على اختبارات كتابية وشفوية:

المعامل	العدد	مادة الاختبار
3	ساعتين (2)	1. اختبار كتابي يسأل أو أسئلة متعددة الاختبارات تتعلق بالمهام الموكولة للإدارة المعنية والوظائف والمهام الممارسة من طرف الموظفين المتمنين للدرجة الممتحن بشأنها.
2	ما بين 15 و 30 دقيقة	2. اختبار شفوي : حول النشاط المهني للمترشح ومدى امكانيته لممارسة المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها

هذا وعلى الموظفين الراغبين في المشاركة تقديم ترشيحهم لدى مصلحة كتابة الضبط الى غاية تاريخ 05-12-2024

وهو امر لاجل القول بالترجيح

N° 8763/PA

PROVINCE DE TARPOUDANT
CERCLE OULED YEMMA
CAIDAT MACHRAA ELAIN
COMMUNE TIDSSI NISSENDALENE

APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE
N°:08TN/BC/2024

Le 03/12/2024 à 13H, Il sera procédé, dans la Salle de Réunion de la COMMUNE TIDSSI NISSENDALENE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offre de prix pour : Acquisition de matériel informatique, logiciel et licence électronique La caution provisoire est fixée à la somme de 1500,00 DHS (Mille Cinq Cent dhs) L'estimation des coûts des fournitures est de 78 120,00 DHS (Soixante Dix Huit Mille Cent Vingt dhs) TTC.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics www.marchespublics.gov.ma

Les concurrents sont invités à déposer leurs offres au Portail Marocain des Marchés Publics suivant l'arrêté n°1692.23 du 23 Juin 2023 du ministre délégué chargé du Budget relatif à la dématérialisation des procédures et documents relatifs aux marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

Les Catalogues et les fiches techniques exigés doivent être déposés au bureau d'ordre de la commune au plus tard le 02/12/2024 avant 15h30min

N° 8766/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

AVIS MODIFICATIF DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N° 01/DS/CA /2024

Il est porté à la connaissance de public que la date d'ouverture des plis de La Consultation Architecturale ouverte N° 01/DS/CA /2024 Relative aux Etudes Architecturales et Suivi des Travaux de Construction de Sept (07) Terrains de Sport de Proximité aux Communes Territoriales Suivantes : 02 Dar Si Aissa - 01 Labkhati - 03 Chahda - 01 Bouguedra, Province Safi- Région M/S,a été reporté au 03/12/2024 à 10 :00 au lieu de 20/11/2024 à 10 :00

N° 8764/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

AVIS MODIFICATIF DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N° 02/DS/CA /2024

Il est porté à la connaissance de public que la date d'ouverture des plis de La Consultation Architecturale ouverte N° 02/DS/CA /2024 Relative aux Etudes Architecturales et Suivi des Travaux de Construction de Sept (07) Terrains de Sport de Proximité aux Communes Territoriales Suivantes : 02 Lamaachate -01 Oulad Salmane -01 El Ghiate - 03 Hrara -, Province Safi- Région M/S,a été reporté au 03/12/2024 à 11 :00 au lieu de 20/11/2024 à 11 :00.

N° 8765/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT
GENERAL
D.A.A./S.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N°114/2024/BG

Le 28 Novembre 2024 à 10h Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions siège de la province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert SIMPLIFIÉ sur offres des prix N°114/2024/BG du 28/11/2024 Pour TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARC PROVINCIAL-province El Jadida.

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme soixante-dix-sept mille quatre cent soixante Dirhams T.T.C(77.460,00 dh).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : mille cinq cent dirhams (1.500,00 dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8767/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT
GENERAL
D.A.A./S.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ N°
117/2024/INDH

Le 27 Novembre 2024 à 11 h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle de réunions siège Province El Jadida, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°117/2024/INDH du 27 Novembre 2024 pour l'Acquisition de deux véhicules pour le transport scolaire au profit des communes : Moulay Abdellah (Un véhicule) et Sidi Ali Ben Hamdouche (Un véhicule) -Province El Jadida.

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme neuf cent soixante mille dirhams

T.T.C (960.000 ,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix-neuf mille dirhams (19.000,00DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 8768/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT
GENERAL
D.A.A./S.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ N°
120/2024/INDH

Le 27 Novembre 2024 à 12h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle de réunions siège Province El Jadida, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°120/2024/INDH du 27 Novembre 2024 pour l'Acquisition de deux véhicules pour le transport scolaire au profit des communes : Mettough (un véhicule) et Zaouiet Lakouacem (un véhicule) Province El Jadida.

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme neuf cent soixante mille dirhams T.T.C (960.000,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix-neuf mille dirhams (19.000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 8769/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION
UNIVERSITE CHOUAIB
DOUKALI
EST SIDI BENNOUR
Avis d'appel d'offres national ouvert simplifié sur

offre de prix
N°01/ESTSB/2024
SEANCE PUBLIQUE

Le vendredi 29 novembre 2024 à 11h00mn, il sera procédé au siège de l'École Supérieure de Technologie de Sidi Bennour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert simplifié sur offre de prix N°01/ESTSB/2024, ayant pour objet : La concession de la gestion des buvettes de l'École Supérieure de Technologie de Sidi Bennour. Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quarante mille Dirhams toutes taxes comprises (40.000,00DH TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille deux Cent Dirhams (1.200,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma

Une visite des lieux facultative est prévue lundi 25 novembre 2024 à 11h00.

N° 8770/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE
KHEMISSET

SERVICE PROVINCIAL DE L'EAU DE KHEMISSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°: 28/2024/KH

Le 09/12/2024 à 12h00 il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Khémisset Sis à : Rue Kadi Ayad, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°28/2024/KH du 09/12/2024 pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR, CHÂTEAU ET DISPOSITIF DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES DES TOITURES DES ECOLES DANS LA PROVINCE DE KHEMISSET

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf cent vingt et un mille Dirhams (921 000,00 DHS). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

: Dix mille Dirhams (10 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 8771/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de Khémisset

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°: 31/2024/KH

Le 09/12/2024 à 11h00 il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Khémisset Sis à : Rue Kadi Ayad, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert national sur offres de prix n°31/2024/KH du 09/12/2024 pour :

Etude géotechnique de doublement de la RR 405 du PK 3+800 au PK 28+000 Dans la Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés pu-

blics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Quatre cent soixante cinq mille six cent quatre vingt seize Dirhams (465 696,00Dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille Dirhams (5 000,00Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N° 8772/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE
DIRECTION REGIONALE RABAT-SALE-KENITRA
DELEGATION DE RABAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR
OFFRES DE PRIX
N°03/2024

Le 28/11/2024 à 12 Heure, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Délégation du Ministère de la

Santé et de la Protection Sociale à la Préfecture de Rabat, sis à 13 avenue Jean Jaurès cité les oranges Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° 03/2024 pour l'achat de fourniture pour matériel informatique destiné à la Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Préfecture de Rabat en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent soixante-dix mille quatre cent cinquante dirhams toutes taxes comprises, (270 450,00 DH TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille cent dirhams (5 100,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8774/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE
DIRECTION RÉGIONALE DE MARRAKECH-SAF

- AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL - N° 16/2024/MJCC/DJ/DRMS

Le 09 Décembre 2024, à 10 heures, Il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Secteur de la Jeunesse Région Marrakech-Saf sis à : Av My Hassan Gueliz Marrakech à l'ouverture des plis relatifs :
ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE DEUX ETABLISSEMENTS RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE EN 2 LOTS :

LOT N°1 : ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA MAISON DE JEUNES HAY MOHAMMADI MARRAKECH

LOT N°2 : ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA MAISON DE JEUNES ET LE CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE SIDI YOUSSEF BEN ALI MARRAKECH.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.Marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:

LOT N°1 : 4 500,00 (Quatre Mille Cinq Cent dhs)

LOT N°2 : 3 300,00 (Trois Mille Trois Cent dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

LOT N°1 : 228 000,00 DH TTC (Deux Cent Vingt Huit Mille dhs TTC)

LOT N°2 : 168 000,00 DH TTC (Cent Soixante Huit Mille dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc : Fournir les certificats d'agrément, établis par le Ministère de l'équipement et de l'eau pour les domaines d'activités suivants

Domaine: D14 D15 D06 D17 D21

N° 8775/PA

SquareYM
SarL A.U. au capital de
1 000 000,00 Dh
- Siège social : 43, rue
Aguelmane sidi ali n° 26
Agdal Rabat
CONSTITUTION

En date du 25 Octobre 2024
et par un acte sous seing
privé, M. EL MOJAHID YASSIR
a établi les statuts d'une
SARL d'associé unique
dont les principales caracté-
ristiques sont les suivantes
- Dénomination : SquareYM
- Objet : Import Export
commerce de Véhicules auto-
mobiles neufs ou usagés
Import - Export commerce
de pièces de rechange et ent-
retien
- CAPITAL : 1 000 000,00
dh libéré à concurrence du
quart

- Siège social : 43, rue
Aguelmane sidi ali n° 26
Agdal Rabat
- Gérance : EL MOJAHID
YASSIR

Les documents relatifs à
cette constitution ont été dé-
posés auprès du secrétariat
de greffe du tribunal de
commerce de Rabat en date
du 15/11/2024 et la société
a été immatriculée sous le
numéro 181693
Pour extrait et mention
la gérance

N° 8776/PA

STE = SOCIÉTÉ ADAM
JADO CASH SARL AU =
SARL AU
Société à responsabilité
limitée (AU) au capital de
100.000 Dhs
SIEGE SOCIAL : HAY 01
BENI BOUAYACH
AL-HOCEIMA
RC : 4489 AL-HOCEIMA
- I.F: 65964361

1-AU TERME D'UN PV DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU
17/10/2024 A AL-HOCEIMA,
IL A ETE DECIDE
CE QUI SUIV :
- LE CHANGEMENT DE
SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE
= ADAM JADO
CASH = SARL AU :
• DE L'ANCIEN SIEGE :
HAY 01 BENI BOUAYACH
AL-HOCEIMA
• AU NOUVEAU SIEGE :
HAY 2 AVENUE LE MARTYR
BEN EL ARBI EL HAJ
ALI BNI BOUAYACH AL
HOCEIMA.
2- Le dépôt légal a été effectué
au secrétariat greffe du
Tribunal de 1^{er} instance
d'Al-Hoceima Le
14/11/2024 Sous N° 317
dont R.C.N° 4489 / Al-Ho-
ceima.

N° 8777/PA

MBH PROD
CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été établi
les statuts d'une société à
responsabilité limitée a as-
socié unique ayant les car-
actéristiques suivantes :
Dénomination: STE = MBH
PROD = SARL AU
Objet :
• ENREGISTREMENT SO-
NORE ET EDITION MUSI-
CALE
• EXPLOITANT UN STUDIO
DE PHOTOGRAPHIE
D'ARTE.
• ENTREPRENEUR OU
TENANT AGENCE DE
PUBLICITE SANS EM-
PLOYE.

Gérance :
- Mr. BOUTAH MOHAM-
MED marocain, titulaire de
la CIN N° R81 7171. De-
meurant à : HAY LAAZIB
IMZOUEN AL HO-

CEIMA Al-Hoceima
Capital : 100.000,00 DH
Capital Social
Mr. BOUTAH MOHAMED
... 1000 PARTS.
Soit au total mille PARTS
1000 parts
Durée : 99 ans.
Siège Social : HAY LAAZIB
IMZOUEN AL HO-
CEIMA.

Le dépôt a été effectué au
greffe du tribunal de pre-
mière instance d'Al-Ho-
ceima, l'immatriculation au
RC a été faite le 13/11/2024
sous le n° 4605.

N° 8778/PA

EL BOUTATI IMPORT-
EXPORT
CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été établi
les statuts d'une société à
responsabilité limitée a as-
socié unique ayant les car-
actéristiques suivantes :
Dénomination: STE = EL
BOUTATI IMPORT-EX-
PORT = SARL AU
Objet :

• TRANSPORTEUR DE
MARCHANDISES POUR
COMPTE D'AUTRE.
• MARCHAND OU IN-
TERMEDIAIRE EFFEC-
TUANT IMPORTATION
ET EXPORTATION.

Gérance :

• Mr. MOHAMMADI
BOUAISSA marocain, titu-
laire de la CIN N° R90099
Demeurant à : HAY LAA-
ZIB IMZOUEN AL HO-
CEIMA Al-Hoceima
Capital : 100.000,00 DH
Capital Social
Mr. MOHAMMADI
BOUAISSA ... 1000 PARTS.
Soit au total mille PARTS
1000 parts
Durée : 99 ans.
Siège Social : HAY LAAZIB
IMZOUEN AL HO-
CEIMA.

Le dépôt a été effectué au
greffe du tribunal de pre-
mière instance d'Al-Ho-
ceima, l'immatriculation au
RC a été faite le 14/11/2024
sous le n° 4609.

N° 8779/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

SIMPLIFIE N° 12/2024
Le : 28/11/2024 A 10 H. Il
sera procédé, à la division
des Affaires financières de la
Province de Chtouka Ait
Baha, au bureau n°21 ; l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres Ouvert simpli-
fié sur offres de prix N°
12/2024 du 28/11/2024 à
10H, pour :

ACQUISITION DU MATE-
RIEL INFORMATIQUE
ET TECHNIQUE POUR
LES POSTES DE COM-
MANDEMENT (CERCLE
BIOUGRA , CAIDAT IMI
KOREN , CAIDAT TA-
NALT) - LA PROVINCE
DE CHTOUKA AIT BAHHA
Le dossier d'appel d'offre
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :264060,00dhs
TTC (deux cent soixante

quatre mille soixante di-
rham 00 centimes toutes
taxes comprises).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de :
5000,00DHS (cinq mille di-
rham).
Le contenu, la présentation
ainsi que de dépôt des dos-
siers des concurrents doit-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2-22-431
du 15 chaabane 1444 (08
mars 2023) relatif aux mar-
chés Publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs plis par voie
électronique dans le portail
des marchés publics acces-
sible à l'adresse :www.mar-
chespublics.gov.ma
Les catalogues exigés par le
dossier d'appel d'offres,
doivent être déposés au bu-
reau du service des marchés
relavant du secrétariat gé-
néral de la province
chtouka ait baha , au plus
tard le 27/11/2024 à 16h30
(date et heure limites pour
le dépôt)ou remis, séance
tenante, au président de la
commission d'ouverture des
plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de la consultation.

N° 8780/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

SIMPLIFIE N° 13/2024
Le : 28/11/2024 A 11H . Il
sera procédé, à la division
des Affaires financières de la
Province de Chtouka Ait
Baha , au bureau n°21 ; l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres Ouvert simpli-
fié sur offres de prix N°
13/2024 du 28/11/2024
à 11H, pour :

ACQUISITION DU MOBIL-
LIER DE BUREAU POUR
LES POSTES DE COM-
MANDEMENT (CERCLE
BIOUGRA , CAIDAT IMI
M'KORN , CAIDAT TA-
NALT) - LA PROVINCE
DE CHTOUKA AIT BAHHA
Le dossier d'appel d'offre
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :150876,00 dhs
TTC (cent cinquante mille
huit cent soixante seize di-
rham 00 centimes toutes
taxes comprises).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de :
3000,00DHS (trois mille di-
rham).
Le contenu, la présentation
ainsi que de dépôt des dos-
siers des concurrents doit-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2-22-431
du 15 chaabane 1444 (08
mars 2023) relatif aux mar-
chés Publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs plis par voie
électronique dans le portail
des marchés publics acces-
sible à l'adresse :www.mar-
chespublics.gov.ma
Les catalogues exigés par le

dossier d'appel d'offres,
doivent être déposés au bu-
reau du service des marchés
relavant du secrétariat gé-
néral de la province
chtouka ait baha , au plus
tard le 27/11/2024 à 16h30
(date et heure limites pour
le dépôt)ou remis, séance
tenante, au président de la
commission d'ouverture des
plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de la consultation.

N° 8781/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT (SIMPLIFIE)
SUR OFFRE DE PRIX

N° :14/2024
Le 28/11/2024 à 12heures,
il sera procédé, à la division
des Affaires financières de la
Province de Chtouka Ait
Baha , au bureau N°21 , à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert
Simplifié sur offres de prix
n° 14/2024 du 28/11/2024
A 12 H pour :

TRAVAUX D'AMÉNAGE-
MENT DES POSTES DE
COMMANDEMENT (CER-
CLE BIOUGRA , CAIDAT
IMI M'KOREN , CAIDAT
TANALT) RELEVANT DE
LA PROVINCE CHTOUKA
AIT BAHHA

Le dossier d'appel d'offre
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 892998,00
dhs TTC (huit cent quatre
vingt douze mille neuf cent
quatre vingt dix huit di-
rham 00 centimes toutes
taxes comprises).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de :
17000,00DHS (dix sept
mille dirham).

Le contenu, la présentation
ainsi que de dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2-22-431
du 15 chaabane 1444 (08
mars 2023) relatif aux mar-
chés Publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs plis par voie
électronique dans le portail
des marchés publics acces-
sible à l'adresse :www.mar-
chespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de la consultation.

N° 8782/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SECRETARIAT GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
14/2024/IG

Le 02 Décembre 2024 à 10
heures, il sera procédé dans
les bureaux de M. Le Gouver-
neur de la Province de
Khénifra à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-

fres ouvert simplifié sur of-
fres de prix concernant :
Achat de matériel et mobi-
lier de bureau destinés à
l'équipement des postes de
commandement ; cercle de
Khénifra, pachalik de
M'Rirt, Caïdat Kerrouchen,
Caïdat El Khab, Caïdat
Aguelmous, Caïdat My
Bouazza et poste de Khalilia
à Tighza relevant de la Pro-
vince de Khénifra.

Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics : www.marchespu-
blics.gov.ma

Le Maître d'ouvrage : M. Le
Gouverneur de la Province
de Khénifra

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de :
14 000,00 (Quatorze mille
Dirhams).

La cautionnement provi-
soire doit être déposé sous
format électronique confor-
mément à l'arrêté du Minis-
trère délégué auprès de la
Ministère de l'Economie et
des Finances, chargé du budget
n° 1692-23 du 4 hijra 1444
(23 juin 2023) relatif à la
dématisation des documents
et des pièces relatifs aux
marchés publics.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 918 540,00
(Deux cent quatre-vingt-
dix mille neuf cent dix
huit dirham et vingt cen-
times) TTC.

N.B : Le présent appel d'of-
fres est réservé aux très pe-
tites, petites et moyennes
entreprises, aux coopéra-
tives, aux unions de coopé-
ratives et à
l'auto-entrepreneur.

Le contenu et la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 30,
32, 34, 135 et 141 du décret
n° 2.22.431 du 15 chaabane
1444 (08 mars 2023) relatif
aux marchés publics, et l'ar-
rêté du Ministère délégué
auprès de la Ministère de
l'Economie et des Finances,
chargé du budget n° 1692-
23 précité.

Les concurrents doivent :
- Transmettre leurs plis par
voie électronique dans le
portail marocain des mar-
chés publics conformément
à l'arrêté du Ministère délé-
gué auprès de la Ministère
de l'Economie et des Fi-
nances, chargé du budget
n° 1692-23 précité.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N.B :
Pour le concurrent auquel il
est envisagé d'attribuer le
marché, dans les conditions
fixées à l'article 43 du décret
2-22-431 précité, il est exigé
de :
- Produire les échantillons
concernant les articles 1, 5,
6, 8, 9 et 10 du bordereau
des prix.

N° 8783/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SECRETARIAT GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
20/2024/INDH

Le 03 Décembre 2024 à 10

heures, il sera procédé dans
les bureaux de M. Le Gouver-
neur de la Province de
Khénifra à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert simplifié sur of-
fres de prix concernant :
Achat de matériel informa-
tique destiné à la Division
de l'Action Social relevant
du Secrétariat Général de la
Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics : www.marchespu-
blics.gov.ma

Le Maître d'ouvrage : M. Le
Gouverneur de la Province
de Khénifra

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de :
4 000,00 (Quatre mille Di-
rham).

La cautionnement provi-
soire doit être déposé sous
format électronique confor-
mément à l'arrêté du Minis-
trère délégué auprès de la
Ministère de l'Economie et
des Finances, chargé du budget
n° 1692-23 du 4 hijra 1444
(23 juin 2023) relatif à la
dématisation des documents
et des pièces relatifs aux
marchés publics.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 289 080,00
(Deux cent quatre-vingt-
neuf mille quatre-vingt
dix dirham) TTC.

N.B : Le présent appel d'of-
fres est réservé aux très pe-
tites, petites et moyennes
entreprises, aux coopéra-
tives, aux unions de coopé-
ratives et à
l'auto-entrepreneur.

Le contenu et la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 30,
32, 34, 135 et 141 du décret
n° 2.22.431 du 15 chaabane
1444 (08 mars 2023) relatif
aux marchés publics, et l'ar-
rêté du Ministère délégué
auprès de la Ministère de
l'Economie et des Finances,
chargé du budget n° 1692-
23 précité.

Les concurrents doivent :
- Transmettre leurs plis par
voie électronique dans le
portail marocain des mar-
chés publics conformément
à l'arrêté du Ministère délé-
gué auprès de la Ministère
de l'Economie et des Fi-
nances, chargé du budget
n° 1692-23 précité.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

les prospectus, notices et ca-
talogues exigés par le dossier
d'appel d'offres pour les
articles 8, 9, 10 et 11 du
bordereau des prix doivent
être déposés au Service des
Marchés, au plus tard le
jour ouvrable précédant la
date d'ouverture des plis ou
remis séance tenante au
Président de la commission
d'ouverture des plis.

N.B :

Pour le concurrent auquel il
est envisagé d'attribuer le
marché, dans les conditions
fixées à l'article 43 du décret
2-22-431 précité, il est exigé
de :

- Produire Les échantillons
concernant les articles 1, 2,
3, 4, 5, 6 et 7 du bordereau
des prix.

N° 8784/PA

29 Annonces

Sté AL AMANE.48.MA.TRANS
Modification
RC N°: 36735 au Tribunal de Commerce d'Oujda.
Procès verbal de la date de 09/10/2024: Transfert du siège social du 57 Bd Deroufi Imm Douhi Etage 1 Appt N° 2 Oujda A Hay Nahda 3 Jerada. Et la Démission des gérants Mr MEZNAGUI Mohamed et Mr MEZNAGUI Hicham, et Nomination du Cogérant Mr Abdelkader BENSAMEH ou Mr MOUSSI Bouazza.
N° 8785/PA

STE A.ABL.POWER
- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 15/10/2024 les associés de la société A.ABL.POWER, ont décidé de liquider la société et nommer comme liquidateur Mr NAJI ABOULOUAFA, le lieu de liquidation : Casablanca, CENTRE COMMERCIAL RTE MEDJOUNA BUREAU N 7 IMM G 4.
-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca Le 14/11/2024 sous n° 943189.
N° 8786/PA

STE CHAMA PRO
- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 28/10/2024 l'associé de la société CHAMA PRO, a décidé de liquider la société et nommer comme li-

quidatrice Mme ASKENDER CHAMAYL, le lieu de liquidation : Casablanca, 99 BD D'ANFA ETG 9 APPT 91 RES LE PRINTEMPS.
-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca Le 14/11/2024 sous n° 943190.
N° 8787/PA

STE ISSELMANE FOURNITURE MARITIME (ISFOMA)
- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 29/10/2024, les associés de la société ISFOMA S.A.R.L, ont décidé :
-Démission de Mr. HADDOU OUYAHYA de sa qualité de gérant de la société ISFOMA.
-Nomination de nouveau gérant Mr. ELMOUKH-TAR OUYAHYA de la société ISFOMA S.A.R.L pour une durée illimitée.
- La société sera engagée par la signature de Mr. HADDOU OUYAHYA et Mr. ELMOUKH-TAR OUYAHYA séparément.
-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 14/11/2024 sous n°943199.
N° 8788/PA

STE EQUIPEMENT BEN HAMINE
- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 04/10/2024, les associés de la société

EQUIPEMENT BEN HAMINE S.A.R.L, ont décidé de rectifier l'adresse de la société à la nouvelle : BOULEVARD ATTAHADI LOTISSEMENT MERIEM N° 136 -CASABLANCA-.
-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 14/10/2024 sous n° 943197.
N° 8789/PA

«FICASUD» S.A.R.L
61, Rue Yougoslavie, assage Ghandouri Bloc F n° 7 Guéliz Marrakech
Tél : 05 24 44 77 29 / 42 32 81
Fax : 05 24 44 76 77
SOCIETE «CHEZ DIANE» SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIEE UNIQUE
SIEGE SOCIAL : 208, QUARTIER INDUSTRIEL, SIDI GHANEM, ROUTE DE SAFL, BUREAU N° TK23 MARRAKECH
AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 DH
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire datée du 23/09/2024, il a été décidé :
1- La dissolution anticipée de la société suivant l'article 42 des statuts de la société ;
2- La nomination de Mme DIANE ROTH comme liquidateur unique ;

3- Que le siège de la liquidation est fixé à : 208, QUARTIER INDUSTRIEL, SIDI GHANEM, ROUTE DE SAFL, BUREAU N° TK23 MARRAKECH ;
4- Questions diverses.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech, le 14/10/2024, sous le n° 167237.
Pour extrait et mention
N° 8790/PA

«FICASUD» S.A.R.L
61, Rue Yougoslavie, Passage Ghandouri Bloc F n° 7 Guéliz Marrakech
Tél : 05 24 44 77 29 / 42 32 81
Fax : 05 24 44 76 77
SOCIETE «CHEZ DIANE» SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIEE UNIQUE
SIEGE SOCIAL : 208, QUARTIER INDUSTRIEL, SIDI GHANEM, ROUTE DE SAFL, BUREAU N° TK23 MARRAKECH
AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 DH
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire datée du 30/09/2024, il a été décidé :
1- La ratification du rapport du liquidateur de la société ;
2- De donner quitus général et sans réserve au liquidateur de la société

notamment Mme DIANE ROTH ;
3- La déclaration de la clôture de liquidation de la société ;
4- La radiation du registre de commerce de la société ;
5- Questions diverses.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech, le 13/11/2024, sous le n° 168438.
Pour extrait et mention
N° 8791/PA

ROYAUME DE MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION TANGER TETOUAN
AL HOCEIMA
ETABLISSEMENT DE COOPERATION INTERCOMMUNALE AL BOUGHAZ
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 10/ECIB/2024
Le Mardi 31 Décembre 2024 à 11 du matin, il sera procédé à la salle des réunions de l'Etablissement de Coopération Intercommunale Al Boughaz sise 19 B Rue AHMED TADILJ L.MAAMORA LT.188 RDC TANGER à l'ouverture des plis relatives à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour l'objet:
- Etude et Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour

la réalisation des prestations de mise en œuvre du futur Contrat de Gestion Déléguée du Service de Transport Public par bus sur le territoire de l'Etablissement de Coopération Intercommunale ECI Al Boughaz.-
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marches-publics.gov.ma
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux Cent Quarante Mille Dirhams (240 000,00DH).
• L'estimation des coûts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Douze Millions Dirhams TTC (12 000 000,00DH TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossier par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marches-publics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de Consultation.
N° 8792/PA

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° Train	Marrakech	Benjour	Sabat	Berkhadj	Casa Oudjda	Casa Casablanca	Ain Sebba	Mohammed VI	Robert Aglat	Robert Vila	Safé	Safé Talarhadj	Kenitra	Safé ychay	Safé Elmhene	Medinas el andi	Medinas	Sebba system	Ain Mohammed	Fes	
373 *																					
383					6:40	6:40	6:40	6:55	7:30	7:37	7:47	7:51	8:53	9:00	9:40	9:55	10:06	10:55	10:57	11:06	
383 *	6:50	6:35	6:39	6:58	7:21	7:30	7:38	7:48	8:22	8:27	8:37	8:41	9:42	9:51	10:30	10:45	11:30	11:42	11:50	12:00	
392	7:50	7:45	7:49	7:58	8:21	8:30	8:38	8:48	9:22	9:27	9:37	9:41	10:42	10:51	11:30	11:45	12:30	12:42	12:50	13:00	
392 *					9:30	9:30	9:38	9:48	10:22	10:27	10:37	10:41	11:42	11:51	12:30	12:45	13:30	13:42	13:50	14:00	
401	7:50	8:35	8:39	8:58	10:21	10:30	10:38	10:48	11:22	11:27	11:37	11:41	12:42	12:51	13:30	13:45	14:30	14:42	14:50	15:00	
411	9:50	10:35	10:39	10:58	12:21	12:30	12:38	12:48	13:22	13:27	13:37	13:41	14:42	14:51	15:30	15:45	16:30	16:42	16:50	17:00	
421	11:50	12:35	12:39	12:58	14:21	14:30	14:38	14:48	15:22	15:27	15:37	15:41	16:42	16:51	17:30	17:45	18:30	18:42	18:50	19:00	
431	13:50	14:35	14:39	14:58	16:21	16:30	16:38	16:48	17:22	17:27	17:37	17:41	18:42	18:51	19:30	19:45	20:30	20:42	20:50	21:00	
441	15:50	16:35	16:39	16:58	18:21	18:30	18:38	18:48	19:22	19:27	19:37	19:41	20:42	20:51	21:30	21:45	22:30	22:42	22:50	23:00	
451	17:50	17:35	17:39	17:58	19:21	19:30	19:38	19:48	20:22	20:27	20:37	20:41	21:42	21:51	22:30	22:45	23:30	23:42	23:50	24:00	
461	17:50	18:35	18:39	18:58	20:21	20:30	20:38	20:48	21:22	21:27	21:37	21:41	22:42	22:51	23:30	23:45	24:30	24:42	24:50	25:00	
471	19:50	19:45	19:49	19:58	21:51	22:00	22:08	22:18	23:02	23:07	23:17	23:21	24:22	24:31	25:10	25:25	26:10	26:22	26:30	26:40	
481					23:51	24:00	24:08	24:18	25:02	25:07	25:17	25:21	26:22	26:31	27:10	27:25	28:10	28:22	28:30	28:40	
491	21:00	21:45	21:49	22:08	23:31	23:40	23:48	23:58	24:42	24:47	24:57	25:01	26:02	26:11	26:50	27:05	27:50	28:02	28:10	28:20	

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° Train	Fes	Ain Mohammed	Sebba system	Medinas	Medinas el andi	Safé Kenitra	Safé Elmhene	Safé ychay	Kenitra	Safé Talarhadj	Safé	Robert Vila	Robert Aglat	Mohammed VI	Ain Sebba	Casa Casablanca	Casa Oudjda	Berkhadj	Sabat	Benjour	Marrakech
TA																					
387	7:50			7:38	7:47	8:27	8:35	9:15	9:23	10:03	10:11	10:51	10:59	11:39	11:47	12:27	12:35	13:15	13:23	14:03	14:11
397	9:50			9:38	9:47	10:27	10:35	11:15	11:23	12:03	12:11	12:51	12:59	13:39	13:47	14:27	14:35	15:15	15:23	16:03	16:11
407	11:50	12:35	12:39	12:58	13:51	14:31	14:39	15:19	15:27	16:07	16:15	16:55	17:03	17:43	17:51	18:31	18:39	19:19	19:27	20:07	20:15
417	13:50	14:35	14:39	14:58	15:51	16:31	16:39	17:19	17:27	18:07	18:15	18:55	19:03	19:43	19:51	20:31	20:39	21:19	21:27	22:07	22:15
427	15:50	16:35	16:39	16:58	17:51	18:31	18:39	19:19	19:27	20:07	20:15	20:55	21:03	21:43	21:51	22:31	22:39	23:19	23:27	24:07	24:15
437	17:50	17:35	17:39	17:58	18:51	19:31	19:39	20:19	20:27	21:07	21:15	21:55	22:03	22:43	22:51	23:31	23:39	24:19	24:27	25:07	25:15
447	19:50	19:45	19:49	19:58	20:51	21:31	21:39	22:19	22:27	23:07	23:15	23:55	24:03	24:43	24:51	25:31	25:39	26:19	26:27	27:07	27:15
457					23:51	24:31	24:39	25:19	25:27	26:07	26:15	26:55	27:03	27:43	27:51	28:31	28:39	29:19	29:27	30:07	30:15

Trains ne circulant pas les Dimanches et les jours fériés

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

L'information par les professionnels:
rempart contre l'infoc

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Kämlich

*Tournoi de l'UNAF/U20***L'EN s'impose face à son homologue égyptienne**

L'équipe nationale U20 de football s'est imposée face à son homologue égyptienne sur le score de 2 buts à 1, en match de la première journée du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) qualificatif à la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de la catégorie, disputé jeudi à Ismaïlia en Egypte.

Les buts des Lionceaux de l'Atlas ont été marqués par Saad Haddad (40e) et Otmane Maama, tandis que Mohamed El Bana a réduit l'écart.

Pour le compte de la même journée, la Tunisie a

battu la Libye par 2 buts à 0.

Après ce premier match contre l'Egypte, l'équipe nationale U20 affrontera la Tunisie le 17 novembre, l'Algérie le 20 novembre et la Libye le 23 du même mois.

Les sélections classées aux première et deuxième places de ce tournoi se qualifieront à la phase finale de la prochaine CAN U20, qui verra la participation de 12 pays. Cette CAN est qualificative à la prochaine Coupe du monde de la catégorie, prévue l'année prochaine au Chili.

*Eliminatoires de la CAN 2025***Le Gabon qualifié avant d'affronter le Maroc**

La sélection gabonaise de football s'est qualifiée pour la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2025 avant de disputer son match, vendredi à Franceville, contre le Maroc, profitant de la victoire du Lesotho sur la République Centrafricaine (1-0).

Le seul but de la rencontre a été inscrit par Neo Mokhachane (51ème),

permettant ainsi au Lesotho de réaliser sa première victoire dans le groupe B et d'offrir le billet de qualification au Gabon avant d'affronter le Maroc, pour le compte de la cinquième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) qui aura lieu du 21 décembre 2025 au 18 janvier 2026 au Maroc.

*Couverture médiatique de la Botola***Lancement officiel de "La carte des stades"**

Le lancement officiel de "la carte des stades", une carte permettant l'accès des journalistes professionnels aux stades du Royaume pour couvrir les matchs du championnat national de football, la Botola Pro, a eu lieu, jeudi à Casablanca, lors d'une rencontre sous le thème "Le lancement de la carte des stades, une nouvelle phase dans l'histoire de la presse sportive".

Cette rencontre, qui s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités des médias et de coordinateurs médiatiques des clubs de la Botola, a permis de présenter cette nouvelle carte, fruit d'un partenariat entre l'Association nationale des médias et des

éditeurs (ANME), la Ligue nationale de football professionnel (LNFP) et la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

A partir de la prochaine journée de la Botola, les journalistes et correspondants des institutions médiatiques, détenteurs de la carte professionnelle délivrée par le Conseil national de la presse, pourront couvrir les rencontres du championnat national, munis de leur "carte des stades".

Cette carte, personnelle et à usage unique, est dotée d'une puce RFID et est impossible à falsifier. Elle vise essentiellement à mieux organiser la couverture médiatique des matchs de la Botola et à amé-

liorer les conditions de travail des journalistes sportifs.

S'exprimant à cette occasion, le président de l'Association nationale des médias et des éditeurs, Driss Chahtane, a indiqué que le lancement officiel de "la carte des stades" constitue "un moment historique et décisif pour l'organisation et l'autorégulation de la presse sportive au Maroc".

Il a précisé que cette initiative revêt une grande importance dans la mesure où elle aspire à "assainir la presse sportive nationale des intrus qui sèment le désordre" et à fédérer les efforts en faveur d'un journalisme sportif de qualité et d'une couverture médiatique plus coordonnée des événements sportifs.

L'objectif, a expliqué M. Chahtane, est d'accompagner la dynamique de développement du sport national et d'être à la hauteur des attentes et des défis auxquels devra faire face la presse sportive au Maroc, avec l'organisation prochaine par le Royaume d'événements sportifs d'envergure comme la Coupe d'Afrique des nations et la Coupe du monde de football.

Il a rappelé que "la carte des stades" est délivrée uniquement aux journalistes détenteurs de la carte professionnelle de la presse, afin d'assurer une couverture médiatique professionnelle des matchs de la Botola et lutter contre des pratiques qui nuisent à la profession.

De son côté, le président de la commission provisoire pour la gestion des affaires du secteur de la

presse et de l'édition, Younes Moujahid, s'est félicité du lancement de "la carte des stades", qui vise une meilleure organisation de la presse sportive au Maroc, alors que le pays s'apprete à accueillir de grandes manifestations sportives internationales.

Il a également insisté sur l'importance de la formation et de la formation continue des journalistes sportifs pour améliorer la qualité de la presse sportive marocaine et être à la hauteur des défis auxquels elle est appelée à faire face.

Même son de cloche pour Mustafa Amadjar, directeur de la Communication et des relations publiques au ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, qui a souligné que toute initiative ayant pour objectif d'organiser et de structurer le secteur des médias, comme c'est le cas pour "la carte des stades", ne peut qu'être saluée et valorisée.

Cette carte, a-t-il relevé, apporte une réelle valeur ajoutée au journaliste professionnel dans l'exercice de son métier parce qu'elle est à même de faciliter son travail et de l'aider à accéder à l'information dans de meilleures conditions.

Outre l'aspect organisationnel, M. Amadjar a insisté sur l'importance de l'aspect déontologique dans le travail médiatique des journalistes sportifs en vue de davantage de professionnalisme dans ce secteur.

Au terme de cette rencontre, il a été procédé à la remise des "cartes des stades" à leurs détenteurs qui pourront s'en servir dès la prochaine journée de la Botola.

Le stade municipal d'Oujda fait peau neuve

Le stade municipal d'Oujda a connu d'importants travaux de rénovation ayant nécessité une enveloppe budgétaire de l'ordre de 6,2 millions de dirhams.

Les travaux de mise à niveau de ce stade s'inscrivent dans le sillage des efforts déployés pour soutenir le dynamisme sportif local à travers le renforcement et la modernisation des installations sportives.

Les travaux de rénovation ont porté essentiellement sur l'aménagement du terrain de compétition en gazon synthétique sur une superficie de 7.589,5 m², la mise en place d'un système d'arrosage adapté au nouveau revêtement, la construction d'un forage et d'une bache à eau pour garantir une gestion autonome et durable de l'eau, et enfin le déplacement de la clôture existante et des pare-ballon.

Lesdits travaux seront suivis d'autres aménagements afférents à la charpente métallique, aux gradins et vestiaires et à l'entrée du stade.

L'aménagement du stade municipal

a pour objectif la réhabilitation et la mise à niveau de cette infrastructure sportive située en plein centre de la ville, très fréquentée par les équipes de 2ème division et par les équipes de quartiers.

La sauvegarde et la mise à niveau de ce stade mythique ont une valeur matérielle et fortement symbolique pour les habitants, notamment pour la communauté sportive.

Construit dans les années 1920 dans le sillage de la mouvance sportive ayant marqué le Royaume à l'époque, le stade municipal sert aujourd'hui principalement de terrain d'entraînement et de compétitions pour les clubs locaux, en l'occurrence l'équipe de football de l'USMO (Union sportive musulmane d'Oujda).

Il est également un centre de développement pour les jeunes talents de la ville. Sa taille moyenne de 7.000 spectateurs environ en fait un lieu adapté aux compétitions locales et régionales ainsi qu'aux événements sportifs communautaires.

A Rome, une prison concentre les maux du système pénitentiaire italien

Des traces de suie noircissent la façade de la prison Regina Coeli à Rome, stigmate des dernières émeutes dans cet établissement tristement célèbre, qui symbolise les profonds fléaux accablant le système pénitentiaire italien.

Un flot continu de femmes, certaines les yeux rougis par les larmes, franchit l'entrée des visiteurs de ce bâtiment délabré, où plus de 1.150 hommes sont entassés pour seulement 628 places.

À quelques mètres du quartier pittoresque du Trastevere et ses restaurants bondés de touristes, Veronica Giuffrida, 31 ans, attend sur un banc sa visite hebdomadaire avec son père incarcéré, son bébé dans les bras.

"Ils manquent de tout. L'eau chaude ne fonctionne pas, l'électricité ne fonctionne pas. Ils sont tout simplement abandonnés", confie-t-elle à l'AFP. "À l'intérieur, c'est une jungle."

Sorti pour une courte pause, un gardien laisse imaginer la difficulté de son quotidien. "Celui qui n'est pas à l'intérieur ne pourra jamais comprendre. C'est indescriptible", glisse-t-il.

Surpopulation, taux de suicide en hausse: Regina Coeli concentre les fléaux structurels qui pèsent sur le système pénitentiaire italien et s'aggravent depuis des décennies. Les gouvernements suc-

cessifs se bornent à prendre des mesures ponctuelles.

Le cas est loin d'être unique en Europe: en 2023, l'Italie était classée sixième en matière de surpopulation carcérale derrière Chypre, la Roumanie, la France, la Belgique et la Hongrie, selon le Conseil de l'Europe.

Mais depuis octobre 2022 et l'arrivée au pouvoir de la Première ministre d'extrême droite Giorgia Meloni, les observateurs alertent sur l'aggravation du fléau.

Partout en Italie, les retards judiciaires et la lenteur des procédures multiplient les détentions provisoires, et l'accumulation des dossiers devant les magistrats entrave les libérations anticipées.

Depuis le début de l'année, 77 détenus et sept gardiens se sont donné la mort.

Les étrangers représentent environ un tiers des détenus - la moitié à Regina Coeli - et beaucoup ne peuvent prétendre à l'assignation à résidence en raison de leur précarité sociale, tandis que d'autres souffrent de maladies mentales ou de toxicomanie.

"Aujourd'hui, les prisons sont un vaste conteneur où tout finit... une sorte d'assistance sociale pour la société", ex-



plique à l'AFP Genmarino De Fazio, responsable du syndicat des gardiens de prison UILPA.

Ancien couvent du XVII^e siècle, Regina Coeli - la "Reine du Ciel" en latin - dont les épais murs en pierre enfermaient les héros de la Résistance sous l'ère fasciste, a été transformé à la fin du XIX^e siècle en maison d'arrêt.

Aujourd'hui, son taux d'occupation s'élève à plus de 183%, selon des chiffres officiels.

Elle enregistre aussi le triste record de suicides. Le dernier en date remonte à septembre, dans le quartier des nouveaux

arrivants, où deux ou trois hommes passent chaque jour 23 heures dans une cellule, sans lumière naturelle.

Lors des émeutes d'août et de septembre, des détenus ont mis le feu à des bombes de gaz, arraché des grilles et jeté des tuiles du toit.

Le quotidien La Stampa y a vu "une poudrière prête à exploser de colère, de haine, d'humiliation, d'abandon".

Pour la directrice de Regina Coeli, Claudia Clementi, "tout le système est en crise, car si 1.150 personnes prennent une douche au lieu de 700-800, le système de chauffage risque de ne plus fonctionner",

a-t-elle affirmé en octobre lors d'une audience régionale sur la santé.

Le ministère de la Justice a refusé la demande de l'AFP d'entrer dans Regina Coeli et d'interviewer Mme Clementi.

Dans son discours inaugural au Parlement, Mme Meloni avait déclaré que ces conditions étaient "indignes d'une nation civilisée". Mais, la population carcérale italienne a encore augmenté pour atteindre 62.110 personnes.

Et selon des spécialistes, la situation risque d'empirer en raison de la politique draconienne du gouvernement, comme la création de dizaines de nouveaux délits punissables de prison ou l'allongement de la durée des peines, qui aggravent l'enfermement.

Le ministre de la Justice Carlo Nordio a annoncé des mesures, comme l'embauche de 1.000 gardiens supplémentaires au cours des deux prochaines années. Mais elles ne combleront pas le déficit national de 18.000 gardiens, relève M. De Fazio.

Les observateurs réclament une réforme gouvernementale beaucoup plus audacieuse. En attendant, l'Association des avocats de la défense italiens accuse le gouvernement de "tordre l'ensemble du système pénal de façon radicalement intolérante et autoritaire".

Recettes

Borek au fromage



Ingrédients

250 de fromages turcs
Sel
Poivre
1/2 bouquet de persil ciselé
24 Feuilles triangulaires

Préparation :

Mélanger le fromage, le persil et l'assaisonnement dans un bol.

Si vous utilisez les feuilles Yufka standard, les découper en triangle.

Déposer la feuille Yufka et

ajouter 2 c-à-c de garniture au fromage.

Plier les deux bords extérieurs vers l'intérieur et rouler jusqu'au bout.

Mouiller le bout de la feuille d'un peu d'eau et sceller.

Répéter cette opération pour chaque borek.

Chauffer l'huile de friture et cuire les borek des deux côtés jusqu'à une couleur dorée.

Déposer au fur et à mesure sur une assiette recouverte de papier absorbant et servir chaud.

Pénurie de main-d'œuvre en Suisse

Deux organisations patronales suisses s'inquiètent d'une importante pénurie de main-d'œuvre d'ici dix ans avec le départ en retraite de la génération du baby-boom et proposent d'accroître la participation des femmes et travailleurs de plus de 65 ans pour contenir le recours à la main-d'œuvre étrangère.

Selon une étude publiée jeudi par Economistesuisse et l'Union patronale suisse, l'offre de main-d'œuvre en Suisse devrait diminuer de 297.000 employés à temps plein d'ici 2035 alors même que 163.000 employés supplémentaires seront nécessaires pour maintenir "la prospérité de ces dernières années", faisant donc ressortir un déficit de 460.000 personnes.

Ces deux organisations patronales, qui ont réalisé ces projections sur la base d'un scénario démographique de l'Office fédéral de la statistique, considèrent donc que "la pénurie de main-d'œuvre sera un grand défi" pour le pays alpin.

"On parle désormais moins de pénurie de main-d'œuvre qualifiée que de pénurie de main-d'œuvre en général", note l'étude, qui souligne que les entreprises ont déjà plus de mal à pourvoir les postes vacants.

Les entreprises suisses ont longtemps disposé d'un important réservoir de main-d'œuvre, mais la situation s'est inversée en 2020 avec le départ progressif en retraite des baby-boomers.

La libre circulation des personnes en provenance de l'Union européenne a également été "un facteur de succès important pour la Suisse", ajoutent les deux organisations patronales.

"Cependant, l'immigration qui en découle préoccupe", reconnaissent-elles.

L'Union démocratique du Centre (UDC), le parti de droite radicale qui est la première formation politique du pays, a régulièrement lancé des référendums populaires concernant l'immigration, dont un récent intitulé "Non à une Suisse à 10 millions d'habitants".

Les deux organisations patronales estiment que "cette approche n'est pas la bonne" non seulement parce qu'elle ignore "l'évolution démographique" mais aussi parce qu'elle menace les relations avec l'UE.

Selon elles, l'accès à la main-d'œuvre étrangère est "crucial". Mais pour que l'immigration reste "le plus socialement acceptable possible", elles suggèrent d'accroître la participation des femmes au marché du travail, "en particulier des mères", qui sont nombreuses à travailler à temps partiel face aux difficultés à trou-

ver des structures de garde abordables.

Mais elles suggèrent aussi "une meilleure utilisation du potentiel des travailleurs de 65 ans et plus" en veillant à ce qu'il soit "financièrement intéressant d'exercer une activité lucrative au-delà de l'âge ordinaire de la retraite".

Le nombre de frontaliers étrangers travaillant en Suisse a plus que doublé en l'espace d'une vingtaine d'années, pour atteindre un peu plus de 390.000 à la fin de 2023 selon l'Office fédéral de la statistique (OFS)

Ils sont actuellement au cœur de tensions entre Paris et Berne concernant leurs indemnités de chômage.

